This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

No. 1943

1837
ARTES
VERITAS
SCIENTIA
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
SI QUAERIS PENINSULAM AMOENAM
CIRCUMSPICE

592
4

JX
1554
.A3
A9

NÉGOCIATIONS

DE MONSIEUR

LE COMTE D'AVAUX.

Tome Quatrieme.

JX
1554
.A3
A9

592
4

NÉGOCIATIONS

DE MONSIEUR

LE COMTE D'AVAUX.

Tome Quatrieme.

NÉGOCIATIONS
DE MONSIEUR
LE COMTE D'AVAUX
EN HOLLANDE,
Depuis 1684, *juſqu'en* 1688.

ON a vû par l'extrait de mes Lettres les différens partis qui ont agité les Etats Généraux, depuis la paix de Nimegue, juſqu'à la concluſion de la Treve; l'application du Prince d'Orange à ſuſciter au Roi de nouvelles affaires, & de nouveaux ennemis; ſon ſoin à profiter de toutes les occaſions d'engager les Etats Généraux dans des intérêts contraires à la France; les détours qu'il a pris pour faire croire que ſes démarches n'étoient faites que dans la vûe du bien public; les moyens dont on s'eſt

274837

ſervi pour déſabuſer les Républicains de Hollande, & pour les porter à maintenir leur liberté & leurs droits, enſorte que leur parti a prévalu ſur celui du Prince d'Orange, & que ce Prince s'eſt vû forcé à donner à connoître ſi clairement ſes deſſeins, que la plus grande partie de la République s'eſt réunie contre lui, & trois Provinces ont été ſur le point de ſe détacher des quatre autres, pour conclurre ſéparément un Traité que toute la République a été enfin obligée de ſigner.

Voilà ce qui s'eſt paſſé dans les Etats Généraux, à l'égard de la France. Pour ce qui eſt de l'Angleterre, on a vû le deſſein que le Prince d'Orange a formé depuis l'année 1679, d'uſurper cette Couronne ſur ſon beau-pere, & de ſe faire déclarer Régent du vivant du Roi Charles ſon oncle, & la négligence que le feu Roi d'Angleterre a eue là-deſſus.

On doit être ſurpris, quand on a lû dans ces extraits de Lettres juſqu'à quel point les Républicains ſe ſont

te Ville, commença à ruiner les deſſeins qui avoient été projettés par Meſſieurs d'Amſterdam, conjointement avec les Provinces de Friſe & de Groningue, & fit perdre les premiers momens qui auroient été favorables pour chaſſer le Penſionnaire Fagel du Gouvernement, & abaiſſer l'autorité du Prince d'Orange. Cette diviſion donna auſſi lieu au Prince d'Orange de détacher de Meſſieurs d'Amſterdam le Prince de Naſſau, Prince très-foible & très-peu éclairé. D'ailleurs, comme il falloit un conſentement unanime de la Province de Hollande, pour exécuter ce que les Régens d'Amſterdam ſouhaitoient, le Prince d'Orange trouva moyen de gagner quelques Villes, & d'empêcher cette uniformité de voix. Comme la plus grande partie de ceux qui s'étoient oppoſés à lui lors de la concluſion de la Treve, ne l'avoient fait que par l'appréhenſion de la guerre, & qu'ils n'avoient plus cette même crainte, il n'eſt pas ſurprenant, s'ils n'agiſſoient pas avec la même

chaleur, & s'ils ſe rallentirent d'eux-mêmes. On verra que le Prince d'Orange profita parfaitement bien de leurs irréſolutions & de leurs foibleſſes, & que de toutes les entrepriſes qu'ils firent contre lui, il n'y en eut pas une qui fût ſoûtenue avec vigueur, ni ſuivie avec application; au lieu que tout ce qu'il entreprit pour détruire leurs priviléges, & opprimer leur liberté, fut toûjours pouſſé à l'extrémité avec toute l'ardeur poſſible.

Ainſi le premier mal vint du dedans de la République: mais ce mal étoit médiocre; cela n'aboutiſſoit qu'à des démêlés domeſtiques, dans leſquels à la vérité le parti Républicain ſuccomboit ſouvent, mais il ne laiſſoit pas de ſe maintenir, & s'il n'avoit été accablé par tout ce qui arriva au-dehors, les entrepriſes du Prince d'Orange n'auroient ſervi qu'à élever un parti contre lui, qui étant puiſſant & irrité, auroit favoriſé les deſſeins de la France, ſi la France étoit entrée dans les intérêts de la République.

Mais dans le tems que Meſſieurs d'Amſterdam ſe ſoûtenoient avec vigueur, qu'ils avoient de leur autorité fait caſſer les nouvelles levées de onze mille hommes, & qu'ils demandoient opiniâtrément une ſeconde réforme de quinze mille autres; ce qui arriva aux Religionaires en France fit ſurſeoir leurs pourſuites, & donna un grand avantage au Prince d'Orange: néantmoins ils ſe relevérent de cet abattement, & on auroit pû s'aſſûrer que ſi les affaires de la Religion, joint à leur peu de réſolution, les avoient mis hors d'état de forcer le Prince d'Orange à entrer dans leurs ſentimens, elles ne les avoient pas réduits à ſuivre les ſiens, & encore moins à ſe ſoûmettre à lui. Mais lorſqu'on les inquiéta dans leur commerce; qu'on défendit l'entrée des harengs frais en France, & qu'on empêcha, contre la teneur des Traités, le débit de leurs Draps, qu'ils n'eurent permiſſion ni de vendre, ni de retirer hors du Royaume, ils perdirent leur crédit, & la con-

fiance que les peuples avoient en eux ; de ſorte que ſe voyant incapables de rien faire pour la France, ni en état de ſe maintenir eux-mêmes, & que tous les Marchands les avoient abandonnés, les uns & les autres ſe ſoûmirent au Prince d'Orange pour n'être pas emportés par le torrent. Il y avoit encore moyen de les empêcher de ſe perdre entierement, & le ſeul conſentement du Roi de leur laiſſer faire leur commerce en France à leur ordinaire, qui apportoit douze millions tous les ans en eſpece à la France, auroit remis le calme dans les eſprits, & les auroit fait vivre en paix avec la France : mais la guerre qu'on leur a déclarée en forme, & qui embrâſe toute l'Europe, ne les a pas laiſſés dans la liberté de n'être pas ennemis du Roi.

Pour ce qui regarde l'Angleterre, on verra le Roi d'Angleterre d'à préſent travailler avec application à ſa propre ruine ; on le verra ſe livrer entierement au Prince d'Orange, après tout ce qu'il avoit ſû de ſes deſſeins, &

faire de nouveaux Traités avec les Etats Généraux ; abandonner les intérêts du Roi, qui ſeul pouvoit le maintenir dans les vûes qu'il avoit pour la Religion Catholique : faire confidence aux Etats Généraux de la réſolution qu'il avoit priſe de ne point avoir de liaiſon avec le Roi, de ne point faire d'alliance avec lui. Enfin, ſi l'on a vû la négligence du Roi Charles ſon frere, ſur les entrepriſes du Prince d'Orange, on verra l'étrange aveuglement de celui-ci.

Il eſt certain, comme je l'ai marqué dans la premiere Partie de ces Extraits, que le deſſein de Meſſieurs d'Amſterdam, lorſqu'ils conclurrent la Treve, étoit de perdre entierement le Penſionnaire Fagel, & de diminuer tellement l'autorité du Prince d'Orange, qu'elle ne pût plus leur être dommageable. Pour cela ils avoient réſolu, auſſitôt que la Treve ſeroit ſignée, de refuſer de conſentir à la continuation de la recrûe de dix mille cinq cents hommes qu'on avoit fait deux ans auparavant, de faire

examiner dans l'Aſſemblée des Etats de Hollande, quel étoit le pouvoir de leur Gouverneur, quel étoit celui de leur Capitaine général, & quel étoit celui du Penſionnaire de Hollande. Ils vouloient par la diſcuſſion des droits attachés à ces Charges, ôter au Prince d'Orange le pouvoir qu'il avoit uſurpé de faire marcher les troupes des Etats Généraux dans toute l'étendue de leur domination; de caſſer les Officiers ſelon ſon bon plaiſir, & de donner toutes les Charges de l'Armée.

Ils vouloient rétablir le Gouvernement des Provinces de Gueldres, d'Utrecht, & d'Overiſſel, qui n'ayant pas été remis ſur l'ancien pié depuis la paix de Nimegue, avoit rendu le Prince d'Orange abſolu dans ces trois Provinces, où il nommoit généralement tous ceux qui entroient dans le Gouvernement. Pour entendre ceci, il faut ſavoir que quand les troupes du Roi ſe furent retirées des Provinces de Gueldres, d'Utrecht, & d'Overiſſel, les Etats Généraux con-

ſidérant que dans un tems de troubles il étoit difficile de procéder dans les formes ordinaires à la nomination de ceux qui devoient gouverner ces Provinces, ils donnerent commiſſion au Prince d'Orange d'y aller établir des Magiſtrats pour cette fois là ſeulement, avec ordre de venir enſuite rendre compte de ce qu'il auroit fait. Le Prince d'Orange ne ſuivit pas l'intention des Etats, & régla tout dans ces trois Provinces à ſa fantaiſie: mais on auroit paſſé par-deſſus cela, s'il étoit venu informer les Etats de ce qu'il avoit fait, parce que finiſſant de cette ſorte ſa commiſſion, ces Provinces auroient procédé les années ſuivantes, en la maniere ordinaire, à l'élection des perſonnes qui devoient entrer dans leur Gouvernement. Mais le Prince d'Orange n'en ayant point rendu compte aux Etats Généraux, & s'étant de cette ſorte perpétué pendant dix ans, le pouvoir qui ne lui avoit été donné que pour une fois ſeulement, les Etats de Friſe voulurent remédier à ce déſor-

dre, en demandant aux Etats Généraux que le Prince d'Orange eût à rendre compte de ſa commiſſion, afin qu'étant une fois finie, le Gouvernement de ces trois Provinces fût libre & indépendant de ce Prince.

Ils ſouhaitoient auſſi de s'unir étroitement à Sa Majeſté, dont la protection leur devenoit en quelque façon néceſſaire pour ſe ſoûtenir contre le Prince d'Orange, & après qu'ils auroient été aſſûrés de l'amitié de Sa Majeſté, par une alliance qu'ils vouloient faire, ils devoient encore caſſer quinze mille hommes, & n'en garder que vingt-cinq mille.

C'étoient-là de très-beaux deſſeins, & Meſſieurs d'Amſterdam, qui trouvoient leur conſervation particuliere dans le rétabliſſement de la liberté de la République, vouloient ſe mettre en état par la concluſion de ce Traité de les exécuter.

Le Penſionnaire Fagel en fut ſi alarmé, qu'il fit courir le bruit qu'il ſe vouloit démettre de ſes Emplois, parce que connoiſſant le naturel des

Hollandois, qui eſt bon, il ſe perſuada que l'eſperance qu'ils auroient de ſa démiſſion, rallentiroit leurs deſſeins, qui s'évanoüiroient dans la ſuite.

Les Miniſtres Etrangers qui étoient à la Haye, ne furent gueres moins inquiets; il n'y en eût pas un, ni ami, ni ennemi, qui n'eût vû avec déplaiſir que les Etats Généraux ſe fuſſent alliés avec S. M. & cette appréhenſion fit naître aux Envoyés d'Angleterre & de Brandebourg, le deſſein de raccommoder Meſſieurs d'Amſterdam avec le Prince d'Orange.

24 Juin 1784. Le Roi, à qui je donnai avis de toutes ces choſes avant la ſignature de la Treve, me manda que je fiſſe connoître aux Régens d'Amſterdam la ſatisfaction qu'il avoit de la ſageſſe & de la fermeté avec laquelle ils travailloient au rétabliſſement de la paix, malgré les intrigues & les menaces de ceux qui vouloient opprimer leur liberté, & ruiner leur commerce par la continuation de la guerre; que je les aſſûraſſe qu'ils pou-

voient faire pour toûjours un fondement certain ſur ſon amitié & ſur ſa protection, qu'il ſeroit bien aiſe même de leur en donner des preuves effectives en tout ce qu'ils pourroient raiſonnablement déſirer pour la facilité de leur commerce.

J'avois déja donné ces aſſûrances à Meſſieurs d'Amſterdam, avant que j'en euſſe reçû les ordres : mais je ne l'avois fait qu'avec beaucoup de retenue, de peur qu'ils ne me fiſſent quelque propoſition, & qu'ils ne découvriſſent par-là qu'on ne vouloit pas faire pour l'avantage de leur commerce tout ce qu'ils s'étoient imaginés. 4 Juillet 1614.

Cependant la diviſion s'augmenta conſidérablement après la ſignature de la Treve dans les Etats Généraux. Odick & Dickfeld, créatures du Prince d'Orange, & Députés des Provinces de Zélande & d'Utrecht, dont le premier étoit Préſident de ſemaine, refuſerent de donner au Député de Friſe la commiſſion d'aller à Maeſtrickt, qui eſt de quelque utili-

té, quoique ce fût ſon tour, diſant qu'il n'étoit pas juſte que la Province de Friſe, qui avoit rappellé ſes troupes ſans la participation des autres Provinces, & contre les lois de l'union, reçût dorénavant aucune grace, ni aucun bienfait de l'union.

Le Sieur Dickfed, ſe trouvant huit jours après Préſident des Etats Généraux, renchérit ſur ce que le Sieur Odick avoit fait, car il fit prendre, par les Députés des cinq Provinces, une réſolution qui portoit que les Etats Généraux ne ſouffriroient pas que le Député de Friſe allât à Maeſtrickt, juſqu'à ce que cette Province eût caſſé la réſolution qu'elle avoit priſe de rappeller ſes troupes.

14 Juillet 1684. Les Etats de la Province de Hollande rétracterent le conſentement que leurs Députés aux Etats Généraux avoient donné, à cette excluſion des Députés de Friſe: mais les Députés des quatre autres Provinces, Gueldres, Zélande, Utrecht, & Overiſſel, ne laiſſerent pas de former entr'eux quatre une réſolution contre la Province de Friſe.

Le Prince d'Orange avoit continué durant tout le tems qu'il avoit été en Flandre, avant la ſignature de la Treve, de donner des marques de ſon amitié à M. de Montmouth, & chercha même à lui en donner des preuves éclatantes. Le Roi d'Angleterre avoit défendu à ſes ſujets, en quelque lieu qu'ils fuſſent, de donner à M. de Montmouth aucune marque de reſpect. Le Prince d'Orange au contraire ordonna à toutes les troupes des Etats, de rendre les mêmes honneurs à M. de Montmouth, qu'elles rendoient au Comte de Waldeck, leur Général. Les Anglois qui reçurent ces ordres (auſſi bien que les autres troupes) voulurent s'en tenir aux défenſes qu'ils avoient du Roi leur maître : mais le Prince d'Orange envoya querir les principaux d'entr'eux, & leur dit qu'il caſſeroit le premier qui manqueroit à traiter M. de Montmouth comme il l'avoit ordonné.

Il le pria d'aller après la ſignature de la Treve chaſſer avec lui à Diren,

& y invita Mylord Brandon, & beaucoup d'autres Anglois de la derniere conſpiration. On ne pouvoit gueres outrager plus de gaieté de cœur, & ſans aucune néceſſité, le Roi d'Angleterre, & principalement M. le Duc d'Yorck.

Cependant les créatures du Prince d'Orange ſe remuoient fort pour faire enſorte que les Etats Généraux s'employaſſent pour ſes intérêts, & même on parla d'envoyer trois Députés, un en France, l'autre en Angleterre, & le troiſieme à Berlin; & que ſi on ne pouvoit rien obtenir pour le Prince d'Orange, on le dédommageroit, en lui aſſignant tous les ans une ſomme conſidérable, à prendre ſur l'état de guerre.

Je mandai au Roi qu'il voyoit par-là deux choſes, l'une qu'on étoit perſuadé à la Haye que le Prince d'Orange étoit vexé injuſtement; l'autre, que bien qu'on fût prevenu de cette opinion, on ne vouloit pas néantmoins parler de ſes intérêts avant que le Traité fût ſigné, pour ne

ne donner aucune occaſion de ſe rompre, ni de le retarder, les Etats aimant mieux fournir de leur argent pour ſatisfaire le Prince d'Orange, que de ſe mettre au hazard de ne pas avoir la paix. Le Penſionnaire Fagel, & le Sieur Dickfeld, inviterent le Sieur Hop de ſe charger de cette négociation auprès de Sa Majeſté. Ils vouloient ſans doute faire voir à tous les Princes de l'Europe, par l'envoi du Penſionnaire d'Amſterdam, combien cette Ville prenoit à cœur les intérêts du Prince d'Orange, malgré tout ce qui s'étoit paſſé. Le Sieur Hop témoigna que ſi on vouloit l'envoyer en France, pour y ménager une plus étroite alliance, & lui ordonner de parler en même tems des intérêts du Prince d'Orange, il le feroit très-volontiers; que ſans cela il ne croyoit pas devoir ſe charger uniquement des intérêts du Prince d'Orange, n'y ayant nulle apparence d'y réuſſir.

Il arriva dans ce tems-là deux incidens de la part de l'Electeur de Cologne, qui nous auroient fait de la

peine ſi on n'y avoit donné ordre. Le premier fut le bruit, qui ſe répandit, que cet Electeur vouloit rétablir par la force ſon autorité dans Liége, & y envoyer des troupes pour y bâtir une Citadelle. C'étoit à la vérité une choſe à laquelle, ſi on le prenoit à la rigueur, perſonne ne pourroit trouver à redire, mais qui auroit donné de grands ombrages ſi on l'avoit voulu exécuter avant la concluſion de la Treve, & dans le tems que les troupes du Roi n'étoient pas encore retirées des Pays-Bas Eſpagnols.

L'autre fut l'ordre que M. l'Electeur de Cologne donna à ſon Miniſtre à la Haye, d'y propoſer une alliance défenſive, & qui me parut fort à contre-tems. Je mandai au Roi que cela feroit naître des propoſitions d'alliances qui pourroient faire prendre des meſures pour empêcher qu'il ne s'en fît point du tout; outre cela, qu'on n'accepteroit jamais l'alliance de Cologne tant que le Prince d'Orange & le Penſionnaire Fagel pourroient l'empêcher; qu'ainſi il falloit

voir auparavant de quelle maniere les choſes ſeroient réglées au-dedans de la République ; que ſi on réduiſoit le Prince d'Orange ſur le pié où il devoit être, on viendroit aiſément à bout de faire cette alliance, & d'en faire une avec Sa Majeſté ; mais que ſi Meſſieurs d'Amſterdam ſe contentoient de ce qu'ils avoient fait, & que l'autorité du Prince d'Orange ne fût pas abaiſſée, il ne falloit pas s'attendre que les Etats Généraux priſſent de plus étroites liaiſons ; ni avec Sa Majeſté, ni avec aucun Prince qui fût ſuſpect au Prince d'Orange & au Penſionnaire Fagel.

Le Roi me manda que les deſſeins qu'avoient Meſſieurs d'Amſterdam, dont je lui avois rendu compte dans un mémoire particulier, s'accordoient ſi bien à ſes intérêts, que je ne pouvois apporter trop de ſoin & trop d'application à les faire réuſſir ; que c'étoit dans cette vûe que je leur devois confirmer les aſſûrances que je leur avois déja données, de l'intention qu'il avoit de faciliter leur commerce La Lettre du Roi, du 8 Juillet 1685.

dans ſon Royaume, en toutes les choſes qu'ils pouvoient raiſonnablement déſirer de S. M. mais que j'écouterois ſeulement ce qu'ils me repréſenteroient ſur ce ſujet, pour lui en rendre compte, & que j'attendrois qu'il m'eût plus particulierement informé de ce qu'il jugeroit à propos de faire pour leur ſatisfaction.

Que je devois ſur toutes choſes les fortifier dans la réſolution de perdre entierement le Penſionnaire Fagel; que c'étoit le premier pas qu'ils devoient faire, non-ſeulement pour leur réputation, mais auſſi pour donner un bon commencement au rétabliſſement de leur liberté; & que je ne leur devois laiſſer aucun lieu de douter qu'elle ne leur donnât pour cela toute la protection dont ils auroient beſoin.

Qu'il n'approuvoit pas moins la penſée qu'ils avoient de rétablir le Gouvernement des Provinces de Gueldres, d'Utrecht, & d'Overiſſel, ſur l'ancien pié, & qu'il écouteroit volontiers toutes les propoſitions

qu'ils auroient à lui faire, tant pour s'aſſûrer de ſa protection, par une plus étroite alliance, que pour diminuer le trop grand pouvoir qu'ils avoient laiſſé juſqu'à préſent au Prince d'Orange, au préjudice de leur liberté.

Que je pouvois même leur faire eſperer que Sa Majeſté pourroit bien, en leur conſidération, paſſer par-deſſus les difficultés qui avoient arrêté juſqu'alors la réception de leur Ambaſſadeur.

Le Penſionnaire d'Amſterdam me vint trouver, pour me témoigner de la part de ſes Maîtres l'extrême joie qu'ils avoient des aſſûrances que je leur avois données de la bonne diſpoſition du Roi pour favoriſer leur commerce, & m'aſſûra que cela avoit produit un très-bon effet dans le Conſeil de Ville d'Amſterdam. Je me ſervis de cette occaſion pour lui expliquer ce que j'avois ordre de lui dire par les Lettres dont S. M. m'avoit honoré le 29 Juin, & le 8 Juillet. 14 Juillet 1684.

J'aurois bien ſouhaité d'avoir pû 18 Juillet 1684.

rendre quelque réponſe à Meſſieurs d'Amſterdam, ſur la priere qu'ils avoient faite à S. M. qu'on leur reſtituât la Cire priſe ſur un de leurs Vaiſſeaux ; je leur fis dire, au défaut de cela, que S. M. ſe feroit informer de cette affaire, & que j'en aurois réponſe au premier jour.

20 Juillet 1714. J'eûs l'honneur de mander au Roi que les Villes de Hollande avoient ordre de délibérer s'il étoit à propos de continuer la levée de l'augmentation du dixieme de tous les impôts, qui avoit été établi deux ans auparavant, pour le payement de la recrûe de dix mille cinq cents hommes. Je ſûs depuis que la Ville d'Amſterdam, celle de Dort, & quelqu'autres des principales, avoient réſolu de faire caſſer cette impoſition ; qu'il y avoit grande apparence, qu'auſſi-tôt qu'on en parleroit dans la Province de Hollande, elle en formeroit une réſolution, & qu'elle caſſeroit en même tems la nouvelle levée.

Le Sieur Silvius alla à Diren. M. de Barillon me manda qu'il n'étoit

chargé que d'un ſimple compliment du Roi d'Angleterre, en termes généraux. Pour moi j'étois perſuadé, que quelque général que pût être un compliment, le Prince d'Orange s'en prévaudroit, ſoit en faiſant courir le bruit par ſes créatures qu'on le recherchoit, ſoit en ſe flattant lui-même que quoiqu'il fît, le Roi d'Angleterre reviendroit toûjours à lui, ce qui ne pouvoit ſervir qu'à le rendre plus opiniâtre; d'ailleurs je trouvois qu'il étoit dangereux de charger d'un compliment un homme qui cherchoit à faire la cour au Prince d'Orange, & qui y mettoit toûjours du ſien.

Je découvris auſſi que le Roi d'Angleterre avoit écrit quelques mois auparavant une Lettre aſſez tendre au Prince d'Orange; qu'il lui mandoit qu'il l'aimoit parce qu'il lui étoit ſi proche, & qu'il l'eſtimoit par ſon propre mérite, & par ſes bonnes qualités; qu'il étoit fâché de le voir dans un ſi mauvais pas, & qu'il lui offroit de l'en tirer. Que le Prince d'Orange avoit répondu fort ſechement au Roi

d'Angleterre qu'il ne ſavoit pas être en aucun danger, qu'ainſi il ne comprenoit pas pourquoi S. M. Britannique lui offroit de l'aſſiſtance.

20 Juillet 84. Le Sieur Hop me vint remercier de la part des Régens de ſa Ville, de ce que je lui avois fait connoître que Sa Majeſté étoit diſpoſée à favoriſer Meſſieurs d'Amſterdam dans leur commerce, en tout ce qui ne ſeroit pas préjudiciable à ſes ſujets. Il me témoigna qu'ils avoient été ſenſiblement touchés de cette aſſûrance, & qu'ils lui avoient donné ordre de ſavoir de moi quelles meſures on pourroit prendre pour leur faire reſſentir les effets de la bonne volonté de S. M. Je lui dis que c'étoit à moi à lui demander ce que Meſſieurs d'Amſterdam jugeoient à propos de faire pour cela, & que je me chargerois volontiers de rendre compte à Sa Majeſté de ce qu'ils ſouhaiteroient. Je pris de là occaſion de lui témoigner plus amplement ſa bonne volonté pour la République, & pour Meſſieurs d'Amſterdam en particulier, & tout

ce que S. M. m'avoit ordonné de leur faire ſavoir, & que j'ai marqué ci-deſſus.

Mais je lui demandai s'il ne croyoit pas (quand même Sa Majeſté ſeroit réſolue à accorder à Meſſieurs d'Amſterdam tout ce qu'ils ſouhaiteroient pour leur commerce) qu'il fût mieux d'attendre que les choſes fuſſent diſpoſées en Hollande à faire une plus étroite alliance avec S. M. premierement, parce que toutes les graces que S. M. accorderoit avant cela à la République, ne ſeroient d'aucune utilité, & qu'on ne s'en ſouviendroit plus lorſqu'il ſeroit queſtion de faire l'alliance; en ſecond lieu, parce que tant de démonſtrations extérieures de la bienveillance de S. M. ne feroient qu'ouvrir les yeux aux Etrangers qui étoient en Hollande, & aux Partiſans du Prince d'Orange, qui chercheroient auſſi-tôt les moyens d'empêcher la concluſion de l'alliance, ce qu'ils feroient aiſément, lorſque les meſures n'auroient pas encore été bien priſes. Il fut entierement de

mon avis, non-ſeulement parce qu'il avoit envie d'être envoyé auprès de Sa Majeſté, mais auſſi parce qu'en effet les choſes n'étoient pas encore diſpoſées en Hollande à donner une pleine ſatisfaction à Sa Majeſté. Il me parla là-deſſus avec beaucoup plus de franchiſe qu'il n'avoit encore fait; il me dit qu'il étoit obligé de m'avoüer que les ſentimens étoient partagés dans Amſterdam, & que Van-Buning, qui avoit la principale direction des affaires, étoit abſolument contraire à l'alliance de la France. Il me confia que cet homme n'avoit jamais voulu ajoûter foi à tout ce que j'avois fait inſinuer avant la Treve à quelques-uns des bien intentionnés, touchant les ſentimens de Sa Majeſté pour la paix, & qu'il avoit témoigné encore plus de défiance, lorſque j'avois parlé ouvertement à ceux du Gouvernement d'Amſterdam; que quand lui Hop en avoit fait le rapport, Van-Buning avoit dit que je leur manquerois de parole; que Sa Majeſté les tromperoit, qu'on ne vou-

loit que les diviſer pour les perdre, & pour ſe rendre maître des Pays-Bas; que ſes raiſonnemens étoient fondés ſur des principes généraux de politique. Il diſoit que Sa Majeſté étoit un Conquérant, & qu'il n'étoit pas de la nature d'un Conquérant de s'arrêter au milieu de ſes Conquêtes, ſurtout quand rien ne pouvoit s'oppoſer à ſes deſſeins & à ſes entrepriſes: mais je lui dis que Van-Buning ne connoiſſoit pas Sa Majeſté, & qu'Elle étoit autant au-deſſus des autres Conquérans, que ces Conquérans étoient au-deſſus du commun des hommes.

Je mandai cependant que s'il n'y avoit que cet obſtacle, & qu'il n'y eût rien à appréhender de la part du Prince d'Orange & du Penſionnaire Fagel, je ne m'en mettrois pas en peine, de même que je n'aurois pas beaucoup appréhendé dans la ſituation où étoient les affaires, d'être traverſé par le Prince d'Orange & par le Penſionnaire Fagel, ſi je n'avois pas à craindre Van-Buning, & ceux

peine ſi on n'y avoit donné ordre. Le premier fut le bruit, qui ſe répandit, que cet Electeur vouloit rétablir par la force ſon autorité dans Liége, & y envoyer des troupes pour y bâtir une Citadelle. C'étoit à la vérité une choſe à laquelle, ſi on le prenoit à la rigueur, perſonne ne pourroit trouver à redire, mais qui auroit donné de grands ombrages ſi on l'avoit voulu exécuter avant la concluſion de la Treve, & dans le tems que les troupes du Roi n'étoient pas encore retirées des Pays-Bas Eſpagnols.

L'autre fut l'ordre que M. l'Electeur de Cologne donna à ſon Miniſtre à la Haye, d'y propoſer une alliance défenſive, & qui me parut fort à contre-tems. Je mandai au Roi que cela feroit naître des propoſitions d'alliances qui pourroient faire prendre des meſures pour empêcher qu'il ne s'en fît point du tout; outre cela, qu'on n'accepteroit jamais l'alliance de Cologne tant que le Prince d'Orange & le Penſionnaire Fagel pourroient l'empêcher; qu'ainſi il falloit

voir auparavant de quelle maniere les choſes ſeroient réglées au-dedans de la République ; que ſi on réduiſoit le Prince d'Orange ſur le pié où il devoit être, on viendroit aiſément à bout de faire cette alliance, & d'en faire une avec Sa Majeſté ; mais que ſi Meſſieurs d'Amſterdam ſe contentoient de ce qu'ils avoient fait, & que l'autorité du Prince d'Orange ne fût pas abaiſſée, il ne falloit pas s'attendre que les Etats Généraux priſſent de plus étroites liaiſons ; ni avec Sa Majeſté, ni avec aucun Prince qui fût ſuſpect au Prince d'Orange & au Penſionnaire Fagel.

Le Roi me manda que les deſſeins qu'avoient Meſſieurs d'Amſterdam, dont je lui avois rendu compte dans un mémoire particulier, s'accordoient ſi bien à ſes intérêts, que je ne pouvois apporter trop de ſoin & trop d'application à les faire réuſſir ; que c'étoit dans cette vûe que je leur devois confirmer les aſſûrances que je leur avois déja données, de l'intention qu'il avoit de faciliter leur commerce La Lettre du Roi, du 8 Juillet 1685.

dans ſon Royaume, en toutes les choſes qu'ils pouvoient raiſonnablement déſirer de S. M. mais que j'écouterois ſeulement ce qu'ils me repréſenteroient ſur ce ſujet, pour lui en rendre compte, & que j'attendrois qu'il m'eût plus particulierement informé de ce qu'il jugeroit à propos de faire pour leur ſatisfaction.

Que je devois ſur toutes choſes les fortifier dans la réſolution de perdre entierement le Penſionnaire Fagel; que c'étoit le premier pas qu'ils devoient faire, non-ſeulement pour leur réputation, mais auſſi pour donner un bon commencement au rétabliſſement de leur liberté; & que je ne leur devois laiſſer aucun lieu de douter qu'elle ne leur donnât pour cela toute la protection dont ils auroient beſoin.

Qu'il n'approuvoit pas moins la penſée qu'ils avoient de rétablir le Gouvernement des Provinces de Gueldres, d'Utrecht, & d'Overiſſel, ſur l'ancien pié, & qu'il écouteroit volontiers toutes les propoſitions

nes perſonnes de l'Etat, que s'ils étoient envoyés en France il pourroit bien arriver qu'elle paſſeroit en leur conſidération par-deſſus les difficultés qui avoient arrêté juſqu'à cette heure la réception de M. de Staremberg. Il comprit ce que je lui voulois dire: mais quoiqu'il me fît voir une extrême joie ſur ſon viſage, il ne me répondit que par une grande révérence.

Comme c'eſt dans l'Aſſemblée de Hollande, du mois de Juillet, que l'on nomme des Commiſſaires pour affermer les droits d'impoſition que paye cette Province, & que les baux doivent être faits inceſſamment, parce que les nouveaux Fermiers entrent en poſſeſſion le 24 d'Août; il falloit par conſéquent régler dans cette Aſſemblée ſi l'on continueroit la levée d'un dixieme d'augmentation, qu'on établit il y a deux ans ſur toutes les impoſitions qui ſe levent dans la Province de Hollande, pour l'entretien de la levée de dix mille cinq cents hommes qui ſe fit alors. Il fut réſolu, 21 Juillet 1684.

rendre quelque réponſe à Meſſieurs d'Amſterdam, ſur la priere qu'ils avoient faite à S. M. qu'on leur reſtituât la Cire priſe ſur un de leurs Vaiſſeaux ; je leur fis dire, au défaut de cela, que S. M. ſe feroit informer de cette affaire, & que j'en aurois réponſe au premier jour.

20 Juillet 1814. J'eûs l'honneur de mander au Roi que les Villes de Hollande avoient ordre de délibérer s'il étoit à propos de continuer la levée de l'augmentation du dixieme de tous les impôts, qui avoit été établi deux ans auparavant, pour le payement de la recrûe de dix mille cinq cents hommes. Je ſûs depuis que la Ville d'Amſterdam, celle de Dort, & quelqu'autres des principales, avoient réſolu de faire caſſer cette impoſition ; qu'il y avoit grande apparence, qu'auſſi-tôt qu'on en parleroit dans la Province de Hollande, elle en formeroit une réſolution, & qu'elle caſſeroit en même tems la nouvelle levée.

Le Sieur Silvius alla à Diren. M. de Barillon me manda qu'il n'étoit

chargé que d'un ſimple compliment du Roi d'Angleterre, en termes généraux. Pour moi j'étois perſuadé, que quelque général que pût être un compliment, le Prince d'Orange s'en prévaudroit, ſoit en faiſant courir le bruit par ſes créatures qu'on le recherchoit, ſoit en ſe flattant lui-même que quoiqu'il fît, le Roi d'Angleterre reviendroit toûjours à lui, ce qui ne pouvoit ſervir qu'à le rendre plus opiniâtre; d'ailleurs je trouvois qu'il étoit dangereux de charger d'un compliment un homme qui cherchoit à faire la cour au Prince d'Orange, & qui y mettoit toûjours du ſien.

Je découvris auſſi que le Roi d'Angleterre avoit écrit quelques mois auparavant une Lettre aſſez tendre au Prince d'Orange; qu'il lui mandoit qu'il l'aimoit parce qu'il lui étoit ſi proche, & qu'il l'eſtimoit par ſon propre mérite, & par ſes bonnes qualités; qu'il étoit fâché de le voir dans un ſi mauvais pas, & qu'il lui offroit de l'en tirer. Que le Prince d'Orange avoit répondu fort ſechement au Roi

& y invita Mylord Brandon, & beaucoup d'autres Anglois de la derniere conſpiration. On ne pouvoit gueres outrager plus de gaieté de cœur, & ſans aucune néceſſité, le Roi d'Angleterre, & principalement M. le Duc d'Yorck.

Cependant les créatures du Prince d'Orange ſe remuoient fort pour faire enſorte que les Etats Généraux s'employaſſent pour ſes intérêts, & même on parla d'envoyer trois Députés, un en France, l'autre en Angleterre, & le troiſieme à Berlin; & que ſi on ne pouvoit rien obtenir pour le Prince d'Orange, on le dédommageroit, en lui aſſignant tous les ans une ſomme conſidérable, à prendre ſur l'état de guerre.

Je mandai au Roi qu'il voyoit par-là deux choſes, l'une qu'on étoit perſuadé à la Haye que le Prince d'Orange étoit vexé injuſtement; l'autre, que bien qu'on fût prevenu de cette opinion, on ne vouloit pas néantmoins parler de ſes intérêts avant que le Traité fût ſigné, pour

ne

ne donner aucune occaſion de le rompre, ni de le retarder, les Etats aimant mieux fournir de leur argent pour ſatisfaire le Prince d'Orange, que de ſe mettre au hazard de ne pas avoir la paix. Le Penſionnaire Fagel, & le Sieur Dickfeld, inviterent le Sieur Hop de ſe charger de cette négociation auprès de Sa Majeſté. Ils vouloient ſans doute faire voir à tous les Princes de l'Europe, par l'envoi du Penſionnaire d'Amſterdam, combien cette Ville prenoit à cœur les intérêts du Prince d'Orange, malgré tout ce qui s'étoit paſſé. Le Sieur Hop témoigna que ſi on vouloit l'envoyer en France, pour y ménager une plus étroite alliance, & lui ordonner de parler en même tems des intérêts du Prince d'Orange, il le feroit très-volontiers; que ſans cela il ne croyoit pas devoir ſe charger uniquement des intérêts du Prince d'Orange, n'y ayant nulle apparence d'y réuſſir.

Il arriva dans ce tems-là deux incidens de la part de l'Electeur de Cologne, qui nous auroient fait de la

peine ſi on n'y avoit donné ordre. Le premier fut le bruit, qui ſe répandit, que cet Electeur vouloit rétablir par la force ſon autorité dans Liége, & y envoyer des troupes pour y bâtir une Citadelle. C'étoit à la vérité une choſe à laquelle, ſi on le prenoit à la rigueur, perſonne ne pourroit trouver à redire, mais qui auroit donné de grands ombrages ſi on l'avoit voulu exécuter avant la concluſion de la Treve, & dans le tems que les troupes du Roi n'étoient pas encore retirées des Pays-Bas Eſpagnols.

L'autre fut l'ordre que M. l'Electeur de Cologne donna à ſon Miniſtre à la Haye, d'y propoſer une alliance défenſive, & qui me parut fort à contre-tems. Je mandai au Roi que cela feroit naître des propoſitions d'alliances qui pourroient faire prendre des meſures pour empêcher qu'il ne s'en fît point du tout; outre cela, qu'on n'accepteroit jamais l'alliance de Cologne tant que le Prince d'Orange & le Penſionnaire Fagel pourroient l'empêcher; qu'ainſi il falloit

voir auparavant de quelle maniere les choſes ſeroient réglées au-dedans de la République ; que ſi on réduiſoit le Prince d'Orange ſur le pié où il devoit être, on viendroit aiſément à bout de faire cette alliance, & d'en faire une avec Sa Majeſté ; mais que ſi Meſſieurs d'Amſterdam ſe contentoient de ce qu'ils avoient fait, & que l'autorité du Prince d'Orange ne fût pas abaiſſée, il ne falloit pas s'attendre que les Etats Généraux priſſent de plus étroites liaiſons ; ni avec Sa Majeſté, ni avec aucun Prince qui fût ſuſpect au Prince d'Orange & au Penſionnaire Fagel.

Le Roi me manda que les deſſeins qu'avoient Meſſieurs d'Amſterdam, dont je lui avois rendu compte dans un mémoire particulier, s'accordoient ſi bien à ſes intérêts, que je ne pouvois apporter trop de ſoin & trop d'application à les faire réuſſir ; que c'étoit dans cette vûe que je leur devois confirmer les aſſûrances que je leur avois déja données, de l'intention qu'il avoit de faciliter leur commerce

La Lettre du Roi, du 8 Juillet 1683.

dans ſon Royaume, en toutes les choſes qu'ils pouvoient raiſonnablement déſirer de S. M. mais que j'écouterois ſeulement ce qu'ils me repréſenteroient ſur ce ſujet, pour lui en rendre compte, & que j'attendrois qu'il m'eût plus particulierement informé de ce qu'il jugeroit à propos de faire pour leur ſatisfaction.

Que je devois ſur toutes choſes les fortifier dans la réſolution de perdre entierement le Penſionnaire Fagel; que c'étoit le premier pas qu'ils devoient faire, non-ſeulement pour leur réputation, mais auſſi pour donner un bon commencement au rétabliſſement de leur liberté; & que je ne leur devois laiſſer aucun lieu de douter qu'elle ne leur donnât pour cela toute la protection dont ils auroient beſoin.

Qu'il n'approuvoit pas moins la penſée qu'ils avoient de rétablir le Gouvernement des Provinces de Gueldres, d'Utrecht, & d'Overiſſel, ſur l'ancien pié, & qu'il écouteroit volontiers toutes les propoſitions

ſion des Charges du Prince de Waldeck. Qu'il étoit bon auſſi de les fortifier dans la penſée de faire une plus étroite alliance avec Sa Majeſté, & dans celle de perdre le Penſionnaire Fagel, comme le plus grand obſtacle au deſſein des bien-intentionnés.

J'allai à Amſterdam. Je ne fis pas ce Voyage ſans conſulter auparavant les Régens de cette Ville là, qui avoient jugé, auſſi-bien que moi, que cela étoit très-néceſſaire pour rétablir entre nous un commerce public, & ſans myſtere, & pour donner lieu à tous les autres membres de l'Etat de me voir ſans ſcrupule, ce qu'ils n'avoient oſé faire, principalement depuis deux ou trois ans. Van-Buning me vint voir (auſſitôt que je fus arrivé) comme premier Bourguemeſtre-Régent. M. Borel & le Sieur Hop y vinrent auſſi. J'allai chez eux, & le lendemain ils me vinrent prendre par ordre des Magiſtrats, & me menerent dans des Yachts, voir les plus beaux endroits de la Ville & le Port, où ils avoient ordonné à tous les

10 Août 1684.

rendre quelque réponſe à Meſſieurs d'Amſterdam, ſur la priere qu'ils avoient faite à S. M. qu'on leur reſtituât la Cire priſe ſur un de leurs Vaiſſeaux ; je leur fis dire, au défaut de cela, que S. M. ſe feroit informer de cette affaire, & que j'en aurois réponſe au premier jour.

20 Juillet 1614. J'eûs l'honneur de mander au Roi que les Villes de Hollande avoient ordre de délibérer s'il étoit à propos de continuer la levée de l'augmentation du dixieme de tous les impôts, qui avoit été établi deux ans auparavant, pour le payement de la recrûe de dix mille cinq cents hommes. Je ſûs depuis que la Ville d'Amſterdam, celle de Dort, & quelqu'autres des principales, avoient réſolu de faire caſſer cette impoſition ; qu'il y avoit grande apparence, qu'auſſi-tôt qu'on en parleroit dans la Province de Hollande, elle en formeroit une réſolution, & qu'elle caſſeroit en même tems la nouvelle levée.

Le Sieur Silvius alla à Diren. M. de Barillon me manda qu'il n'étoit

chargé que d'un ſimple compliment du Roi d'Angleterre, en termes généraux. Pour moi j'étois perſuadé, que quelque général que pût être un compliment, le Prince d'Orange s'en prévaudroit, ſoit en faiſant courir le bruit par ſes créatures qu'on le recherchoit, ſoit en ſe flattant lui-même que quoiqu'il fît, le Roi d'Angleterre reviendroit toûjours à lui, ce qui ne pouvoit ſervir qu'à le rendre plus opiniâtre; d'ailleurs je trouvois qu'il étoit dangereux de charger d'un compliment un homme qui cherchoit à faire la cour au Prince d'Orange, & qui y mettoit toûjours du ſien.

Je découvris auſſi que le Roi d'Angleterre avoit écrit quelques mois auparavant une Lettre aſſez tendre au Prince d'Orange; qu'il lui mandoit qu'il l'aimoit parce qu'il lui étoit ſi proche, & qu'il l'eſtimoit par ſon propre mérite, & par ſes bonnes qualités; qu'il étoit fâché de le voir dans un ſi mauvais pas, & qu'il lui offroit de l'en tirer. Que le Prince d'Orange avoit répondu fort ſechement au Roi

& y invita Mylord Brandon, & beaucoup d'autres Anglois de la derniere conſpiration. On ne pouvoit gueres outrager plus de gaieté de coeur, & ſans aucune néceſſité, le Roi d'Angleterre, & principalement M. le Duc d'Yorck.

Cependant les créatures du Prince d'Orange ſe remuoient fort pour faire enſorte que les Etats Généraux s'employaſſent pour ſes intérêts, & même on parla d'envoyer trois Députés, un en France, l'autre en Angleterre, & le troiſieme à Berlin; & que ſi on ne pouvoit rien obtenir pour le Prince d'Orange, on le dédommageroit, en lui aſſignant tous les ans une ſomme conſidérable, à prendre ſur l'état de guerre.

Je mandai au Roi qu'il voyoit par-là deux choſes, l'une qu'on étoit perſuadé à la Haye que le Prince d'Orange étoit vexé injuſtement; l'autre, que bien qu'on fût prevenu de cette opinion, on ne vouloit pas néantmoins parler de ſes intérêts avant que le Traité fût ſigné, pour ne

ne donner aucune occaſion de ſe rompre, ni de le retarder, les Etats aimant mieux fournir de leur argent pour ſatisfaire le Prince d'Orange, que de ſe mettre au hazard de ne pas avoir la paix. Le Penſionnaire Fagel, & le Sieur Dickfeld, inviterent le Sieur Hop de ſe charger de cette négociation auprès de Sa Majeſté. Ils vouloient ſans doute faire voir à tous les Princes de l'Europe, par l'envoi du Penſionnaire d'Amſterdam, combien cette Ville prenoit à cœur les intérêts du Prince d'Orange, malgré tout ce qui s'étoit paſſé. Le Sieur Hop témoigna que ſi on vouloit l'envoyer en France, pour y ménager une plus étroite alliance, & lui ordonner de parler en même tems des intérêts du Prince d'Orange, il le feroit très-volontiers; que ſans cela il ne croyoit pas devoir ſe charger uniquement des intérêts du Prince d'Orange, n'y ayant nulle apparence d'y réuſſir.

Il arriva dans ce tems-là deux incidens de la part de l'Electeur de Cologne, qui nous auroient fait de la

peine ſi on n'y avoit donné ordre. Le premier fut le bruit, qui ſe répandit, que cet Electeur vouloit rétablir par la force ſon autorité dans Liége, & y envoyer des troupes pour y bâtir une Citadelle. C'étoit à la vérité une choſe à laquelle, ſi on le prenoit à la rigueur, perſonne ne pourroit trouver à redire, mais qui auroit donné de grands ombrages ſi on l'avoit voulu exécuter avant la concluſion de la Treve, & dans le tems que les troupes du Roi n'étoient pas encore retirées des Pays-Bas Eſpagnols.

L'autre fut l'ordre que M. l'Electeur de Cologne donna à ſon Miniſtre à la Haye, d'y propoſer une alliance défenſive, & qui me parut fort à contre-tems. Je mandai au Roi que cela feroit naître des propoſitions d'alliances qui pourroient faire prendre des meſures pour empêcher qu'il ne s'en fît point du tout; outre cela, qu'on n'accepteroit jamais l'alliance de Cologne tant que le Prince d'Orange & le Penſionnaire Fagel pourroient l'empêcher; qu'ainſi il falloit

voir auparavant de quelle maniere les choſes ſeroient réglées au-dedans de la République ; que ſi on réduiſoit le Prince d'Orange ſur le pié où il devoit être, on viendroit aiſément à bout de faire cette alliance, & d'en faire une avec Sa Majeſté ; mais que ſi Meſſieurs d'Amſterdam ſe contentoient de ce qu'ils avoient fait, & que l'autorité du Prince d'Orange ne fût pas abaiſſée, il ne falloit pas s'attendre que les Etats Généraux priſſent de plus étroites liaiſons ; ni avec Sa Majeſté, ni avec aucun Prince qui fût ſuſpect au Prince d'Orange & au Penſionnaire Fagel.

Le Roi me manda que les deſſeins qu'avoient Meſſieurs d'Amſterdam, dont je lui avois rendu compte dans un mémoire particulier, s'accordoient ſi bien à ſes intérêts, que je ne pouvois apporter trop de ſoin & trop d'application à les faire réuſſir ; que c'étoit dans cette vûe que je leur devois confirmer les aſſûrances que je leur avois déja données, de l'intention qu'il avoit de faciliter leur commerce La Lettre du Roi, du 8 Juillet 1688.

dans ſon Royaume, en toutes les choſes qu'ils pouvoient raiſonnablement déſirer de S. M. mais que j'écouterois ſeulement ce qu'ils me repréſenteroient ſur ce ſujet, pour lui en rendre compte, & que j'attendrois qu'il m'eût plus particulierement informé de ce qu'il jugeroit à propos de faire pour leur ſatisfaction.

Que je devois ſur toutes choſes les fortifier dans la réſolution de perdre entierement le Penſionnaire Fagel; que c'étoit le premier pas qu'ils devoient faire, non-ſeulement pour leur réputation, mais auſſi pour donner un bon commencement au rétabliſſement de leur liberté; & que je ne leur devois laiſſer aucun lieu de douter qu'elle ne leur donnât pour cela toute la protection dont ils auroient beſoin.

Qu'il n'approuvoit pas moins la penſée qu'ils avoient de rétablir le Gouvernement des Provinces de Gueldres, d'Utrecht, & d'Overiſſel, ſur l'ancien pié, & qu'il écouteroit volontiers toutes les propoſitions

quelque tems, & dont ils ont eu tant de peine à ſe tirer.

Je me ſuis ſervi pour les perſuader encore davantage d'un avis très-ſecret, mais très-ſûr, que je venois de recevoir, qui eſt, que l'Envoyé d'Hanover qui eſt ici, ayant reçû ordre de ſon Maître de ſe retirer, lui a écrit pour lui remontrer que le Traité qu'il a fait avec les Etats expirera dans un an, & qu'il ſeroit à propos d'en ſolliciter le renouvellement. Je leur ai fait voir que cette penſée de renouveller le Traité n'eſt pas venue du Duc d'Hanover, mais de ſon Miniſtre à la Haye. Que ce Miniſtre n'agit que par les ordres du Prince d'Orange, à qui il écrivoit régulierement tous les jours à Loo, où il étoit; que l'on doit juger par-là des intentions de ce Prince, puiſqu'il eſt notoire que le Duc d'Hanover n'a aucune liaiſon avec la République, mais avec le ſeul Prince d'Orange. Que ce Traité n'eſt pas un traité de commerce qui demande naturellement à être renouvellé, mais

rendre quelque réponſe à Meſſieurs d'Amſterdam, ſur la priere qu'ils avoient faite à S. M. qu'on leur reſtituât la Cire priſe ſur un de leurs Vaiſſeaux ; je leur fis dire, au défaut de cela, que S. M. ſe feroit informer de cette affaire, & que j'en aurois réponſe au premier jour.

20 Juillet 1684. J'eûs l'honneur de mander au Roi que les Villes de Hollande avoient ordre de délibérer s'il étoit à propos de continuer la levée de l'augmentation du dixieme de tous les impôts, qui avoit été établi deux ans auparavant, pour le payement de la recrûe de dix mille cinq cents hommes. Je ſûs depuis que la Ville d'Amſterdam, celle de Dort, & quelqu'autres des principales, avoient réſolu de faire caſſer cette impoſition ; qu'il y avoit grande apparence, qu'auſſi-tôt qu'on en parleroit dans la Province de Hollande, elle en formeroit une réſolution, & qu'elle caſſeroit en même tems la nouvelle levée.

Le Sieur Silvius alla à Diren. M. de Barillon me manda qu'il n'étoit

chargé que d'un ſimple compliment du Roi d'Angleterre, en termes généraux. Pour moi j'étois perſuadé, que quelque général que pût être un compliment, le Prince d'Orange s'en prévaudroit, ſoit en faiſant courir le bruit par ſes créatures qu'on le recherchoit, ſoit en ſe flattant lui-même que quoiqu'il fît, le Roi d'Angleterre reviendroit toûjours à lui, ce qui ne pouvoit ſervir qu'à le rendre plus opiniâtre; d'ailleurs je trouvois qu'il étoit dangereux de charger d'un compliment un homme qui cherchoit à faire la cour au Prince d'Orange, & qui y mettoit toûjours du ſien.

Je découvris auſſi que le Roi d'Angleterre avoit écrit quelques mois auparavant une Lettre aſſez tendre au Prince d'Orange; qu'il lui mandoit qu'il l'aimoit parce qu'il lui étoit ſi proche, & qu'il l'eſtimoit par ſon propre mérite, & par ſes bonnes qualités; qu'il étoit fâché de le voir dans un ſi mauvais pas, & qu'il lui offroit de l'en tirer. Que le Prince d'Orange avoit répondu fort ſechement au Roi

& y invita Mylord Brandon, & beaucoup d'autres Anglois de la derniere conſpiration. On ne pouvoit gueres outrager plus de gaieté de coeur, & ſans aucune néceſſité, le Roi d'Angleterre, & principalement M. le Duc d'Yorck.

Cependant les créatures du Prince d'Orange ſe remuoient fort pour faire enſorte que les Etats Généraux s'employaſſent pour ſes intérêts, & même on parla d'envoyer trois Députés, un en France, l'autre en Angleterre, & le troiſieme à Berlin; & que ſi on ne pouvoit rien obtenir pour le Prince d'Orange, on le dédommageroit, en lui aſſignant tous les ans une ſomme conſidérable, à prendre ſur l'état de guerre.

Je mandai au Roi qu'il voyoit par-là deux choſes, l'une qu'on étoit perſuadé à la Haye que le Prince d'Orange étoit vexé injuſtement; l'autre, que bien qu'on fût prevenu de cette opinion, on ne vouloit pas néantmoins parler de ſes intérêts avant que le Traité fût ſigné, pour ne

ne donner aucune occaſion de ſe rompre, ni de le retarder, les Etats aimant mieux fournir de leur argent pour ſatisfaire le Prince d'Orange, que de ſe mettre au hazard de ne pas avoir la paix. Le Penſionnaire Fagel, & le Sieur Dickfeld, inviterent le Sieur Hop de ſe charger de cette négociation auprès de Sa Majeſté. Ils vouloient ſans doute faire voir à tous les Princes de l'Europe, par l'envoi du Penſionnaire d'Amſterdam, combien cette Ville prenoit à cœur les intérêts du Prince d'Orange, malgré tout ce qui s'étoit paſſé. Le Sieur Hop témoigna que ſi on vouloit l'envoyer en France, pour y ménager une plus étroite alliance, & lui ordonner de parler en même tems des intérêts du Prince d'Orange, il le feroit très-volontiers; que ſans cela il ne croyoit pas devoir ſe charger uniquement des intérêts du Prince d'Orange, n'y ayant nulle apparence d'y réuſſir.

Il arriva dans ce tems-là deux incidens de la part de l'Electeur de Cologne, qui nous auroient fait de la

peine ſi on n'y avoit donné ordre. Le premier fut le bruit, qui ſe répandit, que cet Electeur vouloit rétablir par la force ſon autorité dans Liége, & y envoyer des troupes pour y bâtir une Citadelle. C'étoit à la vérité une choſe à laquelle, ſi on le prenoit à la rigueur, perſonne ne pourroit trouver à redire, mais qui auroit donné de grands ombrages ſi on l'avoit voulu exécuter avant la concluſion de la Treve, & dans le tems que les troupes du Roi n'étoient pas encore retirées des Pays-Bas Eſpagnols.

L'autre fut l'ordre que M. l'Electeur de Cologne donna à ſon Miniſtre à la Haye, d'y propoſer une alliance défenſive, & qui me parut fort à contre-tems. Je mandai au Roi que cela feroit naître des propoſitions d'alliances qui pourroient faire prendre des meſures pour empêcher qu'il ne s'en fît point du tout; outre cela, qu'on n'accepteroit jamais l'alliance de Cologne tant que le Prince d'Orange & le Penſionnaire Fagel pourroient l'empêcher; qu'ainſi il falloit

voir auparavant de quelle maniere les choſes ſeroient réglées au-dedans de la République ; que ſi on réduiſoit le Prince d'Orange ſur le pié où il devoit être, on viendroit aiſément à bout de faire cette alliance, & d'en faire une avec Sa Majeſté ; mais que ſi Meſſieurs d'Amſterdam ſe contentoient de ce qu'ils avoient fait, & que l'autorité du Prince d'Orange ne fût pas abaiſſée, il ne falloit pas s'attendre que les Etats Généraux priſſent de plus étroites liaiſons ; ni avec Sa Majeſté, ni avec aucun Prince qui fût ſuſpect au Prince d'Orange & au Penſionnaire Fagel.

Le Roi me manda que les deſſeins qu'avoient Meſſieurs d'Amſterdam, dont je lui avois rendu compte dans un mémoire particulier, s'accordoient ſi bien à ſes intérêts, que je ne pouvois apporter trop de ſoin & trop d'application à les faire réuſſir ; que c'étoit dans cette vûe que je leur devois confirmer les aſſûrances que je leur avois déja données, de l'intention qu'il avoit de faciliter leur commerce La Lettre du Roi, du 8 Juillet 1685.

dans ſon Royaume, en toutes les choſes qu'ils pouvoient raiſonnablement déſirer de S. M. mais que j'écouterois ſeulement ce qu'ils me repréſenteroient ſur ce ſujet, pour lui en rendre compte, & que j'attendrois qu'il m'eût plus particulierement informé de ce qu'il jugeroit à propos de faire pour leur ſatisfaction.

Que je devois ſur toutes choſes les fortifier dans la réſolution de perdre entierement le Penſionnaire Fagel; que c'étoit le premier pas qu'ils devoient faire, non-ſeulement pour leur réputation, mais auſſi pour donner un bon commencement au rétabliſſement de leur liberté; & que je ne leur devois laiſſer aucun lieu de douter qu'elle ne leur donnât pour cela toute la protection dont ils auroient beſoin.

Qu'il n'approuvoit pas moins la penſée qu'ils avoient de rétablir le Gouvernement des Provinces de Gueldres, d'Utrecht, & d'Overiſſel, ſur l'ancien pié, & qu'il écouteroit volontiers toutes les propoſitions

qu'ils auroient à lui faire, tant pour s'aſſûrer de ſa protection, par une plus étroite alliance, que pour diminuer le trop grand pouvoir qu'ils avoient laiſſé juſqu'à préſent au Prince d'Orange, au préjudice de leur liberté.

Que je pouvois même leur faire eſperer que Sa Majeſté pourroit bien, en leur conſidération, paſſer par-deſſus les difficultés qui avoient arrêté juſqu'alors la réception de leur Ambaſſadeur.

Le Penſionnaire d'Amſterdam me vint trouver, pour me témoigner de la part de ſes Maîtres l'extrême joie qu'ils avoient des aſſûrances que je leur avois données de la bonne diſpoſition du Roi pour favoriſer leur commerce, & m'aſſûra que cela avoit produit un très-bon effet dans le Conſeil de Ville d'Amſterdam. Je me ſervis de cette occaſion pour lui expliquer ce que j'avois ordre de lui dire par les Lettres dont S. M. m'avoit honoré le 29 Juin, & le 8 Juillet. 14 Juillet 1684.

J'aurois bien ſouhaité d'avoir pû 18 Juillet 1684.

rendre quelque réponſe à Meſſieurs d'Amſterdam, ſur la priere qu'ils avoient faite à S. M. qu'on leur reſtituât la Cire priſe ſur un de leurs Vaiſſeaux ; je leur fis dire, au défaut de cela, que S. M. ſe feroit informer de cette affaire, & que j'en aurois réponſe au premier jour.

20 Juillet 1711. J'eûs l'honneur de mander au Roi que les Villes de Hollande avoient ordre de délibérer s'il étoit à propos de continuer la levée de l'augmentation du dixieme de tous les impôts, qui avoit été établi deux ans auparavant, pour le payement de la recrûe de dix mille cinq cents hommes. Je ſûs depuis que la Ville d'Amſterdam, celle de Dort, & quelqu'autres des principales, avoient réſolu de faire caſſer cette impoſition ; qu'il y avoit grande apparence, qu'auſſi-tôt qu'on en parleroit dans la Province de Hollande, elle en formeroit une réſolution, & qu'elle caſſeroit en même tems la nouvelle levée.

Le Sieur Silvius alla à Diren. M. de Barillon me manda qu'il n'étoit

chargé que d'un ſimple compliment du Roi d'Angleterre, en termes généraux. Pour moi j'étois perſuadé, que quelque général que pût être un compliment, le Prince d'Orange s'en prévaudroit, ſoit en faiſant courir le bruit par ſes créatures qu'on le recherchoit, ſoit en ſe flattant lui-même que quoiqu'il fît, le Roi d'Angleterre reviendroit toûjours à lui, ce qui ne pouvoit ſervir qu'à le rendre plus opiniâtre; d'ailleurs je trouvois qu'il étoit dangereux de charger d'un compliment un homme qui cherchoit à faire la cour au Prince d'Orange, & qui y mettoit toûjours du ſien.

Je découvris auſſi que le Roi d'Angleterre avoit écrit quelques mois auparavant une Lettre aſſez tendre au Prince d'Orange; qu'il lui mandoit qu'il l'aimoit parce qu'il lui étoit ſi proche, & qu'il l'eſtimoit par ſon propre mérite, & par ſes bonnes qualités; qu'il étoit fâché de le voir dans un ſi mauvais pas, & qu'il lui offroit de l'en tirer. Que le Prince d'Orange avoit répondu fort ſechement au Roi

ayant vendu à des Marchands le Canon de la Ville, ſans en rien communiquer au Conſeil; & qu'on étoit ſur le point de le livrer. Le peuple, & la meilleure partie des Magiſtrats, l'ont empêché. Cela a excité le tumulte, le Prince d'Orange y a envoyé des Troupes, qui, ſous prétexte que leur ordre étoit d'obéir aux Magiſtrats, ont exécuté ce que le Bourguemeſtre, ami du Prince d'Orange, a ſouhaité. Cet incident a fait découvrir que pendant la négociation de la Treve, les Députés de Gorcum ont agi de leur chef dans l'Aſſemblée de Hollande, ſans la participation du Conſeil de leur Ville. La conduite que le Prince d'Orange a tenue dans cette affaire, fait croire à bien des gens qu'elle pourroit avoir des ſuites: mais je n'y vois pas d'apparence.

24 d'Août 1684. Le Prince d'Orange & M. de Montmouth étoient toûjours à la chaſſe à Diren. Ce Prince ne ſe contenta pas de lui donner en toutes occaſions beaucoup de marques de conſidération & d'amitié: il fit une choſe ſi

offenſante contre le Roi d'Angleterre & contre le Duc d'Yorck, que tout le monde en fut ſurpris.

Lorſqu'il vaque une place d'Echevin dans la Ville de Leyde, le Conſeil de la Ville en préſente trois au Prince d'Orange, & il en choiſit un. Un de leurs Echevins étant mort, ils envoyerent au Prince d'Orange à Diren le Bailly de leur Ville, avec un de leurs Conſeillers, pour lui porter la nomination de trois perſonnes. Ces deux Députés étant entrés dans une chambre, le Prince d'Orange les vint trouver, & ſans attendre qu'ils lui parlaſſent, il s'adreſſa au Bailly de Leyde, & lui dit qu'il étoit bien impudent d'oſer ſe préſenter devant lui après l'infame action qu'il avoit faite de livrer Armſtrong au Roi d'Angleterre, & lui demanda s'il ſavoit bien qu'il n'étoit pas en ſûreté à Diren, & que le Duc de Montmouth y étoit; qu'il pouvoit ſe venger ſur lui de la méchante action qu'il avoit faite: il le chaſſa enſuite honteuſement de ſa maiſon, & lui défendit de ſe préſenter jamais devant lui.

Ceux de Leyde n'ont pas été insensibles à l'affront qu'a reçû cet homme dans l'éxécution d'une commission qu'ils lui avoient donnée ; cependant ils tiennent leur rancune secrete, & peu de gens en ont connoissance, car ils ne voyent pas le moyen de se vanger : mais ils prétendent avoir satisfaction sur le retardement que le Prince d'Orange apporte à choisir un des trois sujets qu'ils ont présenté pour être Echevin, & comme il y a un tems limité dans lequel il doit faire cette élection, ils veulent à son refus la faire eux-mêmes. Ils avoient résolu pour cet effet de s'adresser à la Province de Hollande ; & afin que les Députés des Villes vinssent avec des instructions sur cette affaire, ils avoient demandé qu'elle fût mise pour un des points de convocation de l'Assemblée qui doit se tenir le cinquieme de Septembre prochain. Le Prince d'Orange l'a sû, & en a été si fort alarmé, qu'il est venu en secret à deux lieues de la Haye pour l'empêcher. On ne sait s'il a réussi, parce

que les points de convocation ne ſont pas encore dreſſés. Le Penſionnaire Fagel demeure depuis huit jours dans la maiſon qu'il a auprès de Leyde, & on croit qu'il y demeurera encore pour le moins autant de tems, afin de gagner ceux qu'il pourra dans le Conſeil de cette Ville.

Cependant je ſupplie Votre Majeſté de me permettre de lui faire obſerver le caractère de l'eſprit du Prince d'Orange, & combien il eſt peu capable de plier, & de prendre des expédiens propres à ſortir des affaires qu'il ſe fait ici, pour vouloir tout entreprendre avec une autorité abſolue. Il appréhende extrèmement que Meſſieurs de Leyde ne portent cette affaire dans l'Aſſemblée de Hollande; cette plainte pourroit en attirer beaucoup d'autres, & ce premier pas fait enhardiroit Meſſieurs d'Amſterdam à faire des propoſitions qui diminueroient notablement ſon autorité. Il ne tient qu'à lui de prevenir ce coup, en faiſant l'élection, cependant il ne la veut pas faire, parce qu'il ne peut ſe vaincre, ni céder en rien.

La raiſon pour laquelle il ne veut pas choiſir aucun des trois qui lui ſont préſentés, c'eſt qu'il n'y en a pas un qui ſe ſoit voulu engager à donner ſa voix pour mettre dans le Conſeil de Ville de Leyde une de ſes créatures, qui en a été chaſſé depuis dix-huit mois.

Je ne puis encore dire à Votre Majeſté quel train les affaires prendront ici; tout dépend de la vigueur de Meſſieurs d'Amſterdam, & il leur ſuffit d'oſer entreprendre pour venir à bout de tout ce qu'ils voudront. Je les vois dans une ferme réſolution de chaſſer le Penſionnaire Fagel, & de rétablir la forme de leur Gouvernement: mais je ne conviens pas avec eux des meſures qu'ils veulent prendre pour cela; ils ont un peu trop d'égards, & il eſt conſtant que s'ils temporiſent, & s'ils ne profitent pas de cette premiere conjoncture qui ſe préſente, ils auront de la peine à y revenir. Je n'ai rien omis pour leur faire comprendre cette vérité. Les plus honnêtes gens d'ici en ſont perſuadés;

ſuadés ; Meſſieurs d'Amſterdam le croyent auſſi : mais ils ne ſont pas encore bien convaincus des moyens que nous leur propoſons. Je ſupplie très-humblement Votre Majeſté d'être perſuadée que je ne perds aucune occaſion de leur bien repréſenter ce que je dois là-deſſus : en effet ; je crois qu'il n'y a rien à cette heure de plus important à faire ici pour le ſervice de Votre Majeſté ; car, pour ce qui eſt de l'alliance, il ne faut pas que j'en diſe un mot davantage. Les bien-intentionnés ſavent les bonnes diſpoſitions de Votre Majeſté ; & ils ont été fort ſatisfaits de la maniere dont je m'en ſuis expliqué à Van-Buning. Tous les Miniſtres Etrangers ſont fort alertes là-deſſus, & j'ai appris depuis peu, qu'auſſi-tôt que le Traité fut ſigné à la Haye, le Sieur Witſendorf, qui n'agit que par l'inſtigation du Prince d'Orange, manda au Sieur de Groot que Meſſieurs d'Amſterdam alloient travailler à faire une alliance avec la France ; qu'il devoit faire conſidérer deux choſes à M.

l'Electeur de Brandebourg, auprès de qui il étoit envoyé; l'une, que Meſſieurs d'Amſterdam alloient ſe jetter dans les bras de Sa Majeſté, enſorte que le Prince d'Orange, & tout ſon parti, ſeroit entierement ruiné; l'autre, que les Etats étant attachés de cette maniere à Sa Majeſté, toute l'Europe ſeroit dorénavant ſoûmiſe à ſes volontés.

Je découvris que l'on travailloit pour raccommoder Meſſieurs d'Amſterdam avec M. le Prince d'Orange, & ſur-tout le Prince de Naſſau avec ce Prince; cela m'obligea à veiller de près à ſa conduite.

Je mandai au Roi que j'avois été ſurpris d'apprendre par le Réſident de Munſter, que l'intention de ſon maître n'étoit pas de faire une ſimple alliance avec les Etats, mais une alliance pour la manutention des Traités de la Haye & de l'Empire. Que je ne ſavois ſi l'on avoit communiqué ces circonſtances à Sa Majeſté; mais qu'il me ſembloit qu'il y avoit une grande différence entre une ſimple

alliance défenſive, qui ne bleſſe perſonne; ou un ſimple acte de garantie que l'on donne à la partie intéreſſée; & une alliance de garantie, c'eſt ce que l'Angleterre voulut faire après la paix de Nimegue, & que Sa Majeſté n'agréa pas. Que j'en avois dit mon ſentiment au Réſident de Munſter, qui me répondit qu'il avoit ſes ordres. Il eſt certain que M. l'Electeur de Cologne jettoit par-là les fondemens d'une ligue générale contre Sa Majeſté.

Le Roi me manda que je tâchaſſe de pénétrer tout ce qui ſe négocioit entre le Duc d'Yorck & le Prince d'Orange, & que j'en donnaſſe avis à M. de Barillon, afin qu'il s'employât à empêcher une plus grande liaiſon de l'Angleterre avec le Prince d'Orange. Lettre du Roi du 24 Août 1684.

Qu'il feroit examiner le mémoire touchant les deux Vaiſſeaux des Indes d'Occident.

M. de Croiſſy me manda que les deux Vaiſſeaux François qui avoient fait les deux priſes dans l'Amérique, Lettre de M. de Croiſſy, du 24 Août 1684.

étoient des Forbans qui n'avoient aucune commiſſion de Sa Majeſté, & qui pilloient ſur les ſujets comme ſur les étrangers.

Lettre du Roi, du 24 Août 1684.

Le Roi me manda qu'il étoit bien ſurpris de voir que j'euſſe fait eſpérer aux Etats Généraux qu'il retireroit ſes Troupes des Pays-Bas après que les ſix ſemaines qui avoient été ſtipulées pour l'échange des ratifications ſeroient expirées, puiſque, comme je n'avois obligé Sa Majeſté, par l'article 3. du Traité de la Haye, à rappeller ſes Troupes qu'après l'échange, Elle ne voyoit aucune raiſon qui pût donner lieu aux Eſpagnols de prétendre qu'Elle retirât ſes Troupes, & que les contributions ceſſaſſent avant que le Roi Catholique eût envoyé ſa ratification ſur le nouveau Traité que les Miniſtres Impériaux avoient ſigné en ſon nom le onzieme du même mois. Qu'il ne ſervoit de rien de dire que par l'article 8. le Roi étoit engagé à faire ceſſer tous actes d'hoſtilité dans les Pays-bas, contre les Villes & lieux appartenans à la

Couronne d'Eſpagne, même dans le plat pays, ſi les Eſpagnols s'en abſtenoient, &c. car comme les Etats Généraux avoient aſſez reconnu que cette ceſſation de tous actes d'hoſtilité ne devoit pas empêcher l'exaction des contributions; & le ſéjour des Troupes Françoiſes en Flandre, puiſque l'un & l'autre étoit permis par l'article 3. juſqu'à l'échange des ratifications; on ne pouvoit tirer de cet article 8. aucun prétexte de dire que le Roi fût obligé de retirer ſes Troupes, & de faire ceſſer les contributions après l'expiration des ſix ſemaines, à moins que le Roi d'Eſpagne n'eût envoyé ſa ratification, & qu'elle n'eût été échangée, ou à la Haye, ou à Ratiſbonne; qu'ainſi toutes les plaintes des Miniſtres Autrichiens étoient mal fondées, & que les Etats Généraux avoient au contraire ſujet de ſe loüer de ſa patience, en ce que la ratification d'Eſpagne n'ayant pas été portée à la Haye dans le tems ſtipulé, par une délicateſſe peu convenable au bien de toute

l'Europe, Sa Majeſté avoit bien voulu donner les mains à un nouveau Traité, & à un ſecond délai de ſix ſemaines que les Miniſtres Autrichiens avoient crû néceſſaire pour faire venir une ratification valable.

Le Roi ayant reçû les Traités ſignés à Ratiſbonne avant que ſa dépêche fût partie, Sa Majeſté y ajoûta que celui qui regardoit l'Eſpagne, lui faiſoit d'autant mieux voir combien étoient déraiſonnables les plaintes & difficultés que faiſoit le Marquis de Grana, qu'il devoit ou accepter ladite Treve ou la refuſer; qu'au premier cas ſes Troupes devoient demeurer en Flandre, & les contributions devoient être payées juſqu'à l'échange des ratifications; qu'au ſecond cas, elle devoit retirer ſes Troupes, mais qu'Elle n'étoit plus obligée à rendre Courtray ni Dixmude.

Que le Traité de la Haye contenoit deux ſtipulations fort diſtinctes; l'une en cas que l'Eſpagne l'acceptât & en envoyât ſa ratification; l'autre

en cas qu'elle le refuſât. Qu'il n'étoit plus queſtion du ſecond cas, puiſque les Miniſtres Autrichiens avoient accepté pour l'Eſpagne; & qu'à l'égard du premier, Sa Majeſté ne devoit rendre Courtray & Dixmude aux Eſpagnols, qu'au cas qu'ils acceptaſſent le Traité, ainſi qu'il étoit porté par l'article 3. Que ſuivant l'article 5. Elle ne devoit retirer ſes Troupes qu'après cet échange; & que par l'article 7. les contributions devoient être continuées juſqu'au jour de l'échange des ratifications d'Eſpagne; qu'ainſi on n'avoit qu'à lire le Traité pour tomber d'accord que, non-ſeulement les plaintes du Marquis de Grana étoient mal fondées, mais encore qu'il devoit au contraire convenir inceſſamment des termes des payemens, & faire donner des cautions valables par les Communautés qui voudroient s'exempter des exécutions militaires.

Que je devois parler en ce ſens aux Etats Généraux, & leur déclarer que ſi les Eſpagnols ne ſe mettoient pas

plûtôt en devoir de ſatisfaire à cette obligation, Sa Majeſté feroit exiger les contributions par toute ſorte de moyens, & qu'on ne devoit pas eſperer que ſes Troupes ſortiſſent des Pays-bas Eſpagnols, avant que l'échange des ratifications fût fait, & le payement des contributions aſſûré, conformément au Traité.

31 Août 1784. Je ne perdis point de tems à exécuter les ordres du Roi, & dans une conférence que j'eus avec les Députés des Etats Généraux, pour leur donner part de la négociation de M. de Chanlais à Bruxelles, & des nouveaux ordres qu'il avoit reçûs de Sa Majeſté en conſéquence de la réponſe du Marquis de Grana : je pris prétexte de leur parler du Traité ſigné à Ratiſbonne, entre le Roi & le Roi Catholique, & je me ſervis de toutes les raiſons contenues dans la dépêche de Sa Majeſté au ſujet des contributions, & du ſéjour de ſes Troupes en Flandre. Les Etats Généraux ne purent s'empêcher de me dire, après bien des conteſtations, que les Eſpa-

gnols gâtoient eux-mêmes leurs affaires, & ils ne pûrent diſconvenir que le Roi avoit raiſon à l'égard des contributions: mais à l'égard du ſéjour des Troupes, ils en témoignerent beaucoup d'inquiétude, & me dirent qu'ils n'auroient jamais ſigné le Traité s'ils n'euſſent tenu pour aſſûré que le Roi n'auroit plus de corps d'Armée dans les Pays-Bas, après les ſix ſemaines expirées. Qu'ils s'en étoient ſouvent expliqués dans nos conférences, & qu'il n'étoit jamais tombé dans l'eſprit de pas un de la République que le Roi prétendît que ſes Troupes demeuraſſent dans les Pays-Bas, après leur avoir offert de les faire joüir d'une grande tranquillité, juſqu'à s'être engagé à ne plus faire d'acte d'hoſtilité dans le plat pays ſi les Eſpagnols s'en abſtenoient. Qu'il y avoit une grande différence entre le campement d'une Armée, & des courſes que des Partis font, ou des levées de contributions; qu'ils convenoient que Sa Majeſté pouvoit exiger des contributions, & faire des

hoſtilités, ſi les Eſpagnols en commettoient : mais que pour faire ſubſiſter des Troupes dans le pays Eſpagnol, on avoit pû juger de leurs ſentimens par les inſtances qu'ils avoient faites pour les en faire retirer, même avant les ſix ſemaines. Je leur répondis qu'on n'avoit rien ſtipulé par le Traité de la Haye, ſinon que les Troupes demeureroient juſqu'à l'échange des ratifications; que la même choſe étoit réglée par le Traité de Ratiſbonne; qu'il n'étoit plus queſtion que de ratifier & exécuter l'un ou l'autre de ces Traités, & que les Etats Généraux ne pouvoient demander des conditions plus avantageuſes pour les Eſpagnols, que celles que les Eſpagnols avoient ſtipulées eux-mêmes.

Il eſt certain que les Eſpagnols ayant ſigné un nouveau Traité à Ratiſbonne, les Etats ne pouvoient avec raiſon demander que le Roi retirât ſes Troupes des Pays-Bas avant l'échange des ratifications de ce Traité; auſſi lorſque je leur avois fait eſpérer

que le Roi feroit ſortir ſes Troupes des Pays-bas Eſpagnols, c'étoit en un cas tout contraire. Ils demandoient ſi les Eſpagnols, ne voulant pas ratifier le Traité de la Haye, & le Roi continuant la guerre contre eux, il laiſſeroit toûjours des Armées dans le plat pays, comme les Eſpagnols le leur faiſoient appréhender, & ſi Sa Majeſté n'exécuteroit pas le Traité fait avec eux en portant ſes armes ailleurs. Ce fut là-deſſus que je m'expliquai, & je crus ſuivre en cela les intentions du Roi. Je ne voulus point dire pour cela, & les Etats ne l'entendirent pas non plus, que le Roi ne fût pas en droit de faire lever des contributions, même par exécution militaire contre ceux qui ne payeroient pas, tant que la guerre dureroit: mais il faut remarquer que les Etats Généraux avoient mis dans leur projet que le Roi retireroit inceſſamment ſes Troupes. Comme ils trouverent plus à propos de ſe ſervir des articles que je leur avois donnés, ils ne s'aviſerent pas de marquer dans

quel tems le Roi retireroit ſes Troupes: mais ils me demanderent plus de dix fois ſi ce n'étoit pas l'intention de Sa Majeſté de ne plus avoir des Armées dans les Pays-bas Eſpagnols au bout de ſix ſemaines, en cas que les Eſpagnols ne ratifiaſſent pas, & de ſe réſerver ſeulement la liberté de faire la guerre dans le plat pays, ſi les Eſpagnols continuoient leurs actes d'hoſtilité. Ils compterent là-deſſus; ce fut la baſe de leur Traité, & ils n'y auroient jamais conſenti, s'ils avoient crû que les Armées du Roi puſſent demeurer dans les Pays-bas Eſpagnols.

Le Roi me fit réponſe qu'il l'avoit entendu de même, puiſqu'il me marquoit dans ſa Lettre du 24 d'Août, que ſi le Marquis de Grana refuſoit le Traité ſigné à Ratiſbonne, il devoit retirer ſes Troupes des Pays-bas Eſpagnols, & c'eſt une choſe ſur laquelle ceux du Gouvernement, & le même peuple, avoient ſi fort compté que ſi je leur euſſe déclaré que l'Eſpagne ne ratifiant pas, & la guerre

continuant entre le Roi & l'Eſpagne, Sa Majeſté prétendoit avoir ſes Armées campées dans les Pays-bas Eſpagnols ; il n'en auroit pas fallu davantage pour leur faire prendre d'autres ſentimens, & une autre conduite.

Les Etats ne s'oppoſant pas à ce qui ſe faiſoit à Liége, & le Magiſtrat de cette Ville les ayant prié de s'entremettre pour terminer à l'amiable les démêlés qu'ils ont avec leur Electeur, ils ne l'ont pas voulu promettre, & ont commencé par demander à M. l'Electeur de Cologne s'il l'auroit agréable.

Meſſieurs de Leyde députerent une ſeconde fois au Prince d'Orange, pour lui préſenter les trois perſonnes qu'ils avoient nommées pour être Echevins, afin qu'il en choiſit un : mais il les renvoya, ſans les vouloir écouter. Cela les obligea de chercher dans leurs Regiſtres, pour voir ce qu'il y auroit à faire en pareille occaſion. Ils trouverent que la Charge de Stathouder ne donnoit pas le droit

au Prince d'Orange de faire la nomination des Echevins de Leyde. Que c'eſt un reſpect qu'on lui a rendu, & au feu Prince ſon pere; mais que cela appartient à la Province de Hollande, où le Prince d'Orange n'a que ſa voix; de ſorte qu'ils veulent s'adreſſer à la Province dans cette prochaine Aſſemblée. Le Prince d'Orange qui l'a ſû a réſolu de faire ſa nomination cette ſemaine: mais les autres diſent qu'ils ne la veulent plus recevoir. Ce ſeroit une grande affaire s'ils ſoûtenoient cette réſolution juſqu'au bout, ce que je ne crois pas.

J'ai découvert que les amis du Prince d'Orange tâchent de faire concerter dans les actes de garantie, ce que chaque Province doit fournir de Troupes en cas de contravention aux Traités.

Premier Septembre 1684. Les Députés des Etats Généraux revinrent chez moi; & me dirent qu'ils avoient fait rapport au Sieur de Crampriekt de ce que je leur avois fait ſavoir, & que quelques raiſons qu'ils lui euſſent alléguées, il s'étoit

toûjours plaint du logement des Troupes du Roi dans les Pays-bas Eſpagnols. Ils me repréſenterent enſuite l'intérêt qu'ils avoient que le pays qui forme la barriere ne fût plus inquiété, ni par le campement des Troupes de Sa Majeſté, ni par l'éxaction des contributions, & me prierent d'appuyer de mes Offices les inſtances que leur Ambaſſadeur, à qui ils devoient écrire ce même jourlà, auroit ordre de faire ſur ce ſujet.

Je ne répéterai point les raiſons dont je me ſuis ſervi: je leur ai fait connoître qu'il n'étoit pas queſtion de la ſeconde partie du Traité de la Haye, & qu'il ne s'agiſſoit plus que de la premiere, & du Traité de Ratiſbonne, qui y étoit conforme; & je leur ai tellement repréſenté, que non-ſeulement ils n'avoient aucun fondement pour faire une pareille demande, mais encore que les inſtances qu'ils pourroient faire là-deſſus auroient fort mauvaiſe grace, après que Votre Majeſté a exécuté ſi exactement tout ce dont Elle eſt convenue.

Qu'ils m'ont déclaré que puiſque cela étoit ; ils n'ordonneroient point à leur Ambaſſadeur de faire aucune inſtance auprès de Votre Majeſté pour faire retirer ſes Troupes des pays bas Eſpagnols : mais qu'ils lui ordonneroient ſeulement de ſupplier Votre Majeſté de vouloir bien ne pas faire exécuter le pays pour les contributions ; & que s'il arrivoit quelques démêlés là-deſſus, ils fuſſent remis à l'arbitrage du Roi d'Angleterre, conformément à l'article 7. du Traité ſigné à la Haye.

J'ai reconnu, Sire, par quelques entretiens que j'ai eus avec des perſonnes affidées au Prince d'Orange ; qu'une des principales choſes dont ce Prince prétend avoir ſujet de ſe plaindre, c'eſt que M. le Procureur Général de Votre Majeſté au Grand'Conſeil, a réclamé la Souveraineté d'Orange, ce que l'on prétend être une infraction au Traité de Nimegue, & à tous les précédens Traités, par leſquelles Votre Majeſté a toûjours remis (à ce qu'il prétend) le Prince d'Orange

d'Orange dans la Souveraineté d'Orange.

Il eſt bon même de leur faire connoître que s'ils donnent le tems au Prince d'Orange, & à ſes partiſans, de regagner la faveur du petit peuple; malgré tous les juſtes ſujets de mécontentement qu'ont donné aux Provinces-Unies les efforts & les violences que ce Prince a faits pour les engager malgré elles dans la guerre; les fauſſes accuſations dont il s'eſt ſervi pour faire traiter de criminelle dans les Etats de Hollande, la fermeté avec laquelle la Ville d'Amſterdam a réſiſté à ſes entrepriſes, & tout ce que ſon ambition lui a fait faire contre les droits & priviléges des principales Villes; il reprendra bientôt de nouvelles forces, & fera repentir ceux qui auront négligé les moyens de l'affoiblir. Lettre du Roi, du 31 Août 1684.

Le Roi me manda qu'il étoit ſurpris d'apprendre que l'Electeur de Cologne eût envoyé ordre à ſon Miniſtre à la Haye, ſans lui en avoir rien communiqué, de faire une allian- Lettre du Roi, du 31 Août 1684.

ce avec les Etats Généraux pour la manutention des Traités de Treve, & qu'il envoyoit un Courier à l'Evêque de Straſbourg pour l'obliger à faire au plûtôt révoquer cet ordre, & qu'il ſe promettoit que, comme il vouloit bien de bonne foi exécuter leſdits Traités, cet Electeur n'entreroit point dans des ligues qui, par des interprétations captieuſes, pourroient tourner dans la ſuite contre ſes intérêts.

Que je devois faire inſtance aux Etats Généraux à ce qu'ils me donnaſſent un acte de garantie pour Sa Majeſté, des Traités qui avoient été ſignés.

7 Septembre 1684. Le Prince d'Orange fut obligé de plier touchant l'affaire de Leyde. Il fit la nomination des Echevins, avant que l'Aſſemblée des Etats de Hollande commençât; & comme ceux de Leyde avoient témoigné qu'ils n'accepteroient plus cette nomination, il leur fit dire qu'il n'avoit pas bien compris d'abord l'affaire, & qu'il y avoit du mal entendu. Que cepen-

dant il avoit fait la nomination dans le tems porté par leur billet de préſentation ; & comme il avoit encore ce billet, ils ont reçû la nomination ſelon qu'ils l'avoient ſouhaité, & ſans que ceux qui ont été nommés Echevins ſe ſoient engagés de paroles à donner leur voix pour remettre dans la Magiſtrature un homme attaché au Prince d'Orange.

Je n'ai pas laiſſé de repréſenter une choſe au Réſident de Munſter, dont il n'a pû diſconvenir, qui eſt que ce Traité, tout innocent qu'il lui paroît, étant propoſé par un Prince attaché aux intérêts de Votre Majeſté, ſera cependant le fondement d'une ligue générale contre Votre Majeſté, parce que, comme je lui ai déja dit, cela facilitera au Prince d'Orange le moyen de faire faire de ſemblables Traités avec d'autres Princes, qui, n'ayant pas les mêmes ſentimens que M. l'Electeur de Cologne, ſe prévaudront contre Votre Majeſté de l'union qu'ils feront enſemble ; & la Lettre que les Etats ont reçûe ces 7 Septembre 1614.

jours-ci de M. d'Haren, eſt venue fort à propos pour confirmer ce que je lui diſois, & ce que je lui avois dit, il y a quinze jours, qui arriveroit; car M. d'Haren a mandé aux Etats Généraux que M. d'Oxenſtiern l'étoit venu trouver pour le prier de preſſer les Etats Généraux de ſonger à l'alliance entre la Suede & les Etats Généraux, ſur quoi lui Haren ſe rapporte à la Lettre ſecrete qu'il a écrite au Greffier Fagel. Tout ce que j'ai pû pénétrer de cette Lettre ſecrete, c'eſt qu'on a repréſenté à M. d'Haren que le Traité d'aſſociation étant détruit par le Traité de Treve, le Roi de Suede ſeroit très-aiſe de renoüer une alliance avec les Etats Généraux pour la manutention de ces Traités. J'ai donc repréſenté au Réſident de Munſter, que le Penſionnaire Fagel ſe ſervira de ſes inſtances pour faire voir que la France approuve ces ſortes de Traités; que ſous ce prétexte il lui ſera aiſé de faire conclurre celui de Suede; que le Duc d'Hanover en attendra la concluſion pour ſe

préſenter, & qu'il ſe formera une ligue ici avec le Prince d'Orange. Que le Traité que M. l'Electeur de Cologne propoſoit à l'Etat ne ſeroit pas préjudiciable à Votre Majeſté ſi la République étoit ſur le pié où elle doit être, puiſqu'en ce cas elle pourroit demeurer en même tems unie à Votre Majeſté, & alliée à l'Electeur de Cologne; mais que les choſes ne ſont pas encore en cet état-là, & que s'il y avoit de la diſpoſition à les y mettre, les Traités que l'on feroit à cette heure y ſeroient un grand obſtacle, puiſqu'ils donneroient de nouvelles forces au Prince d'Orange & au Penſionnaire Fagel, & de toutes autres vûes aux Etats Généraux qu'ils n'ont à cette heure.

Les Etats Généraux me firent encore de fortes inſtances en faveur des Marchands intéreſſés au Vaiſſeau, dont les marchandiſes ont été vendues à Dunkerque.

Je mandai au Roi que la Lettre dont il m'avoit honoré le 31 d'Août, contenoit deux points principaux; le 11 Septembre 1684.

premier, & le principal, concernoit ce qu'on devoit attendre de Meſſieurs d'Amſterdam pour le bon rétabliſſement du Gouvernement de cette République; le ſecond regardoit la conduite du Prince d'Orange envers le Roi d'Angleterre, & avec le Duc de Montmouth.

Je commencerai par rendre compte à Votre Majeſté de ce que j'ai appris touchant ce qui ſe paſſe entre le Roi d'Angleterre, M. le Duc d'Yorck, le Prince d'Orange, & M. le Duc de Montmouth.

M. le Duc d'Yorck écrit deux fois la ſemaine à M. le Prince d'Orange, je le ſai par un homme qui a vû les Lettres; elles ſont adreſſées à un nommé Dalone, Sécretaire de la Princeſſe d'Orange, qui les envoye à Silvius à Diren; on ne les cache pas à cet homme, qui connoît fort bien l'écriture de M. le Duc d'Yorck. Le Prince d'Orange s'enferme pendant deux heures avec le Duc de Montmouth lorſqu'il a reçû ces Lettres.

Je découvris auſſi que Godolphin

écrivoit des Lettres au Prince d'Orange de la part du Roi d'Angleterre, pour lui reprocher ſa conduite, & pour tâcher de le ramener : mais le Prince d'Orange n'y répondoit point.

M. de Montmouth envoya dans ce tems-là un de ſes confidens en Angleterre, qui s'étant enivré la veille de ſon départ, dit à un homme de ſes amis que l'on verroit dans peu un grand changement en Angleterre, & lui fit entendre qu'il vouloit parler du rétabliſſement de M. de Montmouth.

Pour ce qui regarde ce qu'on doit attendre de Meſſieurs d'Amſterdam pour le rétabliſſement du bon Gouvernement de la République, je continuerai d'apporter tous mes ſoins pour être exactement informé de tout ce qui ſe projettera & paſſera de plus ſecret, & je crois avoir pris d'aſſez bonnes meſures pour en être bien averti. Ce que j'en ai pû pénétrer juſqu'à cette heure ne peut encore faire juger à quoi les choſes aboutiront. Meſſieurs d'Amſterdam connoiſſent parfaitement leurs intérêts,

& l'on ne peut gueres leur repréſenter les raiſons qu'il y a de chaſſer le Penſionnaire Fagel, de rétablir l'ancien Gouvernement, de ſe mettre hors du danger d'être ſacrifiés au reſſentiment du Prince d'Orange, qu'ils ſavent être incapable de pardonner. On ne peut dis-je leur rien alléguer là-deſſus qu'ils n'en diſent encore davantage, & ne fourniſſent eux-mêmes des raiſons encore plus ſolides que celles qu'on leur expoſe. On ne peut non plus rien ajoûter à la peur qu'ils ont que le Prince d'Orange ne ſe porte à des entrepriſes violentes contre eux; ils font garder leur Ville avec toute la diligence poſſible; ils ont du canon prêt en pluſieurs endroits, pour être placé ſur les remparts en peu de tems, & ils ont des védetes ſur les chemins pour prévenir les ſurpriſes: mais je ne vois pas qu'ils prennent les meſures néceſſaires pour exécuter leurs bons deſſeins. Une des choſes qui les empêche le plus, c'eſt qu'ils ne ſont pas tous d'un même avis; Van-Buning eſt autant

que jamais contre l'aliance de la France, & il voit bien que ſi on pouſſe le Prince d'Orange & le Penſionnaire Fagel, la République ſera obligée de s'attacher entierement aux intérêts de Votre Majeſté; ainſi il voudroit pouvoir chaſſer le Penſionnaire Fagel, & ſe raccommoder avec le Prince d'Orange, d'une maniere que les Etats demeuraſſent dans les intérêts de l'Angleterre; & comme ceux d'Amſterdam ſe perſuadent qu'en tenant une certaine conduite, & temporiſant, ils viendront inſenſiblement à bout de ce qu'ils ſouhaitent; ils laiſſent écouler le tems, & ne profitent pas comme ils le devroient de l'occaſion qui ſe préſente. Le Prince d'Orange de ſon côté voit la néceſſité qu'il y a de ſe raccommoder avec Meſſieurs d'Amſterdam; il employe trois perſonnes pour cela, dont Beverning en eſt une; & j'ai découvert depuis hier au ſoir que Meſſieurs d'Amſterdam ont répondu aux propoſitions qu'il leur a fait faire. Ils lui ont fait témoigner qu'ils vou-

loient fort bien vivre en bonne intelligence avec le Prince d'Orange, pourvû qu'il conſentît que ſon pouvoir fût limité ſelon ce qui s'eſt pratiqué ſous les autres Gouvernemens, & qu'on réformât leurs Troupes juſqu'à vingt-huit mille hommes. Cette réponſe eſt fort bonne; car il eſt conſtant que ſi les Troupes étoient réduites à vingt-huit mille hommes, & ſi le Prince d'Orange n'avoit pas plus d'autorité dans le Gouvernement qu'en ont eu ſes prédéceſſeurs, les affaires changeroient bientôt de face: mais quelque bonne que ſoit cette réponſe, il eſt toûjours dangereux que Meſſieurs d'Amſterdam entrent dans une telle négociation.

Meſſieurs d'Amſterdam ſont perſuadés qu'ils perdroient plus qu'ils ne gagneroient s'ils vouloient précipiter les choſes. Que dans la forme de leur Gouvernement le tems fait tout; & je ſai de bonne part que leur ſentiment eſt qu'ils doivent, avant que d'entamer les grandes affaires, ôter au Prince d'Orange, par la ré-

forme des Troupes, les moyens d'éxécuter les réſolutions qui pourroient renverſer le Gouvernement, & ruiner la liberté de la République; car ils ſont convaincus, & le Prince d'Orange s'en eſt aſſez déclaré, qu'il mettra tout en uſage pour maintenir le Penſionnaire Fagel.

Pour ce qui eſt de faire de nouvelles alliances, ils m'ont fait aſſûrer depuis deux jours qu'ils ne conſentiront à aucunes, ni avec la Suede, ni avec aucun autre Prince; connoiſſant fort bien, par ce qui s'eſt fait ci-devant, qu'ils tomberoient inévitablement par ce moyen dans le même état d'où ils ont eu tant de peine à ſortir. Je ſai que dans cette Aſſemblée de Hollande ils veulent propoſer le retranchement des appointemens du Comte de Waldeck, ne voulant pas ſouffrir que pendant qu'il eſt Général des Troupes de l'Empereur, il touche de l'Etat de ſi grandes ſommes tous les ans; & ils ont pris la réſolution de faire accorder ſes appointemens & la Charge de Maréchal Gé-

néral au Prince de Naſſau : mais ils tiennent cette réſolution très-ſecrete, afin qu'aucun membre de l'Aſſemblée ne la pénetre, parce qu'ils veulent être les premiers à faire cette propoſition, afin que le Prince de Naſſau leur en ait toute l'obligation, & demeure toûjours uni avec eux.

Comme la fermeté que Meſſieurs d'Amſterdam ont eue de dire qu'ils tenoient à leur égard la recrûe de dix mille hommes pour caſſée, eſt cauſe qu'elle n'a pas été miſe ſur la dépenſe du dernier mois, & que ces Troupes ſont réformées par-là ſans que les Etats Généraux en ayent pris une réſolution formelle; le Prince d'Orange a remontré par une Lettre aux Etats de Hollande, qu'il n'étoit pas juſte de ne pas continuer à payer les Officiers juſqu'à ce que les Etats Généraux leur faſſent déclarer cette réforme; & il a demandé qu'on les en avertît, & qu'on les payât juſqu'au 22 du mois prochain. Comme il y a quelque juſtice là-dedans: puiſqu'on ne pouvoit raiſonnablement faire

porter aux Officiers les frais de l'entretien de cette recrûe avant que la caſſation en eût été faite, par une réſolution de la Province de Hollande, on y conſentit, & en même tems on prit une réſolution qui confirma cette caſſation que Meſſieurs d'Amſterdam avoient prononcée de leur autorité privée.

Les Députés des Etats Généraux me vinrent faire des plaintes, de ce qu'au préjudice des Traités qui avoient rétabli le Prince d'Orange dans ſa Souveraineté, on avoit enlevé des perſonnes dans la Principauté d'Orange, & qu'on les avoit menées dans les priſons d'Aix. Je leur témoignai que je n'étois pas inſtruit de l'affaire dont ils me parloient; mais que j'étois bien aſſûré que les Officiers de Sa Majeſté n'avoient fait en cela que ce qu'ils étoient en droit de faire; & ſur ce qu'ils m'allégueront que Sa Majeſté avoit rétabli le Prince d'Orange dans ſa Souveraineté, je leur répliquai qu'Elle l'avoit rétabli dans la poſſeſſion & dans tous 14 Septembre 1614.

ſes droits, mais qu'Elle ne lui en avoit pas plus donné que ce qui lui devoit appartenir légitimement. Ils ne parurent pas s'intéreſſer beaucoup dans cette affaire.

Ils me firent dans cette même Conférence des inſtances très-fortes pour ces Marchands de Vin de la Haye, dont les Vins & les Eaux-de-Vie avoient été vendus à Dunkerque.

Je communiquai à Meſſieurs d'Amſterdam l'ordre que le Roi m'avoit donné, de demander aux Etats Généraux des Actes de garantie des Traités qui avoient été ſignés; ils me témoignerent qu'ils approuvoient extrêmement cette propoſition, parce que ſi elle étoit acceptée, elle diſpoſeroit les eſprits à un plus grand engagement; & ſi le Prince d'Orange & le Penſionnaire Fagel y apportoient de l'obſtacle, on pourroit par la même raiſon refuſer de donner un Acte de garantie à l'Empire: mais ils jugerent à propos que je n'en fiſſe l'ouverture qu'après que l'on auroit appris à la Haye que les rati-

fications ſeroient échangées, & depuis ils trouverent à propos que je n'en parlaſſe point que lorſque la Province de Hollande ſeroit aſſemblée.

Les Députés des Etats Généraux m'apporterent une réſolution qui portoit que le Prince d'Orange avoit fait lire dans leur Aſſemblée un mémoire des gens de ſon Conſeil, contenant que comme l'année précédente l'Intendant du Roi en Provence, nonobſtant les proteſtations faites par ceux du Parlement d'Orange, avoit fait enlever de cette Ville quatre ou cinq de ſes anciens Citoyens; les avoit fait mettre dans une rude priſon à Aix, & les y avoit tenus enfermés juſqu'à ce que quelques-uns d'eux ayant été forcés d'abjurer leur Religion, ceux qui n'y avoient pas voulu condeſcendre avoient été expoſés à faire amende honorable publique, avec ce qu'il y a d'ignominies qui accompagnent de ſemblables exécutions.

Le Roi me manda qu'il avoit fait

14 Septembre 1684. examiner dans ſon Conſeil les procédures qui avoient été faites au ſujet des Vaiſſeaux menés à Dunkerque, & des marchandiſes de chargement ; mais que quelque diſpoſition qu'il eût à rendre aux Marchands Hollandois la plus favorable juſtice qu'ils puſſent raiſonnablement eſpérer, le droit des Armateurs particuliers avoit paru ſi inconteſtable, qu'il n'auroit pû, ſans leur faire injuſtice, leur ôter ce qui leur appartenoit.

21 Septembre 1684. J'envoyai un Gentilhomme au Prince de Naſſau, ſous prétexte de lui faire un compliment ſur ſon mariage ; mais en effet, pour découvrir en quelle ſituation les affaires étoient en Friſe. Par le rapport qu'on m'en fit, je connus que le Prince d'Orange faiſoit toutes les démarches poſſibles pour ſe bien remettre avec Meſſieurs d'Amſterdam, & avec le Prince de Naſſau. Que ce Prince étoit néanmoins encore dans les mêmes ſentimens où il avoit été ; qu'il avoit même témoigné beaucoup d'inquiétude d'un avis qu'il avoit reçû que Meſſieurs

ſieurs d'Amſterdam ſe raccommodoient avec le Prince d'Orange. Je fis aſſûrer le Prince de Naſſau que c'étoient de faux bruits que le Prince d'Orange faiſoit courir, pour le déſunir d'avec Meſſieurs d'Amſterdam. J'en parlai à quelques-uns d'eux dans un voyage que j'y allai faire, ſous prétexte d'y accompagner M. de Meſmes, qui m'étoit venu voir à la Haye. Je leur fis connoître l'intérêt qu'ils avoient, non-ſeulement d'éclaircir M. le Prince de Naſſau ſur ce qu'il appréhendoit de leur accommodement, mais encore d'empêcher que le Prince d'Orange à l'avenir ne pût avec quelque fondement faire courir ces mêmes bruits, ce qu'ils ne pouvoient faire qu'en communiquant toutes choſes à M. le Prince de Naſſau; que s'ils n'en uſoient de la ſorte, le Prince d'Orange feroit naître tous les jours entr'eux des défiances dont il profiteroit. Qu'ils en pouvoient aiſément juger par ce qui ſe paſſoit, puiſque dans le tems qu'il faiſoit accroire au Prince de Naſſau

qu'il ſe raccommoderoit avec Meſſieurs d'Amſterdam, il tâchoit de perſuader à Meſſieurs d'Amſterdam que le Prince de Naſſau & lui étoient ſur le point de ſe remettre bien enſemble, & qu'ils ne pouvoient empêcher ni détruire ces ſortes d'artifices que par une bonne & ſincere correſpondance entr'eux.

J'appris dans ce même voyage que huit ou dix jours après que la Treve fut ſignée à la Haye, les Miniſtres de Suede & d'Hanover déclarerent au Prince d'Orange que leurs Maîtres ſe feroient fort d'empêcher que la Treve ne fut conclue dans l'Empire, s'il pouvoit empêcher la ratification du Traité de Treve.

Je fus informé auſſi, en grand ſecret, que l'Envoyé de Brandebourg avoit propoſé au Penſionnaire Fagel de faire une alliance entre M. l'Electeur de Brandebourg & les Etats Généraux: mais il prit ſi mal ſon tems, dans la conjoncture de la ſignature de la Treve, que le Penſionnaire Fagel lui répondit que les Etats

étoient rebutés de toutes ces alliances, qui ne ſervoient qu'à leur tirer de l'argent, après quoi on les abandonnoit dans le beſoin; & puis il ajoûta, ſoit par emportement, ſoit par artifice, que ſi le Prince d'Orange l'en croyoit, il rechercheroit les bonnes graces du Roi, & laiſſeroit l'Electeur de Brandebourg.

Je m'éclaircis auſſi de ce qui s'étoit paſſé entre le Prince d'Orange & les Régens de cette Ville là. Je trouvai que les choſes n'étoient pas au point qu'on les avoit dites au Prince de Naſſau; mais néantmoins que les paroles que le Prince d'Orange, & Meſſieurs d'Amſterdam s'étoient données de part & d'autre, alloient un peu trop loin, & que j'avois eu raiſon de me défier auſſitôt que j'avois appris qu'on étoit entré en négociation. Je ſus donc que le Prince d'Orange avoit promis à Meſſieurs d'Amſterdam tout ce qu'ils lui avoient demandé, c'eſt-à-dire qu'il ſe gouverneroit dorénavant ſelon les Lois de la République; & Meſſieurs 28 Septembre 1684.

d'Amſterdam avoient promis d'oublier tout le paſſé. Je parlai confidemment à quelques-uns d'eux des ſuites qu'auroit ſans doute un pareil engagement; que le Prince d'Orange avoit en cela tout ce qu'il pouvoit ſouhaiter, qui étoit d'empêcher que Meſſieurs d'Amſterdam ne profitaſſent de l'occaſion préſente pour ôter l'adminiſtration des affaires au Penſionnaire Fagel; qu'il n'avoit gardé de ne pas témoigner qu'il étoit prêt d'entrer dans leurs ſentimens, parce qu'il vouloit éviter qu'on ne fît les propoſitions qui ſe devoient faire dans l'Aſſemblée du mois de Novembre; mais que quand l'état de guerre ſeroit une fois réglé, & que le Penſionnaire Fagel ſeroit à couvert de tout ce qu'on pouvoit faire à cette heure contre lui, on verroit que le Prince d'Orange reprendroit bientôt ſes premieres briſées, & que ſi ce n'étoit dans trois mois, ce ſeroit dans ſix qu'il engageroit les Etats dans des ſentimens contraires aux intérêts du Roi; & qu'alors il ſauroit

bien ſe vanger de Meſſieurs d'Amſterdam, & qu'il exécuteroit le deſſein qu'il avoit manqué cette fois-ci, d'opprimer leur liberté, & de diſpoſer ſouverainement de leurs Troupes. J'ajoûtai à cela beaucoup d'autres raiſons, qui ſeroient trop longues à répéter; de ſorte que l'homme que le Prince de Naſſau avoit depuis ſept ou huit mois à Amſterdam, s'étant plaint hautement de ſa part de cette eſpece d'accommodement, les Bourguemeſtres-Régens tinrent un Conſeil ſecret, dans lequel ils réſolurent de me donner un entier éclairciſſement de ce qui s'étoit paſſé entre le Prince d'Orange & eux: mais comme des trois Bourguemeſtres qui étoient ce jour-là dans Amſterdam, il y en avoit deux qui s'expliquoient aſſez mal en François, Van-Buning fut chargé de cette commiſſion. J'en fus averti avant qu'il vînt chez moi, & je crus lui devoir parler tout autrement que je n'aurois fait à un autre. Je ſavois qu'il auroit pris avantage, ſi j'avois voulu entrer avec lui-

dans le détail du Gouvernement : mais auſſi je ſavois qu'il appréhendoit extrêmement la guerre ; qu'il comprenoit que l'Etat ſeroit ruiné, s'il encouroit les mauvaiſes graces de Votre Majeſté, & qu'il connoiſſoit aſſez que les choſes n'étoient pas encore diſpoſées à pouvoir s'unir avec l'Angleterre ; c'eſt pourquoi je me tins fort réſervé avec lui. Je lui témoignai que je ne prétendois pas entrer dans le détail de leur Gouvernement ; mais qu'il devoit bien juger lui-même que le Roi ſe regleroit ſur la conduite qu'ils tiendroient ici. Je parlai enſuite à un autre plus ouvertement ; je lui repréſentai tout ce que Sa Majeſté avoit fait pour maintenir la liberté de la République, & particulierement en faveur de la Ville d'Amſterdam, & le peu de reconnoiſſance que Sa Majeſté en devoit attendre, lorſque le Prince d'Orange & le Penſionnaire Fagel en demeureroient les maîtres. Que j'étois perſuadé de la bonne intention de Meſſieurs d'Amſterdam ; mais qu'ils

étoient fort trompés de croire ſe maintenir dans leur autorité, & même dans leur liberté, s'ils ne profitoient de cette occaſion pour rétablir l'ancien Gouvernement. Le Sieur Hop, Penſionnaire d'Amſterdam, me parla auſſi ſur ce ſujet; il me dit qu'il étoit vrai que Meſſieurs d'Amſterdam, connoiſſant qu'on ne pouvoit, ſans faire beaucoup de violence, entreprendre d'ôter les Charges au Penſionnaire Fagel, & voyant d'ailleurs que le Prince d'Orange donnoit les mains au rétabliſſement de l'ancien Gouvernement, ils avoient crû qu'il étoit plus convenable au bien de la République de ne pas pouſſer de certaines choſes à l'extrémité, & d'en faire cependant d'autres du conſentement du Prince d'Orange & du Penſionnaire Fagel, qu'ils auroient eu peine à obtenir ſans cela; & il m'a proteſté que c'étoit plûtôt un éclairciſſement que Meſſieurs d'Amſterdam avoient eu avec le Prince d'Orange qu'un accommodement. Qu'il ne me demandoit que juſqu'à

la prochaine Aſſemblée de Hollande pour juger de la fermeté de Meſſieurs d'Amſterdam, & pour les voir agir dans cette Aſſemblée, d'une maniere qui feroit bien connoître qu'ils ne ſongent pas à ménager le Prince d'Orange, & qu'ils n'avoient d'autre but que de maintenir la liberté de la République; qu'il me prioit de croire que Meſſieurs d'Amſterdam avoient les mêmes ſentimens qu'ils avoient toûjours eus de s'unir avec le Roi. Je lui témoignai que j'en étois perſuadé; mais qu'ils s'ôtoient eux-mêmes les moyens de les exécuter. Il me répliqua qu'il m'aſſûroit du contraire, & qu'il vouloit bien me dire en grande confidence qu'ils travailloient ſur les inſinuations que je leur avois faites des bonnes diſpoſitions où étoit Sa Majeſté pour favoriſer leur commerce, à dreſſer un mémoire qu'ils donneroient aux Etats Généraux, & que je verrois dans quel tems ils feroient des propoſitions là-deſſus.

Ce que je puis dire de tout ceci eſt qu'il me paroît que Meſſieurs d'Am-

ſterdam ont la meilleure intention du monde ; mais que comme ils ne ſont pas bien unis entr'eux, Van-Buning s'étant toûjours oppoſé à tout ce qu'ils ont voulu faire depuis la concluſion de la Treve, ils ont abandonné le deſſein de pouſſer à cette heure le Penſionnaire Fagel, & croyent que ſans ſe porter à ces extrémités ils pourront venir à bout de tous leurs deſſeins. Pour moi, je ne le crois point, & je n'y vois pas d'apparence, d'autant plus qu'ils ne ſe diſpoſent pas à rétablir le Gouvernement de Gueldres, d'Utrecht, & d'Overiſſel ; Van-Buning ayant empêché formellement que la Province de Friſe n'en fît la propoſition dans les Etats Généraux, qui étoit le point fondamental de toutes choſes. Je crois même qu'ils ne rechercheront pas le Prince d'Orange ſur les contributions du pays de Liége. Le Conſeil de M. l'Electeur de Cologne eſt cauſe que ce coup a manqué, n'ayant pas voulu que ſon Réſident donnât communication du mémoire de ces con-

tributions dans le tems que Meſſieurs d'Amſterdam le demandoient avec empreſſement.

Je ſai très-poſitivement que Van-Buning écrit ſouvent à des Miniſtres du Roi l'Angleterre, & l'on m'a aſſûré auſſi que l'on a écrit par ordre du Roi d'Angleterre à Van-Buning, pour ne pas pouſſer le Prince d'Orange à l'extrémité, & pour avoir plus de ſoin de ce Prince qu'il n'en avoit lui-même, & auſſi pour maintenir les Etats dans la ſituation où ils ſont, ſans permettre qu'ils s'uniſſent plus étroitement aux intérêts de Votre Majeſté.

Pour ce qui eſt des marchandiſes qui ont été confiſquées & vendues à Dunkerque, autant que j'en ai pû être informé, elles peuvent être réputées de bonne priſe, à prendre les choſes à la rigueur, puiſqu'elles ont été dans un bâtiment de la domination du Roi d'Eſpagne: mais il eſt conſtant que les Marchands ont été dans la bonne foi, & que ce Vaiſſeau là a paſſé depuis quatre ans pour Fran-

çois. Que les Officiers de Votre Majeſté l'ont reconnu tel, & que ces gens-ci l'ayant trouvé à Nantes, y ont embarqué leurs marchandiſes comme ſur un Vaiſſeau François.

J'ai appris que Van-Buning, & les autres Bourguemeſtres-Régens d'Amſterdam, ont donné part au Conſeil de la Ville d'Amſterdam, de ce qui s'eſt paſſé entr'eux & le Prince d'Orange; que leur conduite n'a pas été approuvée, & que la plus grande partie de ce Conſeil a jugé qu'on n'avoit pas dû entrer dans ces éclairciſſemens; bien que Van-Buning ait voulu les faire paſſer pour très-innocens. 5 Octobr 1684.

En effet, Sire, je ne vois pas que Meſſieurs d'Amſterdam ſe ſoient encore engagés fort avant; je ſai même, de très-bonne part, qu'ils ont réſolu unanimement de ne pas ſouffrir dorénavant que le Prince d'Orange faſſe la moindre choſe contre les Lois du Gouvernement: mais ils en ont fait aſſez pour raſſûrer le Penſionnaire Fagel de la peur qu'il a eue d'ê-

tre démis, & pour donner lieu aux créatures du Prince d'Orange de faire accroire qu'ils ſe ſont raccommodés avec lui. Je penſe qu'on ne peut faire de jugement ſolide, ſur ce qu'on doit attendre de ce Gouvernement, que dans le tems de l'Aſſemblée du mois de Novembre. On verra alors, par les démarches de Meſſieurs d'Amſterdam, ce qu'on peut eſpérer d'eux à l'avenir. Je fais agir quelques perſonnes de mes amis ſous main, ſans paroître moi-même y prendre aucune part, pour porter Meſſieurs d'Amſterdam à demander dans l'Aſſemblée du mois de Novembre une nouvelle réforme des Troupes.

Cependant il ſemble que les Etats Généraux ne ſongent point à prendre aucun engagement. Ils ont rappellé M. de Haren, Ambaſſadeur en Suede, & M. Damerongue, auſſi-bien que le Sieur Moering, leurs Envoyés en Brandebourg & en Danemarck, & ont réſolu de faire revenir au printems le Sieur Hemskerke, Ambaſſadeur à Madrid.

Ils n'ont pas répondu non plus trop favorablement à la propoſition que M. d'Oxenſtiern a faite à M. de Haren, de renouveller l'alliance qui a été faite entre la Suede & cet Etat en 1645, & qui doit expirer en 1685. Je ſai de bonne part que cette affaire ayant été miſe en délibération dans la Province de Hollande, on a réſolu de répondre à M. d'Oxenſtiern qu'ils ne voyoient pas à quoi pourroit ſervir ce renouvellement d'alliance, puiſqu'on n'y peut ſtipuler que deux choſes; l'une la défenſe mutuelle en conſéquence des Traités de Weſtphalie; l'autre le reglement de Commerce & de Marine entre la Suede & cet Etat. Que pour la défenſe mutuelle, ils ont fait un Traité d'aſſociation; & à l'égard du commerce ils ont fait un Traité incontinent après la paix de Nimegue. Que cependant, ſi M. d'Oxenſtiern vouloit donner un projet, il pourroit en charger l'Ambaſſadeur des Etats avant ſon départ.

Un Colonel des Etats Généraux, 12 Octbre 1684.

affectionné à l'Eſpagne, alla en poſte à Vienne pour offrir au Marquis de Borgomanierò les dix mille hommes que les Etats Généraux avoient licentiés. On ne douta point que ce ne fût du conſentement du Prince d'Orange. Cet Officier fit ſon Traité; mais il ne put être exécuté, parce que l'Empereur avoit ſtipulé que les Etats Généraux entretiendroient ces dix mille hommes juſqu'au mois de Janvier; & quelques efforts que fiſſent les Envoyés de l'Empereur & d'Eſpagne, aſſiſtés du Prince d'Orange, on ne le put obtenir des Etats Généraux; ainſi il fallut faire la caſſation comme elle avoit été réglée, & licentier les Soldats.

Quoique Meſſieurs d'Amſterdam ne paroiſſent pas vouloir à préſent exécuter les projets qu'ils ont faits contre le Penſionnaire Fagel, j'ai été encore informé depuis peu qu'ils ont de très-bonnes intentions, & que bien loin de vouloir s'allier avec l'Angleterre, il n'y en a pas un, excepté Van-Buning, qui ne ſouhaite

paſſionnément que les Etats s'allient avec Votre Majeſté : mais ils ne croyent pas être en état d'éxécuter ce deſſein, tant que le Prince d'Orange & le Penſionnaire Fagel y ſeront ſi oppoſés, & que Van-Buning le traverſera dans leur Ville. Je ſai auſſi que la raiſon ſecrete qui les a empêchés de pouſſer le Penſionnaire Fagel, a été qu'ils n'ont pas vû qu'ils puiſſent être les maîtres d'en mettre un autre à ſa place, tel qu'ils le ſouhaiteroient, & ils ont crû qu'il valoit encore mieux laiſſer le Penſionnaire Fagel, qui eſt chargé de la haine publique, qui ne manqueroit pas d'augmenter encore s'il arrivoit quelque nouveau ſujet de plainte; que s'ils en choiſiſſoient un autre, qui ne ſeroit pas tel qu'il le faut, & qui pourroit leur faire du mal, ſans qu'ils euſſent ſur lui la même priſe qu'ils ont ſur le Penſionnaire Fagel. Quoiqu'il y ait bien des choſes à répondre à ces raiſons-là, cependant elles ſont aſſez plauſibles pour avoir perſuadé Meſſieurs d'Amſterdam. J'en ai été infor-

mé depuis peu par une voie ſûre & très-ſecrete ; quelques-uns d'eux ayant été trouver un très-honnête homme de cet Etat, lui ont rapporté tout ce que j'ai l'honneur de mander à Votre Majeſté, & lui ont dit que Meſſieurs d'Amſterdam ſeroient bien fâchés qu'il pût croire qu'ils ſe relâchaſſent en rien ; mais qu'ils étoient perſuadés qu'ils viendroient plus aiſément à bout de leurs deſſeins par cette conduite. Je crois cela d'autant plus ſincere, que l'homme dont je parle à Votre Majeſté eſt ſi fort eſtimé dans ce pays, qu'on croit que Meſſieurs d'Amſterdam ont deſſein de le mettre s'ils peuvent à la place du Penſionnaire Fagel.

Je ne vois pas Meſſieurs d'Amſterdam fort éloignés de demander dans la prochaine Aſſemblée de Hollande la caſſation de douze mille hommes, & ſi les gens à qui j'en ai parlé peuvent ſurmonter quelques difficultés qui reſtent, la propoſition s'en fera bientôt dans le Conſeil de Ville d'Amſterdam.

Le

Le Comte de Waldeck vient ici en toute diligence, pour empêcher qu'on ne lui ôte ſes Charges : mais à moins qu'il n'arrive quelque changement, il aura peine à y réuſſir; car je ſai que la réſolution en eſt priſe dans la Ville d'Amſterdam.

Van-Buning fait toûjours tous ſes efforts pour ſe raccommoder avec le Prince d'Orange, & pour raccommoder en même tems la Ville d'Amſterdam. J'ai découvert encore que la négociation étoit dans ſa plus grande force lorſque j'étois à Amſterdam, & que c'eſt par cette raiſon que quelques-uns des bien-intentionnés me firent avertir de parler froidement & ſechement à Van-Buning : mais le Conſeil de cette Ville n'ayant pas approuvé le procédé de ce Bourguemeſtre, l'accommodement eſt plus éloigné que jamais, & le Prince d'Orange vient tout préſentement de leur donner une marque bien publique de ſon reſſentiment, en partant d'ici ſamedi dernier ; il eſt allé à une maiſon de campagne qu'il a proche de Har-

lem, d'où, à moins que d'alonger ſon chemin de trois ou quatre lieues, il falloit qu'il paſsât par Amſterdam pour aller à Soeſtdyckt, qui eſt une maiſon qu'il a proche d'Utrecht, où il va demeurer pendant ſix ſemaines. Le neveu de Van-Buning, qui étoit avec le Prince d'Orange, manda à ſon oncle que le Prince alloit paſſer à Amſterdam; celui-ci en donna part aux autres Bourguemeſtres, & ils réſoluront de tenir le dîner prêt pour le paſſage du Prince d'Orange: mais le neveu de Van-Buning lui ayant mandé que le Prince ne paſſeroit que ſur les quatre heures, le dîner fut changé en une collation. Cependant Van-Buning ayant fait entendre au Conſeil de Ville d'Amſterdam que le Prince d'Orange y alloit pour prendre des meſures avec eux, afin de remettre l'union dans la République; tous les Conſeillers de Ville ſe tinrent prêts dans l'Hôtel de Ville. Le Prince d'Orange arriva au grand trot ſur la place de l'Hôtel de Ville, raſant la maiſon du Poids qui eſt vis-à-vis,

comme pour s'éloigner davantage des Bourguemeſtres, leſquels voyant que le Prince paſſoit outre, accoururent de l'Hôtel de Ville, & paſſerent la grande place à pié, juſqu'au carroſſe, qui eut peine à arrêter.

Le Bourguemeſtre Guelvink, comme Préſident, portoit la parole, accompagné des Bourguemeſtres Van-Buning & Marſeveen, le Sieur Hudé ne s'y étant pas trouvé. Ils prierent le Prince d'Orange de vouloir en paſſant leur faire l'honneur de prendre quelque rafraîchiſſement: mais le Prince d'Orange avançant ſeulement la tête à la portiere, les en remercia fierement, ſans aucune démonſtration de civilité, & fit avancer ſon carroſſe, qui alla à toutes jambes juſques hors la Ville. J'ai ſû que les Bourguemeſtres ont été ſcandaliſés de ce procédé, & qu'ils s'en font une leçon pour l'avenir; ce qui vient d'arriver à Meſſieurs de Dort leur faiſant voir ce qu'ils ont à craindre s'ils manquent de vigueur.

Le Conſeil de la Ville de Dort

ayant envoyé à Diren un de leurs Sécretaires, membre de leur Corps, avec la nomination de leurs nouveaux Magiſtrats, le Prince d'Orange l'a tenu là ſept ou huit jours, lui faiſant donner à manger dans l'Office, & ne lui a donné audience qu'en paſſant pour aller à la chaſſe, lui répondant qu'il feroit l'élection lorſqu'il le jugeroit à propos. Tous les honnêtes gens ſont indignés d'un pareil traitement, & j'en ai vû qui en font un ſujet de plainte contre Meſſieurs d'Amſterdam, voulant dire que la foibleſſe qu'ils témoignent attire ce traitement, & en attirera de ſemblables, & de pires, à ceux qui ſont entrés dans leurs ſentimens, s'ils ne tiennent une autre conduite.

19 Octobre 1684. Il fit en même tems une choſe dans la Ville d'Utrecht, qui dût bien faire voir à Meſſieurs d'Amſterdam qu'il étoit fort éloigné de vouloir rétablir le Gouvernement de cette Ville ſur le pié où il devoit être ; car il ne ſe contenta pas de nommer à ſon ordinaire ceux qui doivent être Bourgue-

meſtres l'année ſuivante, ou qui doivent remplir quelques places vacantes : mais il a chaſſé du Conſeil de la Ville tous ceux qui ſe ſont oppoſés dans ces derniers tems à ſes deſſeins, quoiqu'il y en ait parmi eux qui euſſent été depuis 25 ans dans le Conſeil ; c'eſt une choſe inoüie, & qui n'a jamais été pratiquée depuis l'établiſſement de la République. Cet attentat fait faire bien des réflexions ici, & donne aſſez à connoître aux honnêtes gens que le Prince d'Orange opprimera inſenſiblement leur liberté, s'ils n'y mettent ordre.

Le Roi d'Angleterre marqua beaucoup de mécontentement du Prince d'Orange, qui faiſoit tous les jours de nouvelles choſes contre le reſpect qu'il lui devoit, & qui ne rempliſſoit les Troupes Angloiſes qui étoient en Hollande, que d'Officiers dépendans du Duc de Montmouth ; enſorte qu'en peu de tems ces Troupes ne ſeroient plus en la diſpoſition du Roi d'Angleterre.

M. de Montmouth eſt de retour de 19 Octobre 1684.

Soeſtdyckt, maiſon du Prince d'Orange; on dit qu'il paſſera l'hyver à la Haye. La Princeſſe d'Orange a fait des honneurs extraordinaires à une fille de qualité d'Angleterre, qui paſſe publiquement pour être la maîtreſſe de M. de Montmouth.

Lettre de M. de Louvois, du 5 Octobre 1684.

M. de Louvois me demanda ſi la grande réforme que le Roi faiſoit faire n'aideroit pas les bien-intentionnés de Hollande à faire réſoudre un grand licentiement dans les Troupes des Etats. Je lui répondis que quelque réforme que Sa Majeſté pût faire, ce ne ſeroit pas cela qui feroit prendre en Hollande la réſolution d'en faire une plus conſidérable; que tout dépendoit de l'union & de la fermeté de Meſſieurs d'Amſterdam pour l'éxécution de ce deſſein; que comme ils avoient plus en vûe l'abbaiſſement du Prince d'Orange, que la grande puiſſance de Sa Majeſté, s'ils ſe trouvoient bien unis dans ce deſſein, & que Van-Buning, avec ſa cabale, ne pût s'y oppoſer; quand Sa Majeſté ne feroit aucune réforme

19 Octobre 1684.

dans ſes Troupes, ces Meſſieurs viendroient à bout d'en faire faire dans celles des Etats; & auſſi que quand il plairoit à Sa Majeſté de caſſer cinquante mille hommes, ſi Van-Buning venoit à bout de s'oppoſer au deſſein que Meſſieurs d'Amſterdam avoient de faire une nouvelle réforme, il n'y avoit rien qui pût la faire réſoudre dans l'aſſemblée de Hollande; que c'étoit-là ce que je croyois pouvoir avancer avec fondement. 26 Octobre 1684.

J'ai appris de bonne part que l'affront que le Prince d'Orange a fait à Meſſieurs d'Amſterdam, fait grand tort à Van-Buning, & le décrédite beaucoup, parce qu'il avoit aſſûré les Bourguemeſtres d'Amſterdam que le Prince paſſoit par leur Ville pour leur parler d'affaires, & pour chercher des moyens de vivre dorénavant dans une bonne correſpondance.

Je ſai par le même endroit que Meſſieurs d'Amſterdam ſont dans de bons ſentimens, & que tout ſe diſpoſe dans le Conſeil de cette Ville-là à réſoudre une nouvelle caſſation de

douze mille hommes, & que ceux de Dort n'agiront pas avec moins de vigueur pour cet effet que Meſſieurs d'Amſterdam. C'eſt un concert pris entre quelques-uns des bien-intentionnés: mais je ne dois donner aucune aſſûrance poſitive là-deſſus à Votre Majeſté, que quand la réſolution en aura été effectivement priſe dans le Conſeil de ces deux Villes.

Le Prince de Naſſau étoit à Amſterdam, où il étoit régalé & traité avec des honneurs extraordinaires. Sevenar & quelques autres travailloient fortement pour faire prendre d'étroites liaiſons entre ce Prince, les Provinces de Friſe & Groningue, & la Ville d'Amſterdam.

2 Novembre 1684. Je ne manque pas de me ſervir de tous les moyens qui me ſont poſſibles, pour faire enſorte qu'on prenne à cette heure, dans le Conſeil des Villes de Hollande, de bonnes réſolutions pour diminuer la trop grande autorité du Prince d'Orange. Je me ſuis ſervi aſſez utilement des mêmes perſonnes qui ont ci-devant lié

la correſpondance entre Meſſieurs d'Amſterdam & moi. Ils ſont donc allés à Amſterdam, & y ont repréſenté vivement le mauvais traitement que le Prince d'Orange a fait à ceux de Dort & d'Amſterdam, & ſon entrepriſe contre les Lois de la Province d'Utrecht. Ils m'ont fait ſavoir qu'on avoit fait de grandes réflexions là-deſſus, & que cela pourroit bien porter Meſſieurs d'Amſterdam à prendre des réſolutions plus vigoureuſes que celles qu'ils ont priſes juſqu'à cette heure, & que le crédit de Van-Buning eſt fort diminué. Je ſai d'ailleurs que la Ville de Dort ne parlera pas avec moins de vigueur dans la prochaine aſſemblée de Hollande, que fera celle d'Amſterdam.

Comme on n'a encore pris aucune réſolution dans le Conſeil des Villes, je ne puis encore avoir l'honneur de mander rien de poſitif à Votre Majeſté: les intrigues du Penſionnaire Fagel, la timidité des Magiſtrats, ou quelques autres égards particuliers, peuvent encore détourner cet orage.

Je ſai ſeulement que dans des Conférences que des perſonnes de la Régence d'Amſterdam ont tenues dans des maiſons particulieres, ils ont agité entr'eux de caſſer douze mille hommes, & ce qui eſt infiniment de plus de conſéquence contre l'autorité du Prince d'Orange, ils ont projetté de lui donner l'état de ceux qui doivent être caſſés; & dans cet état, Benting & d'autres ſont nommés. Si cela s'exécutoit, le Prince d'Orange perdroit une partie du pouvoir qu'il a ſur les Troupes, puiſqu'il perdroit le droit qu'il a uſurpé de caſſer & de créer les Officiers. On a parlé dans ces mêmes Conférences de ſonger tout de bon à rétablir le Gouvernement d'Utrecht, de Gueldres, & d'Overiſſel. Ceux de Friſe offrent de le propoſer dans les Etats Généraux; ceux d'Amſterdam le ſouhaitent aſſez: mais Van-Buning s'y étant oppoſé juſqu'à cette heure, il a empêché, comme il eſt premier Bourguemeſtre, qu'on n'en ait délibéré dans le Conſeil de Ville d'Amſterdam.

Comme il arrive ſouvent qu'après avoir bien diſcuté ces ſortes de choſes dans le particulier, on ne réſout rien dans le Conſeil des Villes, & que d'ailleurs ces propoſitions ſont d'une telle conſéquence, qu'il ſera très-difficile d'avoir là-deſſus le conſentement de toute une Ville; j'attendrai à en mander des nouvelles certaines à Votre Majeſté lorſque j'aurai appris ce qui aura été arrêté dans le Conſeil d'Amſterdam, ce qui ne ſe fera que la veille du jour que les Etats de Hollande s'aſſembleront, cela ſe pratiquant toûjours de la ſorte dans toutes les Villes, pour ôter autant qu'elles peuvent la connoiſſance de ce qu'elles doivent propoſer dans l'Aſſemblée de la Province de Hollande.

Le Prince d'Orange ayant vû que le Sieur Muys, premier Bourguemeſtre & Penſionnaire de la Ville de Dort, qui avoit eu ci-devant beaucoup de déférence pour lui, s'étoit ſignalé dans ces derniers tems pour les intérêts de la République, lui a

ſuſcité une cabale dans la Ville de Dort, & ſur la plainte de ceux de cette cabale, a renvoyé l'affaire à la Cour de Juſtice; & comme il en eſt en quelque façon maître, il a fait nommer des Commiſſaires, dont il y en a qui ſont ennemis du Sieur Muys. On ne ſait encore quelle ſuite aura cette affaire, & ſi les Villes de Hollande approuveront que les Conſeillers de la Cour de Juſtice viennent ſe mêler de leur Gouvernement, elles qui ont conſervé juſqu'à cette heure une abſolue Souveraineté.

7 Novembre 1684. Ce que j'eus l'honneur de mander à Votre Majeſté par ma Lettre du 26 d'Octobre, du concert que Meſſieurs de Dort, & quelques-uns des bien-intentionnés avoient pris enſemble, d'agir vigoureuſement pour les intérêts de la République, a déja commencé à s'exécuter par la demande que ceux de Dort ont faite, au ſujet des Commiſſaires de la Cour de Juſtice qui ont été chez eux. Le parti de Muys, premier Bourguemeſtre,

a prévalu dans cette Ville, & ceux que le Prince d'Orange avoit ſuſcités contre lui, bien loin de ſoûtenir leur entrepriſe, ſont à cette heure attaqués fortement par les autres. Le Conſeil de la Ville de Dort s'eſt donc aſſemblé, & la premiere réſolution qui y a été priſe a été de ne point recevoir ces Commiſſaires, qui n'ont nul droit de ſe mêler des affaires de leur Gouvernement. Enſuite ils ont défendu à tous les Sergens, & autres Officiers de la Ville, de reconnoître en quelque façon ces Commiſſaires, ni d'avoir aucun commerce avec eux. Enfin ils ont demandé que l'Aſſemblée de Hollande, qui ne devoit commencer que le 15 de ce mois, eût à ſe tenir dès demain huitieme, & ont écrit pour cela aux *Gecommitters de Rades*, & leur ont expliqué que le ſujet qu'ils avoient de preſſer cette Aſſemblée, étoit pour demander par quel ordre, & de quelle autorité, trois Conſeillers du Conſeil de Juſtice étoient venus dans leur Ville pour s'informer de leur Gouvernement.

obtenir des ſubſides ; & que le Sieur Witſendorf en s'en allant d'ici ne pût rien obtenir des arrérages de la derniere guerre, qui ſont dûs au Duc de Zell, & qu'il a tranſportés au Duc d'Hanover. Le Prince d'Orange de ſon côté n'eſt pas fort ſatisfait que le Duc d'Hanover ait toûjours refuſé d'entrer dans le Traité d'Aſſociation, à moins qu'on ne lui donnât les ſubſides, & il ſemble que les liaiſons que beaucoup de Princes ont pris avec les Etats depuis peu, n'ont ſervi qu'à faire voir aux Etats qu'ils ne devoient compter ſur les forces d'aucun de ces Princes, s'ils ne les achetoient bien cher ; & à ces Princes que les Etats Généraux ne ſont gueres en pouvoir, & point du tout en volonté, de leur donner aucuns ſubſides.

Le Prince de Naſſau étant à Amſterdam, les amis communs ſe ſont entremis pour faire entrer le Prince d'Orange avec le Prince de Naſſau & la Princeſſe d'Anhalt en quelque pour parler. Le rendez-vous s'eſt donné à Narden, ainſi que j'ai déja eu l'hon-

neur

neur de le mander à Votre Majeſté, & par tout ce que j'en apprends, je trouve que c'eſt Van-Buning qui en a fait les premieres démarches. Le Prince d'Orange ſe rendit donc à Narden, avec la Princeſſe d'Orange, M. de Montmouth, Montpoüillan, & Benting. La Princeſſe d'Anhalt s'y rendit de ſon côté, avec l'Abbeſſe d'Erfort, & la Princeſſe de Naſſau ſa fille. Le Prince de Naſſau ne s'y voulut pas trouver, dont le Prince d'Orange témoigna du chagrin: mais après quelques diſcours généraux, la Princeſſe d'Anhalt pria le Prince d'Orange de paſſer dans une autre chambre, lui dit qu'ayant l'honneur d'être ſa tante, & l'étant du Prince de Naſſau, & de plus ſa belle-mere, elle ne pouvoit voir qu'avec déplaiſir qu'il y eût de la diviſion entr'eux, & qu'elle croyoit que pour leur intérêt commun, & pour celui de la République, il falloit ſonger à remettre toutes choſes dans une bonne & parfaite union. Qu'elle ne diſoit pas cela de ſon chef; qu'elle étoit priée par Meſ-

ſieurs d'Amſterdam de le lui témoigner, & de l'aſſûrer qu'ils ſeroient très-aiſes de vivre avec lui dans une bonne intelligence. Le Prince d'Orange répondit à la Princeſſe d'Anhalt, qu'il étoit diſpoſé à bien vivre avec ſon couſin; qu'il ne prétendoit aucune choſe ſur lui, & qu'il vouloit ſeulement conſerver les mêmes priviléges & les mêmes prérogatives à l'égard du Prince de Naſſau, que ſes ancêtres avoient eus à l'égard de ceux de ce Prince; mais qu'il avoit ſujet de ſe plaindre du Prince de Naſſau, qui lui avoit manqué de parole, après lui avoir promis formellement que les Provinces de Friſe & de Groningue conclurroient à la levée de ſeize mille hommes; mais qu'on ne devoit jamais attendre autre choſe de lui, tant qu'il ſuivroit les conſeils de Sevenar & du Miniſtre Vandervaye, dont le premier conſervoit une étroite correſpondance avec les ennemis, & l'autre vouloit ſe venger de l'affront qu'il avoit reçû d'avoir été chaſſé de Zélande. La

Princeſſe d'Anhalt répliqua qu'elle ne ſavoit pas que ſon gendre eût donné aucune parole au Prince d'Orange, & qu'il ne pouvoit même en donner de poſitive, puiſqu'il n'étoit pas autant maître des Provinces de Friſe & de Groningue que lui Prince d'Orange l'étoit des autres Provinces. Qu'elle ne connoiſſoit point non plus aucun ennemi de l'Etat, & qu'ainſi Sevenar ne pouvoit être accuſé d'avoir correſpondance avec eux. Elle parla enſuite de ſon gendre; mais le Prince d'Orange l'interrompit, & lui dit: Madame, je ſai ce que peut mon Couſin; je ſai ce qu'il veut, & j'ai vû ce qu'il a fait; & pour ce qui eſt de Meſſieurs d'Amſterdam, ils m'ont proſtitué aux yeux de toute l'Europe, & m'ont ſacrifié à la France; ils ſont venus à bout de leurs deſſeins: mais ils verront comme ils s'en trouveront. Pour moi je ſai ce que j'ai à faire; s'ils ont quelque choſe à me dire, ils pourront me parler dans l'aſſemblée de Hollande. Cette réponſe a achevé de déſeſpérer Meſ-

ſieurs d'Amſterdam, & de les convaincre de l'obſtination inſurmontable avec laquelle le Prince d'Orange perſiſte dans ſes deſſeins.

Van-Buning, qui eſt cauſe de toutes ces démarches, ſe trouve de plus en plus embarraſſé. Comme ſon but eſt de tenir cet Etat étroitement uni à l'Angleterre, il n'a d'autre vûe à cette heure que de ſe raccommoder avec le Prince d'Orange : mais comme les premieres tentatives qu'il a faites pour cela n'ont pas réuſſi, parce que le Prince d'Orange voulant reprendre l'autorité qu'il a ci-devant uſurpée, & que Meſſieurs d'Amſterdam ſouhaitant que toutes choſes ſe reglent ſelon les Lois de la République, il n'y a pas d'apparence qu'ils puiſſent ſi-tôt ſe réunir, parce que les démêlés qui vont naître dans cette aſſemblée de Hollande, leur donneront de nouveaux ſujets d'éloignement.

Je découvris que M. Fucks, Miniſtre de Brandebourg, travailloit ſous main pour faire enſorte que les Etats Généraux laiſſaſſent encore

quelque tems M. Damerongue auprès de M. l'Electeur de Brandebourg.

L'Ambaſſadeur des Etats Généraux en Angleterre vint à la Haye; je découvris que c'étoit pour raccommoder le Prince d'Orange avec le Roi d'Angleterre; il témoigna à quelques perſonnes de ſes amis qu'il y avoit beaucoup de diſpoſition dans l'eſprit du Roi de la Grande-Bretagne à ſe raccommoder avec le Prince d'Orange, pourvû que le Prince d'Orange voulût faire ce qu'il devoit à l'égard du Roi d'Angleterre, & je fus informé que ces remontrances ſeroient cauſes que M. de Montmouth ne paſſeroit pas l'hyver à la Haye. Je crus que Mylord Halifax avoit quelque part à cette affaire, puiſqu'il s'étoit expliqué au Sieur Chudley que ſi le Prince d'Orange l'en vouloit croire, il ſe ſoûmettroit au Roi d'Angleterre, & que cela étant il ſe raccommoderoit aiſément avec lui. Van-Buning entra vivement dans cette affaire, & comme il étoit fort bien

auprès du Roi d'Angleterre, il comprit que ce lui seroit un moyen pour se remettre bien auprès du Prince d'Orange de le raccommoder avec le Roi d'Angleterre, & qu'il se rendroit recommandable à l'un & à l'autre en travaillant à une plus étroite union entre le Royaume d'Angleterre & la République de Hollande. Pour ce qui est du Duc d'Yorck, il donnoit tête baissée dans toutes ces choses là; & sans considérer que le Prince d'Orange s'étoit déclaré publiquement qu'il falloit l'exclurre de la Couronne d'Angleterre, & qu'il conservoit toûjours le même dessein; il sembloit qu'il n'y eût de salut pour lui que de remettre bien le Prince d'Orange avec le Roi son frere, & de le rendre plus puissant & plus considérable qu'il n'étoit encore.

13 Novembre 1684. Les Députés de la Province de Hollande étant revenus, ont mis en déliberation les affaires de Dort, sur lesquelles ils étoient allés consulter leurs Supérieurs. Les contestations furent vives & animées sur ce sujet

dans les Etats de Hollande. Meſſieurs d'Amſterdam prirent l'affirmative pour ceux de Dort avec une extrême vigueur ; ceux de Leyde & de Delft s'y joignirent : mais les Villes de Harlem, de Rotterdam, de Schoonhouen, & de Hoorn, ſe déclarerent hautement contre la Ville de Dort ; ainſi les Etats ſe ſéparerent ſans rien faire.

Cependant l'affaire de Dort étoit de plus de conſéquence qu'aucune qui ſe fût traitée dans les Etats de Hollande depuis pluſieurs années ; car les Conſeillers de la Cour de Juſtice avoient déclaré qu'ils n'avoient pas été à Dort en qualité de Commiſſaires de la Cour, mais comme Députés du Gouverneur. Si donc on le maintenoit, par un conſentement de la Province de Hollande, dans ce prétendu droit de pouvoir envoyer dans les Villes des Commiſſaires pour s'informer des brigues qui s'y font dans l'élection des Magiſtrats, & pour y remédier en qualité de Stathouder ; il eſt certain que

comme il n'y a point de Ville dans laquelle il n'y ait deux partis, dès que celui qui eſt oppoſé au Prince d'Orange ne voudroit pas entrer dans ſes deſſeins, il envoyeroit auſſi-tôt des Commiſſaires ſous prétexte qu'il y auroit eu de la cabale, & changeroit ainſi les Magiſtrats à ſa faintaiſie: c'eſt ce que Meſſieurs d'Amſterdam prévoyent bien; mais il paroît juſqu'à cette heure que le Prince d'Orange a la pluralité des Villes.

Une ſeule choſe pouvoit favoriſer le parti des grandes Villes en cette occaſion, c'eſt que le Penſionnaire Fagel eſt dans ſon cœur abſolument contre cette entrepriſe, parce qu'elle a été inſpirée au Prince d'Orange, & exécutée par le Sieur Allewyn, qui a toûjours été ennemi ſecret du Penſionnaire Fagel; mais qui depuis trois ou quatre mois a levé le maſque contre lui, tâchant par toute ſorte de moyens de s'accréditer auprès du Prince d'Orange, & de profiter des mauvaiſes démarches que le Penſionnaire Fagel lui a fait faire en ces der-

niers temps, afin de pouvoir être Penſionnaire en ſa place.

Pour ce qui eſt des autres affaires, je ne puis encore avoir l'honneur d'en rien dire de bien précis à Votre Majeſté. Meſſieurs d'Amſterdam ont toûjours de bons ſentimens, juſques-là que le Conſeil de Ville a fait des reproches & des réprimandes à Van-Buning, des avances qu'il avoit fait faire au Prince d'Orange, & de ce qu'il l'avoit fait en leur nom: mais d'un autre côté l'oppoſition que Van-Buning forme à toutes leurs propoſitions, les a empêchés juſqu'à cette heure de rien conclurre: il les étourdit par ſes raiſonnemens; & quoiqu'il ne les puiſſe porter à prendre aucun engagement avec le Prince d'Orange, qui ſoit au préjudice de la République, c'eſt aſſez qu'il les empêche de profiter de l'occaſion qui ſe préſente d'abbaiſſer l'autorité de ce Prince, & de ſe remettre dans leur ancienne liberté.

Van-Buning qui fait le Philoſophe, & qui affecte toûjours une eſpe-

ce d'indifférence pour demeurer dans le Gouvernement, eſt néantmoins poſſédé d'une ambition démeſurée, & enviſage comme le pire de tous les états, celui d'homme privé, où il va ſe trouver au mois de Février; il ſera confiné dans Amſterdam en ſortant de la Charge de Bourguemeſtre, s'il ne fait enſorte par ſes menées de ſe raccommoder avec le Prince d'Orange, de maniere qu'il puiſſe venir en liberté à la Haye Député aux Etats Généraux, & continuer ſes intrigues. Il eſt à ſouhaitter qu'il ne réuſſiſſe pas dans ce deſſein, ou qu'il ſe trouve trompé en ſe perſuadant que le Prince d'Orange puiſſe en effet oublier de bonne foi le paſſé.

Le voyage que le Sieur Citters eſt venu faire en ce pays-ci a beaucoup ſervi à Van-Buning, & j'appréhende qu'il ne lui ſerve encore davantage dans la ſuite; cet Ambaſſadeur aſſûrant les principaux de l'Etat que le Roi d'Angleterre eſt fort diſpoſé à reprendre le Prince d'Orange dans ſes bonnes graces, lorſqu'il voudra ſe

comporter autrement qu'il n'a fait par le paſſé; & comme il a déjà obtenu que le Prince d'Orange n'ait pas gardé cet hyver M. de Montmouth à la Haye, il entretient par-là Van-Buning dans ſes viſions, & dans l'eſpérance de voir le Roi d'Angleterre & le Prince d'Orange dans une bonne union; cela fortifiera les raiſons de Van-Buning auprès de ſes collegues, pour garder un peu de modération à l'égard du Prince d'Orange.

Meſſieurs d'Amſterdam demeu- 16 Novembre 1684.
roient toûjours dans la réſolution qu'ils avoient priſe de faire caſſer douze mille hommes, & de donner au Prince d'Orange un état de ceux qui devoient être caſſés; mais ils n'étoient pas encore convenus avec quelques autres Villes qui ſeroit celle qui feroit cette propoſition; & je mandai que j'appréhendois extrêmement que Van-Buning n'empêchât Meſſieurs d'Amſterdam de mettre à exécution la plûpart des choſes qu'ils avoient projettées. Il ſe flatoit toûjours de pouvoir rentrer dans les bon-

nes graces du Prince d'Orange, & dans cette vûe il travailloit fortement à raccommoder le Prince d'Orange avec le Roi d'Angleterre; d'ailleurs les menées des Sieurs Citters & Van-Buning ne donnoient pas peu d'inquiétude à Meſſieurs d'Amſterdam. Citters les aſſûroit que le Prince d'Orange & le Duc de Montmouth étoient ſur le point de ſe bien remettre avec le Roi d'Angleterre; que Sa Majeſté Britannique y étoit fort diſpoſée, pourvû que le Prince d'Orange acquieſçât à ſes ſentimens; qu'il avoit commencé à s'y conformer, en ne gardant plus M. de Montmouth aupres de lui, & qu'il ne l'y avoit retenu que pour le remettre dans ſon devoir.

Je ne me contentai pas de faire ſavoir au Roi & à M. de Barillon l'avantage que le Prince d'Orange tiroit des diſcours des Sieurs Citters & Van-Buning; je fis enſorte que l'Envoyé d'Angleterre, homme dévoüé au Duc d'Yorck, le lui écrivît. Il lui manda que nous avions découvert,

par des perſonnes affidées à M. de Montmouth, que cette intrigue étoit conduite par Mylord Halifax, qui vouloit remettre le Prince d'Orange & le Duc de Montmouth dans les bonnes graces du Roi d'Angleterre, & qu'il avoit fait inſinuer à l'un & à l'autre de quelle maniere ils devoient ſe conduire. Que le but de Mylord Halifax étoit d'éloigner M. le Duc d'Yorck des affaires; d'en faire chaſſer Mylord Rocheſter; d'y faire entrer le Prince d'Orange, & agiſſant toûjours de concert avec lui, de devenir le premier Miniſtre; & je fis mander au Roi d'Angleterre, que, ſans un déſaveu ſolennel d'une négociation qui ſe faiſoit publiquement à la Haye en ſon nom, il étoit conſtant que tout le monde demeureroit dans l'erreur où il étoit, ce qui ſeroit très-préjudiciable.

On manda de Suede qu'on pourroit bien faire un renouvellement d'alliance entre la France & la Suede. Le Penſionnaire Fagel profita de cette nouvelle pour inſpirer aux Etats le

deſſein de laiſſer M. de Haren tout l'hyver à Stockholm. Il gagnoit par-là deux choſes : premierement, il éloignoit du Prince de Naſſau le ſeul homme de Friſe qui fût capable de lui donner de bons conſeils ; l'autre, c'eſt qu'il rendoit un ſervice agréable à la Suede, qui étoit fort outrée de ſe voir pour ainſi dire abandonnée par les Etats. Le Roi de Suede, de ſon côté, faiſoit force careſſes à M. de Haren. Il étoit allez chez cet Ambaſſadeur avec la Reine mere, où il avoit demeuré depuis ſix heures du ſoir juſqu'à trois heures après minuit.

Je viens d'apprendre, Sire, que le Prince d'Orange voyant le tort qu'il pouvoit recevoir de l'entrepriſe que le Sieur Allewin lui a fait faire contre ceux de Dort, a écrit une lettre circulaire à toutes les Villes de Hollandlande, par laquelle il proteſte de ſa bonne intention dans cette affaire, & qu'il n'a jamais voulu empiéter ſur les privileges des Villes, ainſi que Meſſieurs de Dort l'ont fait débiter ; & comme ceux de Dort ont eu ce

matin audience du Prince d'Orange, & qu'on n'a point parlé de cette affaire dans l'assemblée de Hollande, on croit que ce différend prendra la voie d'accommodement.

Je fus informé que le Sieur Citters n'étoit pas tout-à-fait content de sa négociation. Le Prince d'Orange s'étoit rendu à la vérité à ses remontrances, & à celles de Mylord Halifax, & avoit bien voulu laisser aller M. de Montmouth à Bruxelles; mais il ne paroissoit pas vouloir faire aucune démarche auprès du Roi d'Angleterre: il recevoit même avec beaucoup de fierté toutes les propositions que le Sieur Citters lui faisoit. Ce Ministre s'attendoit toute fois que le Prince d'Orange lui donneroit des instructions de ce qu'il auroit à faire, avant qu'il retournât en Angleterre, & il alla à Amsterdam pour conférer là-dessus avec Van-Buning. 17 Novembre 1684.

Chudley est informé de tout ceci, & ne manquera pas de représenter aujourd'hui au Roi son Maître ce qu'il doit attendre du Prince d'Oran-

ge, puiſque dans le tems qu'on abuſe du nom de Sa Majeſté Britannique, juſqu'à faire des avances de ſa part au Prince d'Orange, il les reçoit avec tant de fierté & d'indifférence.

Chudley eſt auſſi informé que le Prince d'Orange a dit plus d'une fois qu'il ne comprenoit pas pourquoi le Roi d'Angleterre faiſoit défendre à ſon Miniſtre à la Haye de le voir, ni pourquoi ou lui parloit ſi ſouvent de la part du Roi d'Angleterre. Que ſi le Roi & tonte ſa Cour ſavoient le peu de cas qu'il faiſoit de leurs menaces & de leurs careſſes, ils ne ſe donneroient pas tant de peine.

Cependant Meſſieurs d'Amſterdam travailloient à des mémoires pour le bien du commerce des Etats Généraux. Nous étions tous perſuadés qu'il n'y avoit rien de plus propre pour porter les peuples dans les intérêts du Roi, que de leur faire goûter les avantages qu'ils tiroient de la paix, & que cela empêcheroit le Prince d'Orange de pouvoir jetter les Etats dans d'autres intérêts. Ce

que

que j'en ai pû pénétrer, eſt qu'ils demanderont que l'on corrige de certains abus qui ſe commettent dans la perception du droit de cinquante ſous par tonneau, & qu'on regle le jaugeage qui ſe fait bien différemment d'un port à un autre. Je ne ſai s'ils demanderont quelque choſe de plus: mais ſi les Etats Généraux conviennent de me venir parler de ces ſortes d'affaires, je m'en tiendrai à mes ordres, & je me chargerai ſeulement d'avoir l'honneur d'en rendre compte à Votre Majeſté, après leur avoir fait connoître les difficultés qu'il y aura dans leur demande.

Van-Buning les avoit voulu porter à demander la ſuppreſſion de ce droit, diſant qu'il ſavoit de bonne part que Sa Majeſté l'accorderoit: j'en fus averti, & je fis ſavoir à quelques-uns de mes amis que Van-Buning ne les engageoit à demander une choſe, qu'il ſavoit devoir être refuſée, que pour les chagriner contre la France.

Je préſentai ce même jour un mé-

moire aux Etats Généraux, dans lequel je leur témoignai que comme le Roi n'avoit rien eu plus à cœur que de rétablir la paix dans l'Europe, auſſi Sa Majeſté ne déſiroit-elle rien plus ardemment à cette heure, que de voir cette paix ſolidement affermie. Que c'étoit par cette raiſon, que pour n'omettre aucun des moyens qui y pouvoient le plus contribuer, Elle m'avoit ordonné de leur demander un acte de garantie des Traités de Treve entre la France & l'Eſpagne, & entre la France & l'Empire.

21 Novembre 1684. J'écrivis à M. de Louvois que Meſſieurs d'Amſterdam m'avoient fait demander ſi je ne pourrois point leur dire quels étoient les appointemens d'un Colonel d'Infanterie, d'un Lieutenant-Colonel, & des autres Officiers d'Infanterie, comme auſſi de Cavalerie; ce qu'on leur paſſoit d'hommes dans leurs Compagnies; quel différent traitement on faiſoit au Capitaine du Régiment des Gardes du Roi, d'avec les autres Compa-

gnies d'Infanterie ; quelle étoit la paye des Cavaliers & des Fantaſſins ; combien il y avoit de Fantaſſins dans les Compagnies d'Infanterie, & combien d'hommes dans celles de Cavalerie. Qu'enfin ils m'avoient demandé le détail de toute la Milice ; que je voyois bien que c'étoit dans la vûe de régler leur état de guerre ſur un autre pié qu'il n'étoit ; car ils donnoient aſſez conſidérablement aux Officiers, & ſur-tout à ceux des Gardes, qui avoient le double de ce qu'on donne aux autres. M. de Louvois m'envoya un imprimé, que je donnai à Meſſieurs d'Amſterdam.

Le Réſident de Cologne préſenta un mémoire, par lequel il demanda, avant que d'entrer dans les points de diſcuſſion de l'alliance, qu'on réglât les différends qu'avoit M. l'Electeur de Cologne avec Meſſieurs les Etats Généraux. Cela ne peut être que fort bon, d'autant que le Réſident de Cologne doit donner le mémoire des contributions, dont l'Electeur ſon Maître demande la reſtitution. Mais

j'appréhende que cette affaire n'ait pas de ſuite, & que M. de Straſbourg ne ſoit pas bien aiſe qu'on l'approfondiſſe, parce qu'on prétend que feu M. l'Evêque de Straſbourg & lui ont touché l'argent qui a été donné pour les ôtages de Deventer, dont les Etats Généraux prétendent & demandent la reſtitution.

23 Novembre 1684. On n'avoit point parlé dans l'Aſſemblée de Hollande de l'affaire de Dort, parce qu'on avoit crû que ce différend ſe termineroit par un accommodement, d'autant plus que le Prince d'Orange ayant vû la fermeté de Dort, & la vigueur avec laquelle Meſſieurs d'Amſterdam prenoient cette affaire, il paroiſſoit ne la vouloir pas pouſſer plus loin; ceux de Dort ayant eû même la hardieſſe de faire imprimer une vieille chronique, dans laquelle on voit qu'un Comte de Hollande ayant voulu autrefois attenter aux priviléges de Dort en une rencontre pareille, il fut mis en tutelle, & ſon confident, ſon Baillif, & tous ſes enfans, maſſacrés.

Comme ceux de Dort & d'Amſterdam de leur côté, ne ſe voyoient pas aſſez ſecondés par toutes les Villes de Hollande pour obtenir de la Province une réſolution qui pût réprimer l'autorité du Prince d'Orange, ils avoient jugé à propos de terminer ce démêlé par un déſiſtement volontaire du Prince de cette entrepriſe, en laiſſant cependant toutes choſes en l'état où elles étoient. Ils avoient ſeulement demandé que le Prince d'Orange déclarât ceux qui s'étoient adreſſés à lui pour faire leurs plaintes des prétendues brigues qui s'étoient faites dans la nomination des Magiſtrats de Dort. Cette négociation a été en cet état juſqu'à Samedi, dix-huit de ce mois, que le Penſionnaire Fagel alla trouver le Sieur Muys, & lui déclara de la part du Prince d'Orange qu'il n'y avoit plus d'accommodement à eſpérer; que le Prince rompoit toute négociation; qu'il ne vouloit point nommer ceux qui s'étoient venus plaindre à lui du Gouvernement de Dort. Qu'il ne ſe déſiſteroit

point non plus des prérogatives que ſa Charge de Stathouder lui donne, & qu'il prétendoit, en cette qualité, avoir droit d'envoyer des Commiſſaires dans les Villes, lorſqu'il y auroit quelque différend entre les Magiſtrats. Le Sieur Muys partit une heure après avoir reçû cette déclaration, & s'en alla à Dort, pour réſoudre dans le Conſeil de Ville ce qu'il y auroit à faire. Il devoit en revenir hier au ſoir pour porter cette affaire ce matin dans l'Aſſemblée de Hollande : mais le Prince d'Orange prit hier une nouvelle réſolution d'envoyer une ſeconde fois les mêmes Commiſſaires à Dort. On en fut averti dans la Ville, & hier au ſoir ils conclurrent entr'eux de s'oppoſer vigoureuſement à cette entrepriſe du Prince d'Orange. Pour cela ils doivent défendre à tous les Officiers de la Ville d'exécuter aucun ordre des Commiſſaires de la Cour de Juſtice, comme auſſi à tous les chefs des métiers, & autres Bourgeois de la Ville, de comparoître par-devant eux.

Il ſemble que le Prince d'Orange veuille réduire au déſeſpoir ceux du Gouvernement préſent, & les mettre dans la néceſſité d'employer toutes ſortes de moyens pour recouvrer leur liberté : cependant ils n'agiſſent pas avec toute la vigueur qu'on devroit attendre d'eux. Je tiendrai en cette occaſion la conduite que Votre Majeſté me preſcrit, & je ne paroîtrai point vouloir fomenter cette diviſion, quoique les remontrances que je fais faire par des perſonnes interpoſées n'ayent pas peu ſervi à ouvrir les yeux aux bien-intentionnés, & à leur donner du courage. Je fis même une réponſe à Van-Buning, lorſque j'étois à Amſterdam, qui a extrêmement plû aux plus zelés des bien-intentionnés. Il me parloit de la diviſion qui étoit dans l'Etat, comme d'une choſe qui ruineroit la République, & à laquelle il falloit donner promptement remede. Je lui dis que c'étoit mon avis, & que Sa Majeſté, qui vouloit être aſſûrée de la bonne volonté des Etats, ne pouvoit

compter ſur leur amitié s'ils n'étoient parfaitement unis; mais que je croyois qu'en faiſant cette réunion les intérêts des particuliers devoient céder à ceux de la République.

Le Prince de Naſſau auroit fait propoſer dans les Etats Généraux, par les Députés de Friſe & de Groningue, de remettre ſur l'ancien pié le Gouvernement de Gueldres, d'Utrecht, & d'Overiſſel, ſi Van-Buning ne s'y étoit fortement oppoſé.

23 Novembre 1684. Les créatures du Prince d'Orange tâcherent de faire donner ordre à M. de Haren de demeurer en Suede; mais la Province de Hollande n'y voulut pas conſentir, & on réſolut de nouveau que M. de Haren reviendroit.

Lettre du oi, du 23 ovembre 684. Le Roi me manda que j'avois bien fait d'empêcher que la Ville d'Amſterdam ne lui demandât la ſuppreſſion entiere du droit de cinquante ſous par tonneau, & quant au retranchement des abus qui ſe pouvoient commettre dans la perception de ce droit, auſſi bien que dans le jaugeage des

Vaiſſeaux, Sa Majeſté me feroit ſavoir les réſolutions qu'Elle auroit priſes en leur faveur après que je lui aurois envoyé leur mémoire.

L'affaire de Dort a occupé juſqu'à cette heure l'aſſemblée de Hollande; & comme la déciſion de cette affaire eſt de la derniere conſéquence, puiſque ſi elle réuſſit au gré du Prince d'Orange, il ſera le maître abſolu de la Province, & par conſéquent des Etats Généraux, j'ai mis tout mon ſoin à traverſer cette entrepriſe; j'ai eu même des moyens aſſez naturels, & aſſez faciles, d'agir en cela conformément aux intentions de Votre Majeſté, & au bien de la République. J'informai le Roi, par cette Lettre que j'envoyois par la poſte, de l'état où on étoit en Hollande, & je lui mandai que le Prince d'Orange ayant fait déclarer par le Penſionnaire Fagel au Sieur Muys, qu'il n'y avoit plus d'accommodement à eſpérer, & les Conſeillers de la Cour de Juſtice étant retournés à Dort, avec une Lettre du Prince, qui or- 30 Novembre 1684.

donnoit aux Bourguemeſtres de cette Ville là de reconnoître ces Commiſſaires, il eſt arrivé que de cent vingt-ſept perſonnes qu'ils avoient ſur un mémoire pour faire aſſigner, il n'y en a eu que quatre qui ont voulu comparoître, ainſi ils ſont revenus ſans rien faire. Les Bourguemeſtres de Dort ſe ſont rendus à la Haye dans le tems de ces procédures, ont parlé au Prince d'Orange avec beaucoup de reſpect, mais avec beaucoup de fermeté, & lui ont témoigné qu'ils ne pouvoient jamais conſentir qu'on fît rien contre les droits & contre la liberté de leur Ville. Le Prince d'Orange leur a répondu fort fierement qu'il ne céderoit jamais un avantage que ſa Charge de Stathouder lui donnoit; qu'il prétendoit s'y maintenir, & qu'il employeroit pour cela toutes les forces que Dieu & la nature lui avoient miſes en main.

Meſſieurs d'Amſterdam de leur côté avoient conçû quelque eſpérance que les affaires prendroient un meilleur train, & que le Prince d'Orange

ſe régleroit dorénavant ſelon les Lois de la République. Cette eſpérance étoit fondée ſur ce que le Prince d'Orange les avoit aſſez favorablement écoutés lorſqu'ils lui firent quelques avances pour une bonne réunion, & ſur ce que le Penſionnaire Fagel leur avoit témoigné que le Prince avoit été très-ſatisfait de ce qu'ils lui étoient venus dire, & que ce Prince avoit écrit une Lettre à la Régence de Dort, dont on auroit tout ſujet de ſe loüer. Mais Meſſieurs d'Amſterdam ayant appris que cette Lettre enjoignoit aux Bourguemeſtres de Dort de recevoir la Commiſſion de la Cour, & ayant été informés enſuite de la réponſe du Prince d'Orange aux Députés de Dort, ils ont bien vû que le Prince ſe moquoit d'eux. Ils ſont retournés à Amſterdam, & le Conſeil y ayant été aſſemblé, on y a réſolu de ſoûtenir Meſſieurs de Dort; de déclarer dans l'Aſſemblée de la Province que cette affaire ne pouvoit être décidée à la pluralité, puiſqu'il s'agiſſoit de changer la forme du

Gouvernement ; de ſorte que ne ſouffrant pas que cette affaire ſoit décidée dans l'Aſſemblée de la Province de la maniere que le Prince d'Orange le prétend, ils le réduiſent à s'en déſiſter, ou à ſe ſervir des voies de fait, pour obliger la Ville de Dort à obéir. Et ils ont réſolu que ſi le Prince d'Orange veut forcer, par l'envoi de quelques Troupes, la Ville de Dort à ſe ſoûmettre, ils ſe retireront de l'Aſſemblée, fermeront leur bourſe, & déclareront qu'ils ne peuvent plus ſe trouver dans les Etats de Hollande, la liberté en ayant été opprimée.

Van-Buning eſt le ſeul qui n'a pas été de cet avis. Il a propoſé que l'on tentât encore une fois de s'accommoder avec le Prince d'Orange : mais il n'y a pas eu un homme dans le Conſeil d'Amſterdam qui ait été de ſon ſentiment.

La Ville d'Amſterdam a nommé dix-huit perſonnes, qui ont la direction des affaires préſentes. Ils ſe ſont toûjours trouvés dans toutes ces der-

nières occaſions dix-ſept d'un avis, & Van-Buning ſeul du ſien.

Mais quelques jours après j'envoyai une Lettre par mer à Dunkerque, par laquelle je rendis compte à Sa Majeſté de la ſituation où l'on étoit en Hollande; des meſures qu'on y avoit priſes, & beaucoup de choſes que je n'avois oſé confier à la poſte. Je lui mandai qu'on avoit traité de deux affaires dans l'Aſſemblée de Hollande; l'une étoit celle de Dort; l'autre regardoit l'état de guerre. Le Prince d'Orange parla avec beaucoup d'emportement ſur l'affaire de Dort; il déclara qu'il ne prétendoit pas ſe déſiſter d'un droit qui lui étoit acquis, ni ſe ſoûmettre à la déciſion des Etats de Hollande, & qu'il ſauroit bien trouver les moyens de s'y maintenir; & il donna par écrit une déduction de toutes ſes raiſons. Ceux de Dort répondirent à leur ordinaire avec beaucoup de reſpect, mais avec beaucoup de fermeté, & ceux d'Amſterdam les ſeconderent. 12 Décembre 1684.

Les premieres perſonnes du Con-

ſeil ſecret d'Amſterdam ayant conféré enſemble à la Haye, avec M. Pacts, ſur les affaires de Dort, ils furent tous d'un même avis; que Dort ne devoit point ſe relâcher, & que ſi le Prince d'Orange y envoyoit des Troupes, comme l'on s'imagine qu'il le fera, les Députés d'Amſterdam devoient ſe retirer de l'Aſſemblée de Hollande, & déclarer qu'ils ne pouvoient plus faire partie d'un Etat dont on opprimoit la liberté. Qu'ils devoient en même tems fermer leur bourſe, & ſe retrancher dans leur Ville. Quelques-uns d'eux témoignerent qu'ils auroient beſoin en ce cas de ſecours étrangers. M. Pacts demanda adroitement ſi le Roi d'Angleterre n'en pourroit pas donner; Van-Buning répondit que le Roi d'Angleterre ne manqueroit pas de bonne volonté, mais de pouvoir. M. Pacts propoſa enſuite l'Electeur de Brandebourg; il parla enfin de Votre Majeſté, mais foiblement, & pour voir ce que l'on en diroit; le ſeul Van-Buning dit qu'il ne ſeroit pas ſûr

de recevoir des Troupes de Votre Majeſté dans leur pays ; mais tous les autres temoignerent une entiere confiance. La choſe en eſt demeurée là. J'ai jugé à propos que l'on évitât d'en parler davantage ; car j'ai crû, Sire, qu'il valoit bien mieux, en les fortifiant dans la réſolution de tenir une conduite ferme, les mettre dans la néceſſité d'avoir recours à Votre Majeſté, que de leur donner lieu d'en examiner toutes les ſuites ; & ſi les choſes en venoient-là, ils ſeroient bien obligés alors de ſe confier entierement à Votre Majeſté.

J'ajoûterai même à cela une particularité, dont je ne parlerois pas ſi elle ne venoit à propos, & ſi je n'étois pas perſuadé, qu'en cas que les choſes vinſſent à quelque extrémité, il ſeroit bon que Votre Majeſté en eût eu connoiſſance. C'eſt, Sire, la grande diſpoſition dans laquelle ſont Meſſieurs d'Amſterdam, de prendre une entiere confiance en Votre Majeſté, ſur la ſeule parole que je leur donnerois de ſa protection. Cela a

paru dans une conférence qu'ont eu quelques-uns des principaux Bourguemeſtres d'Amſterdam, avec M. Pacts, où ils témoignerent la créance qu'ils prendroient en moi lorſque je leur engagerois la parole de Votre Majeſté, puiſque jamais je ne les avois aſſûré de rien dont ils n'euſſent vû enſuite les effets. M. Pacts, & deux ou trois autres des principaux de la République, ont beaucoup contribué à faire concevoir ces ſentimens aux principaux d'Amſterdam, & à tous les bien-intentionnés; car ils les ont toûjours aſſûrés qu'ils étoient parfaitement informés de la bonne volonté de Votre Majeſté pour la République, & en même tems de ma ſincérité; enſorte qu'ils pouvoient entierement faire fonds ſur ce que je leur dirois.

Tout cela, Sire, comme j'eus l'honneur de le mander à Votre Majeſté il y a quelques ſemaines, ſont des vûes d'une grande étendue, & fort éloignées; & comme je ne crus pas alors que ce fuſſent des choſes ſi preſſées

preſſées qu'elles méritaſſent que je dépêchaſſe un Courier à Votre Majeſté: auſſi je penſe à cette heure, que puiſque j'en envoye un, il eſt à propos que je me ſerve de cette occaſion pour informer Votre Majeſté des diſcours qui ſe ſont tenus par les Régens d'Amſterdam, parce qu'Elle connoîtra mieux par-là la diſpoſition du dedans du pays; quoique ce ne ſoit pas une choſe ſur laquelle on doive compter, y ayant une grande différence entre des diſcours que des Bourguemeſtres tiennent entr'eux, & des réſolutions qui ſe prennent dans le Conſeil de Ville.

Pour ce qui eſt de l'état de guerre dreſſé par le Conſeil d'Etat, on ne l'examina pas dans cette Aſſemblée, & les Députés des Villes en prirent ſeulement des copies pour porter à leurs Supérieurs. Mais Meſſieurs d'Amſterdam firent de fortes remontrances ſur les grandes dettes de la République; ſur la néceſſité qu'il y a de tâcher de s'en acquitter, & qu'il falloit par conſéquent ſonger au mé-

nage. Ils ont délivré un écrit ſur ce ſujet, que les Députés des Villes ont emporté chez eux. Il ne ſe pouvoit rien donner de plus à propos, pour faire voir dans les Villes de Hollande la néceſſité où l'on eſt de retrancher l'état de guerre.

Je ne puis répondre, Sire, à Votre Majeſté d'une affaire qui dépend de tant de têtes, & pour laquelle le Prince d'Orange fait de ſi fortes cabales : mais je puis l'aſſûrer que juſqu'à cette heure Meſſieurs d'Amſterdam ſont dans le deſſein de caſſer des Troupes, & que les Députés de cette Ville, qui partiront d'ici ſamedi neuvieme de Décembre, étoient encore ce jour-là dans ces ſentimens. Il n'y a eu juſqu'à cette heure que le ſeul Van-Buning qui s'y ſoit oppoſé ; il eſt plus entêté que jamais d'unir cet Etat à l'Angleterre, mais il eſt le ſeul dans Amſterdam de ce ſentiment.

Lorſque je fis donner avis à Meſſieurs d'Amſterdam des plaintes que le Prince de Naſſau faiſoit d'eux, je crus que cela ſerviroit à découvrir ſi

M. le Prince de Naſſau n'avoit pas tenu ce diſcours pour prevenir par ces plaintes celles qu'on lui pourroit faire d'un accommodement avec le Prince d'Orange, où ſi cela n'étoit point, que Meſſieurs d'Amſterdam & lui ſe réuniroient plus fort que jamais dans l'éclairciſſement qu'ils auroient enſemble. Cela réuſſit, car le Prince de Naſſau a donné à connoître à Meſſieurs d'Amſterdam la négociation ſecrete qui ſe faiſoit entre le Prince d'Orange & lui, & il s'eſt lié d'intérêt & de confiance avec eux beaucoup plus étroitement qu'il n'étoit auparavant. Voici de quelle maniere cela s'eſt paſſé.

Sur l'avis que j'ai donné à Meſſieurs d'Amſterdam, ils ont ordonné à un homme de leur corps de témoigner au Prince de Naſſau qu'ils étoient toûjours dans les mêmes bons ſentimens où il les a vûs, & dans la même réſolution de travailler fortement à tout ce qui eſt de l'avantage de la République; & que s'il trouvoit qu'ils euſſent négligé quelque

choſe pour cela, ou qu'il y eût quelque choſe à redreſſer à leur conduite, ils en profiteroient de très-bon cœur, & concourroient toûjours de tout leur pouvoir au bien de la cauſe commune.

Le Prince de Naſſau a paru un peu embaraſſé, parce qu'en effet il n'avoit rien de nouveau à reprocher à Meſſieurs d'Amſterdam, & que c'étoit lui au contraire qui étoit actuellement en termes d'accommodement avec le Prince d'Orange. Il a même été obligé de leur dire ce qui s'étoit paſſé entre le Prince d'Orange & lui, & a ordonné en même tems aux Sieurs de Sevenar & Vandervaye, qui étoient à Amſterdam, d'en parler aux Bourguemeſtres, & de leur donner toute ſorte de ſatisfaction & d'éclairciſſement de ſa part. Ceux-ci ont communiqué ce qui s'étoit paſſé aux Bourguemeſtres d'Amſterdam, qui ont fait quelques eſpeces de reproches de ce que M. le Prince de Naſſau entroit en négociation avec le Prince d'Orange ſur ſon accommo-

dement, ſans leur en avoir rien fait connoître, & de ce qu'il avoit obtenu une Compagnie de Gardes du Corps par l'entremiſe du Prince d'Orange, ſans en avoir préalablement averti Meſſieurs d'Amſterdam. Sevenar & Vandervaye ont répondu que Meſſieurs d'Amſterdam avoient le premier tort; qu'ils avoient faits eux-mêmes des propoſitions d'accommodement au Prince d'Orange il y a deux mois, ſans la participation du Prince de Naſſau. Ils ont donc reconnu de part & d'autre de quel préjudice il leur étoit de n'avoir pas agi avec plus de confiance, & ils ſont convenus, par un accord en bonne forme, de n'écouter plus dorénavant aucune propoſition du Prince d'Orange ſans ſe la communiquer. Les Sieurs Sevenar & Vandervaye ſont venus à la Haye rendre compte de ceci au Prince de Naſſau, & le premier eſt retourné à Amſterdam, avec un pouvoir ſigné & ſcellé du Prince de Naſſau, pour confirmer ce qu'il avoit conclu, & pour renouveller

une étroite union entre lui & la Ville d'Amſterdam.

Il y a une choſe remarquable en cela ; c'eſt que quoique les quatre Bourguemeſtres d'Amſterdam gouvernent abſolument cette Ville, & qu'il ne ſe paſſe rien dont ils n'ayent connoiſſance, cependant ceci s'eſt fait à l'inſû de Van-Buning, qui eſt le premier des quatre Bourguemeſtres. Il eſt ſi fort décrédité par ſes viſions, par ſes changemens continuels, & par ſon entêtement contre la France, qu'on ne l'écoute preſque plus. Le Sieur Heude a ſeulement prié Vandervaye de paſſer chez Van-Buning, & de l'entretenir de ces choſes en général, afin qu'il ne prît aucun ombrage de ce qu'il avoit vû les autres Bourguemeſtres.

Pour ce qui eſt, Sire, de ce qui s'eſt paſſé entre le Prince d'Orange & le Prince de Naſſau ; voici ce que c'eſt. Le Prince d'Orange ayant fait demander au Prince de Naſſau ce qu'il pouvoit ſouhaiter pour ſe remettre bien enſemble, le Prince de

Naſſau lui a fait donner par écrit cinq points, ſur leſquels il prétendoit une entiere ſatisfaction, auſſi-bien pour lui que pour les Provinces de Friſe & de Groningue. Le premier eſt de laiſſer la Province de Dreuthe, & les Charges qui en dépendent, à la diſpoſition de M. le Prince de Naſſau, qui en eſt le Gouverneur. Le ſecond, de lui laiſſer la diſpoſition des Gouvernemens de Coevorden, Bourtan, & de quelques autres Forts aux environs. Le troiſieme, de laiſſer aux Provinces de Friſe & de Groningue le droit de faire marcher leurs Troupes au-dedans de l'Etat; c'eſt ce qu'ils appellent le droit de Patentes. Le quatrieme, de leur laiſſer le droit dont elles ont toûjours joüi, de nommer les Officiers de leurs Troupes, & de les caſſer. Le cinquieme, de traiter le Prince de Naſſau d'Alteſſe.

Le Prince d'Orange a laiſſé paſſer deux ou trois jours ſans rendre réponſe au Prince de Naſſau ſur ces articles; il lui a ſeulement parlé en général ſur leur accommodement, &

entr'autres choſes il lui a témoigné qu'il ſouhaitoit qu'il abandonnât Meſſieurs d'Amſterdam, lui demandant avec des termes qui marquoient le dernier mépris, ce qu'il avoit affaire de ces gens-là. Il a plus fait, car tout réſervé qu'il eſt, il n'a pû s'empêcher de lui dire en l'embraſſant, qu'étant tous deux unis il n'en falloit pas davantage pour venir à bout de la grande affaire, c'eſt-à-dire pour réduire ceux d'Amſterdam & de Dort, & par conſéquent toute la République. Mais ayant appris Dimanche que Sevenar & Vandervaye étoient arrivés à la Haye, & qu'ils étoient venus l'un & l'autre chez moi, il a envoyé cinq fois ce jour-là M. Benting parler à M. le Prince de Naſſau, afin de tâcher de l'engager avant qu'il eût pris conſeil de ces deux Meſſieurs: mais le Prince de Naſſau paſſa une partie de cette après dînée avec eux, & ne parla qu'enſuite à Benting ſur les neuf heures du ſoir; & lorſque Benting lui témoigna que le Prince d'Orange ne pouvoit faire tout ce

qu'il lui demandoit, & qu'il le prioit d'entrer en compoſition, le Prince de Naſſau lui fit connoître qu'il n'avoit pas propoſé des choſes où il pût rien changer; & après beaucoup de conteſtations aſſez fortes de part & d'autre, ils ſe ſont ſéparés, comme ſi tout accommodement étoit rompu.

Le Prince de Naſſau devoit partir aujourd'hui pour Amſterdam, pour y prendre avec ceux de la Régence de plus étroites liaiſons, m'ayant aſſûré qu'il n'écoutera plus de propoſitions ſans les leur communiquer. Toutes fois le Prince de Naſſau eſt reſté ici encore aujourd'hui, parce que le Prince d'Orange l'a fait amuſer ſur les mêmes propoſitions, ſur leſquelles on n'eſt convenu de quoi que ce ſoit; & comme il m'a rendu viſite cette après dînée, je lui ai témoigné, ainſi que j'avois déja fait, que je ne prenois d'autre intérêt à ſa conduite que celui de ſon propre avantage. Il ne m'a pas même été difficile de lui faire comprendre ce qu'il avoit déja gagné dans ces der-

niers tems, & de quelle importance étoit ce qu'il avoit à eſpérer à l'avenir, puiſque lorſqu'il ſeroit uni avec ſes deux Provinces & la Ville d'Amſterdam, pour le maintien de la République, tout le monde jetteroit les yeux ſur lui, & il pourroit être aſſûré d'être élû Stathouder de toutes les Provinces après la mort du Prince d'Orange, ce qui valoit infiniment plus que toute la ſucceſſion de ce Prince; & qu'au contraire, s'il ſe ſoûmettoit à lui, il ne ſeroit conſidéré de perſonne, & ne ſeroit point choiſi par ceux d'Amſterdam, ni par les autres, lorſqu'ils auroient à élire un Gouverneur.

Meſſieurs de la Régence d'Amſterdam prennent des précautions comme s'ils devoient être aſſiégés dans huit jours: mais je crois tout cela inutile, auſſi je leur ai fait dire qu'ils devoient bien plûtôt ſonger à prendre de bonnes réſolutions, en cas que le Prince d'Orange veuille uſer de violence à l'égard de la Ville de Dort; & ſans Van-Buning, on en

auroit déja pris de conformes au bien de la République.

Le Prince de Naſſau arriva en ce tems-là à la Haye. Je l'allai voir, & le trouvai dans de très-bons ſentimens, mais très-peu perſuadé de la fermeté de Meſſieurs d'Amſterdam, & ſur-tout fort mécontent de Van-Buning, qui avoit empêché tout ce que les autres avoient voulu faire contre le Prince d'Orange pour le rétabliſſement de leur liberté.

Je dois remarquer en paſſant que l'Ambaſſadeur de Danemark ayant pris toutes les meſures pour être bien traité par le Prince d'Orange, juſqu'à aller rendre une premiere viſite à Benting, (ce qui étoit contre l'uſage & contre la bienſéance, & ne convenoit en aucune maniere à ſon caractere); cependant le Prince d'Orange lui fit un traitement bien différent de celui qu'il faiſoit aux Ambaſſadeurs de France, car il n'alla au-devant de lui que juſqu'à la ſalle des Suiſſes; & en le reconduiſant, il le laiſſa au pailler du milieu du degré,

au lieu qu'il m'étoit venu recevoir à trois pas de mon carroſſe, & m'avoit reconduit juſqu'au même lieu.

Le Prince de Naſſau m'eſt venu voir depuis cette Lettre écrite ; il m'a témoigné qu'il étoit très-mécontent de Meſſieurs d'Amſterdam. Qu'ils le vinrent voir hier au ſoir ; mais qu'ils ne lui parlerent d'aucune affaire, & qu'ils lui parurent fort froids. Qu'il a été averti que le Sieur Wittſen étoit allé ce matin à Amſterdam ; & que, comme les Etats de Hollande ne s'étoient pas aſſemblés aujourd'hui, il pourroit bien y avoir encore quelque nouvelle propoſition d'accommodement. Il m'a dit que ſi cela étoit, ceux d'Amſterdam devoient compter de demeurer ſeuls dorénavant s'ils avoient quelque démêlé avec le Prince d'Orange, & que les Provinces de Friſe & de Groningue ne ſe commettroient plus en faveur de Meſſieurs d'Amſterdam pour être abandonnées par après.

Je donnerai part de ceci, dès ce ſoir s'il m'eſt poſſible, à Meſſieurs

d'Amſterdam, & je ſaurai par-là s'il y a quelque fondement au mécontentement du Prince de Naſſau ; car comme il eſt fort froid lui-même, & que, ſelon ce qu'il m'a avoüé, il ne leur a rien demandé, il peut fort bien être que ceux d'Amſterdam ne ſe ſeront pas avancés à lui communiquer leurs plus ſecretes réſolutions. Quoiqu'il en ſoit, je ne puis mal faire de m'entremettre pour leur faire avoir plus de confiance les uns pour les autres.

Je ſai de bonne part que le Prince d'Orange parla encore hier à dix heures du ſoir à ceux de Dort, & qu'il les trouva inébranlables ; ainſi ceux de Dort tenant bon, il faut que Meſſieurs d'Amſterdam les ſoûtiennent.

Les Etats de Hollande s'aſſemblerent le premier de Décembre ; on y parla de l'affaire de Dort, & les Bourguemeſtres de cette Ville là propoſerent que les Etats nommaſſent des Commiſſaires, afin de terminer toutes choſes à l'amiable, & que M. Premier Décembre 1684.

le Prince d'Orange pût avoir ſatisfaction, & la Ville de Dort conſerver ſes priviléges: voici comme cela s'eſt paſſé. La Ville de Dort n'a pas voulu continuer ſes plaintes du procédé du Prince d'Orange: mais faiſant ſemblant de prendre un avis conciliatoire, elle repréſenta qu'il ſeroit à propos pour le bien du pays, que le démêlé qui étoit né entre le Gouverneur & la premiere Ville de Hollande pût être terminé, & qu'on pût donner ſatisfaction à M. le Prince d'Orange ſans préjudicier aux droits & aux libertés des Villes; que pour cet effet ils demandoient qu'on nommât des Commiſſaires pour examiner les raiſons de part & d'autre. Les Députés d'Amſterdam ont auſſitôt pris la parole, ont approuvé la propoſition de Meſſieurs de Dort, & ont dit que pour eux ils eſtimoient à propos qu'on ne terminât pas ſeulement le différend qui étoit entre le Prince d'Orange & la Ville de Dort, mais auſſi tous les autres démêlés qui ſont ſurvenus depuis un certain tems, &

qui peuvent encore arriver dans la ſuite ; c'eſt pourquoi ils demandoient qu'on prît des Commiſſaires des principales Villes de Hollande, qui examineroient quel eſt le pouvoir & l'autorité du Stathouder, & quel eſt le droit & le privilége des Villes. Le Penſionnaire Fagel a bien connu la conſéquence de cette propoſition, qui va à régler le pouvoir du Prince d'Orange, conformément à celui que ſes prédéceſſeurs ont eu ; auſſi a-t-il déclaré incontinent, au nom du corps des Nobles, qu'il s'y oppoſoit formellement, & a proteſté qu'on ne pouvoit délibérer là-deſſus ſans en communiquer au Prince d'Orange, qui ne va plus dans l'Aſſemblée de Hollande.

On attend donc la réponſe du Prince d'Orange, qui ſe trouve fort embarraſſé; car s'il accepte cette propoſition, il donne aux Villes de Hollande à examiner ce qui eſt de ſon pouvoir, & il ne voit pas les eſprits diſpoſés à lui en laiſſer plus qu'il ne lui en appartient légitimement. S'il

refuſe cette offre, il fait voir ouvertement ſes deſſeins; cependant on dit déja qu'il prendra ce dernier parti, & j'y vois une très-grande apparence; car juſqu'à cette heure, il n'a voulu démordre de rien.

M. de Montmouth n'eſt pas allé droit à Bruxelles. Il a été ſecretement de Ville en Ville, même juſques dans le pays de Cleves, s'aboucher avec les Anglois réfugiés, & il ſemble qu'il ſe trame quelque choſe. On eſt ſurpris que le Roi d'Angleterre ne rappelle pas les Troupes qu'il a dans ce pays-ci, puiſque le Prince d'Orange y ayant mis preſque tous les Officiers dépendans de M. de Montmouth, c'eſt un corps conſidérable qui ſe trouvera toûjours prêt contre Sa Majeſté Britannique, à toutes les occaſions qui ſe préſenteront.

Les créatures du Prince d'Orange tiroient avantage de la Vice-Royauté d'Irlande, qui avoit été donnée à Mylord Rocheſter; ils prétendoient que c'étoit un prétexte pour le tirer des

des affaires, & que Mylord Halifax en deviendroit plus conſidérable.

Le Prince d'Orange ne ſe trouve pas peu embarraſſé de la propoſition de Dort, & de l'avis d'Amſterdam, & n'a pas encore rendu de réponſe: mais pour avoir un prétexte de différer à ſe réſoudre ſur cette affaire, le Penſionnaire Fagel a fait ſemblant d'avoir quelque atteinte de goutte; de ſorte que la Province de Hollande ne s'aſſembla pas trois jours de ſuite. Je ſuis cependant perſuadé que le Prince d'Orange ne cherche pas à traîner ſeulement cette affaire en longueur, par la feinte maladie du Penſionnaire Fagel; il ne peut gagner par-là, tout au plus, que deux ou trois jours, après leſquels il faudra qu'il ſe détermine: mais qu'il employe ce tems à prendre des meſures pour pouvoir réuſſir dans le parti qu'il a choiſi; & comme il n'y a pas d'apparence qu'il en puiſſe prendre de telles, qu'il oſe commettre la diſcuſſion de ſes droits & de ſon autorité à la Province de Hollande, il y a 7 Décembre 1684

grande apparence qu'il concerte toutes choſes pour pouvoir ſe ſoûtenir dans le deſſein qu'il a de pouſſer à bout cette affaire.

Le Conſeil d'Etat a dreſſé la pétition qu'il fait tous les ans pour l'état de guerre; elle ſera portée demain ou après aux Etats Généraux. On n'a rien changé à l'état de guerre ordinaire de l'année paſſée, l'extraordinaire, qui conſiſtoit dans la nouvelle recrue ayant été caſſé il y a deux mois. Auſſi ce n'eſt pas du Conſeil d'Etat, où le Prince d'Orange eſt le maître, qu'on attend la propoſition d'une réforme; c'eſt des Provinces qui vont entrer en délibération ſur la pétition du Conſeil d'Etat, en ce qu'il demanda qu'on caſſât un ou deux Cavaliers par Compagnie, & un Trompette, & qu'on laiſſât à cheval un Régiment de Dragons qu'on avoit mis à pié; l'épargne de la réforme de ces Cavaliers pouvant ſuppléer, & au-delà, à entretenir ce Régiment de Dragons à cheval; & en même tems le Prince d'Orange

consentit que le Conseil d'Etat proposât que des Cavaliers que l'on casseroit sur la répartition de Frise & de Groningue, on en fît une Compagnie de Gardes du Corps de soixante Maîtres pour le Prince de Nassau.

Cela n'a pas été proposé dans le Conseil d'Etat sans avoir été concerté entre le Prince d'Orange & le Prince de Nassau. Les gens de bien en ont pris quelque ombrage contre ce dernier; cela leur fait craindre un accommodement qui préjudicieroit fort au bien de la République.

Messieurs d'Amsterdam profiterent de l'avis que je leur avois donné que le Prince de Nassau s'étoit plaint de leur froideur. Ils me promirent qu'ils iroient dès le même jour lui parler confidémment pour ne lui donner aucun prétexte, & pour découvrir s'il en cherchoit lui-même, de se plaindre de leur peu de résolution.

Il n'y avoit sorte de bassesses que le Prince de Waldeck ne fît pour empêcher qu'on ne lui retranchât ses appointemens.

Les Etats Généraux continuoient toûjours leurs inſtances pour les Marchands de Vin, dont les effets avoient été vendus à Dunkerque, & dont le Roi avoit eu la bonté de faire mettre en dépôt l'argent qu'on en avoit tiré. Le fait eſt que l'on avoit chargé à Nantes des Vins pour des Marchands Hollandois, ſur un Vaiſſeau qui appartenoit à un homme de Bruges, & qui y ayant été rencontré par des Armateurs François, étoit de bonne priſe, auſſi-bien que tous les effets qui étoient deſſus; auſſi ces Marchands n'imploroient la clémence du Roi que ſur leur bonne foi, car il étoit conſtant qu'ils n'avoient pas cru, ni leurs correſpondans à Nantes, que ce Vaiſſeau fût un ſujet du Roi d'Eſpagne; & ceux de Nantes, qui avoient chargé pour eux, avoient crû le Vaiſſeau François. Il avoit toûjours paſſé pour tel, & depuis quarante ans qu'il navigeoit, il n'avoit jamais payé le droit de cinquante ſous par tonneau.

Je me doutois bien que le Penſion-

8 Décembre 1644.

naire Fagel ne recouvreroit ſa ſanté qu'après que le Prince d'Orange auroit pris ſes meſures. Ce Prince fit faire injonction par la Cour de Juſtice à tous ceux de la Ville de Dort, que les Commiſſaires avoient fait aſſigner il y avoit environ un mois, de ſe rendre à la Haye, pour y être entendus en Juſtice, faute de quoi on procéderoit contr'eux. La nouvelle de cette entrepriſe arriva le 7 Décembre au ſoir à Amſterdam, & y cauſa une terrible rumeur dans la populace, auſſi-bien que parmi le Magiſtrat. Cependant le Prince d'Orange, qui n'avoit pas été dans les Etats de Hollande depuis le démêlé qu'il avoit eu ſix ou ſept mois auparavant avec Meſſieurs d'Amſterdam, y alla ce jour-là.

Les Députés des Villes doivent revenir le 19 de ce mois, avec l'avis de leurs Supérieurs ſur l'état de guerre. Il me ſemble que de la réſolution que Meſſieurs d'Amſterdam auront priſe ſur ce ſujet, on pourra juger ce qu'on doit attendre d'eux à l'avenir; 14 Décembre 1687.

car s'ils perſiſtent dans le deſſein qu'ils ont eu juſqu'à cette heure, de faire une réforme de Troupes, & que leurs Députés ayent ordre de la propoſer & d'y inſiſter fortement, il y a grande apparence qu'ils n'agiront pas avec moins de vigueur pour l'affaire de Dort, qui leur eſt de bien plus grande conſéquence: mais ſi au contraire Meſſieurs d'Amſterdam ne propoſoient aucune réforme, ou en propoſoient une fort médiocre, je n'oſerois me promettre après cela qu'ils ne ſe relâchaſſent point ſur les intérêts de Dort, quoique ce ſoit une affaire de ſi grande importance, que ſi le Prince d'Orange en vient à bout, il ſera plus abſolu qu'il n'a jamais été dans la Province de Hollande.

Comme le Prince d'Orange connoît de quelle conſéquence eſt pour lui la réſolution qui va être priſe dans la Ville d'Amſterdam, il n'omet rien pour faire enſorte qu'elle ne ſoit pas contre ſes intérêts. Il a fait Bourguemeſtre de la Haye un homme à qui il avoit toûjours été fort contrai-

re; il l'a envoyé avant-hier à Amſterdam ponr tâcher de gagner M. Hude, dont cet homme a épouſé la niece. Le Prince d'Orange a fort recherché encore tous ces jours-ci le Prince de Naſſau; Benting y alla deux fois avant-hier au ſoir, & ce Prince qui devoit partir hier pour Amſterdam, à dix heures du matin, ne put monter en carroſſe qu'à une heure ſonnée, M. Benting l'ayant retenu depuis neuf heures & demie juſqu'à ce tems-là. Je n'ai pas appris que Benting ait rien gagné pour cela; cependant je ne ſuis pas trop ſatisfait que le Prince de Naſſau ait mené avec lui aux Etats Généraux un des Députés de Friſe, qu'il croit être abſolument à lui, & que je ſai conſerver toûjours quelqu'intelligence avec le Prince d'Orange; j'en ai averti le Prince de Naſſau.

J'ai été extrèmement ſurpris, Sire, d'apprendre que les principaux des bien-intentionnés, & la plûpart des honnêtes gens de l'Etat, ſont perſuadés que le Prince d'Orange eſt ſur le

point de ſe remettre bien avec le Roi d'Angleterre, & qu'il y a déja quelque peu de correſpondance entre Sa Majeſté Britannique & le Prince d'Orange. Tous ces Meſſieurs en ſont fort alarmés, & m'en ont fait parler par deux ou trois perſonnes. Je les ai aſſûrés du contraire, & j'y ai ajoûté que s'ils croyoient que cela dût arriver, ils devoient encore plûtôt ſonger à diminuer l'autorité du Prince d'Orange, & s'attacher à Votre Majeſté. Ils le voyent bien; mais ils n'en agiſſent pas pour cela plus vigoureuſement: car comme ils ne ſont pas tous auſſi fermes qu'ils devroient l'être, ni auſſi réſolus à ſe ſervir dans cette rencontre des moyens qui ſont néceſſaires pour rétablir la forme de leur Gouvernement; ceux d'entr'eux qui ont quelque penchant à ſe remettre bien avec le Prince d'Orange, ſe trouvent fortifiés par ces bruits qui ſe répandent ici de tous côtés, & intimident les autres.

Beaucoup de choſes, Sire, contribuent à établir cette opinion, que

le Prince d'Orange va ſe raccommoder avec le Roi d'Angleterre; l'envoi de Silvius en Danemark en eſt une: on ſait qu'il eſt dans la dépendance entiére du Prince d'Orange, quoiqu'il ait toûjours gardé des meſures avec le Duc d'Yorck; mais j'ai fait voir à M. de Barillon que dans tout le tems qu'il a été ici, bien qu'il ait écrit ſouvent ce qu'il ſavoit être agréable au Duc d'Yorck, il n'a jamais agi que ſelon les intentions & les intérêts du Prince d'Orange. Le Sieur Chudley a reconnu & a mandé la même choſe, & depuis la nomination de Silvius pour ſon emploi il n'a pas tardé à faire voir ſon inclination, & ce qu'on doit attendre de lui dans la ſuite, puiſque ſa premiere démarche a été d'aller trouver Van-Buning pour prendre des meſures avec lui. Il en revint hier au ſoir, & doit partir ſamedi pour l'Angleterre avec le Sieur Citters, qui eſt auſſi revenu d'Amſterdam depuis deux jours, & qui doit recevoir aujourd'hui ſes inſtructions du Prince d'Orange.

Ce Prince a mandé à un des Miniſtres du Roi d'Angleterre, (je crois que c'eſt à Mylord Halifax) qu'il ſe réſerve à écrire fort amplement au Roi d'Angleterre, par le retour du Sieur Citters, des choſes qu'il a ſur le cœur il y a long-tems. Il écrira auſſi à M. le Duc d'Yorck la réſiſtance qu'il trouve dans les Villes de Hollande, ce qui l'oblige à faire des démarches qu'il n'auroit pas faites autrefois.

Toutes ces particularités, Sire, fortifient Van Buning dans ſes viſions; & bien qu'il ait perdu ſon crédit à Amſterdam, cependant il eſt à craindre que quand il ſe ſervira de toutes les avances du Sieur Citters & de Silvius, il ne trouve moyen d'empêcher les bons deſſeins des autres Bourguemeſtres; car il ne manquera pas de faire voir que le Roi d'Angleterre, aimant comme il fait la République, & étant ſur le point de recevoir le Prince d'Orange dans ſes bonnes graces, il fera entendre raiſon à ce Prince, & le portera à réta-

blir la bonne union dans la Républi-
que. D'ailleurs on s'imagine que le Roi d'Angleterre a fait réflexion aux remontrances du Prince d'Orange & de Van-Buning, & même de Silvius, qui lui ont repréſenté que s'il n'y mettoit ordre, les Etats Généraux alloient dépouiller le Prince de ſon autorité, & ſe jetter entre les bras & ſous la protection de Votre Majeſté.

L'autre choſe, Sire, qui a contribué à faire croire ici qu'il y a déja quelque correſpondance entre le Roi d'Angleterre & le Prince d'Orange, eſt l'envoi de Mylord Langſton en Eſpagne, ſans que cette Couronne ait fait aucune ſatisfaction à l'Angleterre. On attribue cette démarche aux conſeils de Mylord Halifax, & des autres amis du Prince d'Orange.

Mais Sire, ce qui a le plus contribué à perſuader que le Roi d'Angleterre eſt dans de bonnes diſpoſitions pour recevoir le Duc de Montmouth & le Prince d'Orange dans ſes bonnes graces, c'eſt le bruit qui court que le Duc de Montmouth eſt en Angle-

terré. Comme on ſait les liaiſons qui ſont entre le Prince & le Duc de Montmouth, on en tire ici des conſéquences qui donnent des impreſſions fort préjudiciables aux intérêts de Votre Majeſté.

Il peut être, Sire, que ces raiſonnemens n'ont aucun fondement, & que le Roi d'Angleterre a de tout autres ſentimens : mais il eſt de mon devoir de rendre compte à Votre Majeſté des bruits qui courent ici, & du mauvais effet qu'ils produiſent.

5 Décembre 1684. Le Conſeil de Dort s'étant aſſemblé pour délibérer ce que les Bourgeois auroient à faire ſur l'aſſignation qui leur avoit été donnée de la part de la Cour de Juſtice, de comparoître à la Haye, il réſolut de prendre leur fait & cauſe, & de déclarer que leurs Bourgeois n'étoient pas juſticiables de la Cour de Juſtice en premiere inſtance, & que ce n'étoit que devant les Echevins de leur Ville qu'ils devoient être appellés, & qu'ils étoient obligés de comparoître ; & cependant ils défendirent aux

chefs des Métiers de ſortir de la Ville pour comparoître devant qui que ce ſoit autre que les Echevins de Dort, & leur enjoignirent de faire ſavoir cet ordre à tous les membres des métiers.

Je fus informé ce même jour-là, & de très-bonne part, que le Sieur Citters avoit reçû deux inſtructions du Prince d'Orange; l'une très-ſecrette, qu'il avoit fait défenſe de confier à qui que ce fût, dont un des articles étoit de remettre M. de Montmouth dans les bonnes graces du Roi d'Angleterre, & une autre qu'il avoit ordre de communiquer à Van-Buning. La vanité de ce Bourguemeſtre ſe trouve extrêmement flatée par-là: mais il n'a pas aſſez de jugement pour voir que le Prince d'Orange le perd & le décrédite auprès de ſes collegues par cette confidence, & que dans le tems qu'on tire de lui toutes les lumieres que l'on peut, on n'a d'autre deſſein que d'empêcher qu'il n'entre dans les vûes de Meſſieurs d'Amſterdam, par l'eſpé-

rance qu'on lui donne que le Prince ſe raccommodant avec le Roi d'Angleterre, il pourra auſſi faire ſa paix; c'eſt en quoi il ſe trompe beaucoup, car le Prince le perdra dès qu'il en trouvera les moyens.

L'Envoyé d'Angleterre n'avoit eu aucune connoiſſance de tout cela, & ſe repoſoit tranquillement ſur l'aſſurance que Citters lui avoit donnée qu'il n'avoit pas encore ſes inſtructions: mais comme je découvris qu'elles conſiſtoient preſque toutes dans une juſtification de la conduite du Prince d'Orange, qui prétendoit faire voir qu'il n'avoit aucun tort à l'égard du Roi d'Angleterre, & qui ſe plaignoit fortement du Sieur Chudley, je lui en donnai avis, afin qu'il pût inſtruire M. le Duc d'Yorck de toute cette intrigue avant que le Sieur Citters fût arrivé en Angleterre. J'ajoûtai même que ſi l'on vouloit bien faire réflexion en Angleterre à la conduite du Prince d'Orange, on connoîtroit aiſément que ce Prince n'avoit d'autre but que de faire en-

ſorte que le Roi de la Grande-Bretagne fût ſatisfait de lui pour le paſſé, ſans s'engager à prendre d'autres ſentimens pour l'avenir.

Le Prince d'Orange ayant vû depuis la Treve, que quelques perſonnes de l'Etat ne faiſoient pas tant de difficulté de me venir voir qu'auparavant, voulut rompre ce commerce, & déclara plus hautement qu'il n'avoit encore fait, que ceux qui rendroient la moindre civilité à un Miniſtre de France, ne ſeroient pas de ſes amis; & en effet, tous ſes courtiſans, & ceux de l'Etat qui ont quelque égard pour lui, s'abſtiennent bien plus qu'auparavant de venir chez moi: mais ceux d'Amſterdam continuent à me venir voir publiquement, & à recevoir mes viſites ſans ſcrupule toutes les fois qu'il ſe préſente quelque affaire. Mais comme cela ne me facilite pas les moyens d'être inſtruit régulierement de ce qui ſe paſſe, ce qui ne ſe peut faire aiſément, & ſans être remarqué, que par un commerce continuel & fami- 19 Décembre 1684.

rance qu'on lui donne que le Prince ſe raccommodant avec le Roi d'Angleterre, il pourra auſſi faire ſa paix; c'eſt en quoi il ſe trompe beaucoup, car le Prince le perdra dès qu'il en trouvera les moyens.

L'Envoyé d'Angleterre n'avoit eu aucune connoiſſance de tout cela, & ſe repoſoit tranquillement ſur l'aſſûrance que Citters lui avoit donnée qu'il n'avoit pas encore ſes inſtructions: mais comme je découvris qu'elles conſiſtoient preſque toutes dans une juſtification de la conduite du Prince d'Orange, qui prétendoit faire voir qu'il n'avoit aucun tort à l'égard du Roi d'Angleterre, & qui ſe plaignoit fortement du Sieur Chudley, je lui en donnai avis, afin qu'il pût inſtruire M. le Duc d'Yorck de toute cette intrigue avant que le Sieur Citters fût arrivé en Angleterre. J'ajoûtai même que ſi l'on vouloit bien faire réflexion en Angleterre à la conduite du Prince d'Orange, on connoîtroit aiſément que ce Prince n'avoit d'autre but que de faire en-

ſorte que le Roi de la Grande-Bretagne fût ſatisfait de lui pour le paſſé, ſans s'engager à prendre d'autres ſentimens pour l'avenir.

Le Prince d'Orange ayant vû depuis la Treve, que quelques perſonnes de l'Etat ne faiſoient pas tant de difficulté de me venir voir qu'auparavant, voulut rompre ce commerce, & déclara plus hautement qu'il n'avoit encore fait, que ceux qui rendroient la moindre civilité à un Miniſtre de France, ne ſeroient pas de ſes amis; & en effet, tous ſes courtiſans, & ceux de l'Etat qui ont quelque égard pour lui, s'abſtiennent bien plus qu'auparavant de venir chez moi: mais ceux d'Amſterdam continuent à me venir voir publiquement, & à recevoir mes viſites ſans ſcrupule toutes les fois qu'il ſe préſente quelque affaire. Mais comme cela ne me facilite pas les moyens d'être inſtruit régulierement de ce qui ſe paſſe, ce qui ne ſe peut [illegible] autrement, & ſans être remarqué par un commerce continu 19 Décembre 1684.

lier des perſonnes de l'Etat ; j'ai la même peine que j'ai eue auparavant, & il faut que j'obſerve les mêmes meſures pour être informé de ce qui ſe traite ici de plus ſecret.

Je mandai pour la quatrieme fois que le Duc d'Yorck ſe trompoit ; que Silvius, qu'on avoit envoyé en Danemarck, & en qui il ſe confioit entierement, n'étoit pas à lui, mais au Prince d'Orange ; l'évenement ne l'a que trop juſtifié.

Lettre du Roi, du 14 Décembre 1684. Le Roi me manda qu'il avoit fait examiner une ſeconde fois les raiſons qui avoient été alléguées en dernier lieu par les Marchands de Vin Hollandois, dont les effets avoient été vendus à Dunkerque ; mais qu'elles ne s'étoient pas trouvées valables pour en empêcher la confiſcation en faveur des Armateurs.

21 Décembre 1684. Les Bourgeois de Dort, qui avoient été aſſignés ſéparément à comparoître depuis lundi dernier juſqu'à aujourd'hui devant la Cour de Juſtice à la Haye, n'y ſont pas venus, les Bourguemeſtres de leur Ville leur ayant

ayant défendu de s'y rendre. Ces Bourguemeſtres délivrerent avant-hier une réponſe à l'écrit que le Prince d'Orange avoit donné il y a dix jours. Elle fut lûe dans l'Aſſemblée de Hollande, & fut trouvée ſi forte & ſi péremptoire, que quelques-uns de ceux qui étoient entrés dans les ſentimens du Prince d'Orange, commencerent à changer d'avis; de ſorte que des Députés qui ſont à lui, témoignerent que cette affaire leur conſommoit beaucoup de tems, qu'ils employeroient plus utilement aux affaires de l'Etat, & qu'il étoit mieux de ne plus parler de celle-là: mais ceux d'Amſterdam, de Delft, & de Schidam, repartirent qu'il n'y avoit point d'affaire dans laquelle les Etats fuſſent plus intéreſſés que dans celle de Dort, & qu'il falloit la pourſuivre & la terminer dans les Etats de Hollande.

On eſt ici dans une grande attente de ce que deviendra cette affaire. Plus on va avant, plus ceux de Dort trouvent d'appui dans les autres Vil-

les, qui ſont encouragées par la fermeté de Dort & d'Amſterdam, & qui reconnoiſſent tous les jours de plus en plus la conſéquence de cette entrepriſe du Prince d'Orange; auſſi les Bourguemeſtres de Dort dirent avant-hier, à des perſonnes de l'Etat, que l'affaire ſur laquelle le Prince les attaquoit, étoit la même qui fit révolter les Provinces-Unies contre le Roi d'Eſpagne.

La maniere dont le Prince d'Orange en uſa, lorſqu'il alla il y a dix jours dans l'Aſſemblée de Hollande, a beaucoup contribué à ouvrir les yeux à la plûpart des gens de ce pays; car après qu'il eut expoſé tout ce qu'il avoit à dire contre Meſſieurs de Dort, & que les Députés des Villes eurent répondu qu'ils en communiqueroient à leurs Supérieurs, il ſortit des Etats de Hollande, qui continuerent à parler de cette affaire par forme de diſcours; & comme cette diſcuſſion n'étoit pas avantageuſe au Prince, le Penſionnaire Fagel lui envoya incontinent Benting. Ce Prince rentra dans

l'Assemblée ; & leur dit, sans s'asseoir, qu'il les trouvoit bien hardis d'oser parler d'une affaire après qu'il s'étoit retiré ; & sur laquelle ils avoient déclaré qu'ils en communiqueroient à leurs principaux ; après quoi il leur tourna le dos, & se retira. Un des fondemens que le Prince d'Orange a posés, dans l'écrit qu'il donna le même jour à l'Assemblée pour soutenir ses droits contre Messieurs de Dort, a fait aussi un très-mauvais effet contre lui ; car il soutient que toutes les prérogatives de Souverain, qui ne sont pas marquées dans la spécification des droits qui appartiennent aux Villes, lui sont déférées. Cet argument prouveroit que le droit de Souveraineté des Rois d'Espagne seroit dévolu à la personne du Prince d'Orange, & qu'il n'en seroit resté aux Villes qu'autant qu'elles en ont obtenu par des concessions, ou par des priviléges particuliers ; au lieu qu'il est certain que les Etats de Hollande ont tout le droit de Souveraineté, & que le Prince d'Orange n'a

terre. Comme on ſait les liaiſons qui ſont entre le Prince & le Duc de Montmouth, on en tire ici des conſéquences qui donnent des impreſſions fort préjudiciables aux intérêts de Votre Majeſté.

Il peut être, Sire, que ces raiſonnemens n'ont aucun fondement, & que le Roi d'Angleterre a de tout autres ſentimens : mais il eſt de mon devoir de rendre compte à Votre Majeſté des bruits qui courent ici, & du mauvais effet qu'ils produiſent.

5 Décembre 1684. Le Conſeil de Dort s'étant aſſemblé pour délibérer ce que les Bourgeois auroient à faire ſur l'aſſignation qui leur avoit été donnée de la part de la Cour de Juſtice, de comparoître à la Haye, il réſolut de prendre leur fait & cauſe, & de déclarer que leurs Bourgeois n'étoient pas juſticiables de la Cour de Juſtice en premiere inſtance, & que ce n'étoit que devant les Echevins de leur Ville qu'ils devoient être appellés, & qu'ils étoient obligés de comparoître ; & cependant ils défendirent aux

rivé à l'égard de Schonhoven ; mais je ſai que le Prince d'Orange y a mis depuis peu quelques Compagnies de Cavalerie, par le moyen deſquelles il pourroit dans le beſoin faire approuver la conduite que le Député de cette Ville tient ici dans l'Aſſemblée.

Meſſieurs d'Amſterdam occuperent preſque toute la premiere ſéance de l'Aſſemblée, qui commença le vingtieme de Décembre. Ils poſerent pour fondement la néceſſité abſolue dans laquelle ils trouvoient la Province, d'uſer d'un grand ménage dans l'adminiſtration de ſes Finances, ſans quoi il ſeroit abſolument impoſſible de les rétablir, d'acquitter les ſommes immenſes dont elle ſe trouve en arriere, & de faire goûter au peuple les fruits & les avantages de la paix dont l'Etat joüiſſoit ; ſur ce fondement ils donnerent à l'Aſſemblée quatre points à conſidérer.

1°. Si l'on ne doit pas retrancher quelques Officiers Généraux, & diminuer les appointemens des autres,

puiſque n'étant pas obligés de faire aucun équipage, ni d'aller en campagne, ils pouvoient ſe paſſer des grands appointemens qu'ils touchoient.

2°. Si l'on ne trouvoit pas à propos de faire une réduction des Troupes, & à quoi l'Aſſemblée jugeoit que dût aller cette réduction.

3°. Si l'on ne croyoit pas qu'on dût ſe retrancher ſur la quantité de Miniſtres que les Etats Généraux tiennent dans preſque toutes les Cours de l'Europe.

4°. Si l'on n'étoit pas d'avis de retrancher ſur-tout la grande dépenſe que la Province faiſoit pour entretenir des correſpondances ſecrètes.

Ce point regarde directement le Prince d'Orange & le Penſionnaire Fagel, qui diſpoſent pour ce ſujet d'une groſſe ſomme, ſans en rendre compte à perſonne.

On nomma des Commiſſaires pour examiner cet écrit, & en faire le rapport.

Je ſavois de très-bonne part, que

la réſolution de Meſſieurs d'Amſterdam étoit de diminuer les appointemens des Officiers Généraux, & de retrancher abſolument ceux du Comte de Waldeck.

Bien que les autres choſes que Meſſieurs d'Amſterdam font en leur particulier, pour la ſûreté de leur Ville, & pour ſe garantir d'une ſurpriſe, ne ſoient d'aucun effet pour le ſuccès des affaires publiques, cela ne laiſſe pas néantmoins de marquer ouvertement quelque animoſité, & de faire voir ſur-tout l'extrême défiance qu'ils ont du Prince d'Orange. Ils font paliſſader les endroits de l'enceinte de leur Ville où il y a le plus à craindre; ils mettent de diſtance en diſtance, & ſur les avenues des canaux, des pontons avec du canon; & ſur le Tay, où eſt le Port, ils ont deux Bâtimens avec de l'Artillerie. Ils ont fait pluſieurs magaſins ſur les remparts, où le canon & les munitions ſont prêtes, pour pouvoir en trois heures les mettre en batterie, & le faire ſervir.

Lettre du Roi, du 21 Décembre 1684.

Le Roi me manda, que juſqu'à ce que les Villes fuſſent bien déterminées ſur toutes les meſures qu'elles avoient à prendre, & qu'il m'eût fait ſavoir ſes intentions ſur le compte que je lui avois rendu, je ne les devois aſſûrer qu'en termes généraux de ſa bonne volonté, ſans entrer dans des engagemens plus formels. Il eût été bon néantmoins dans ces conjonctures de les encourager, & de les attacher à la France par quelque choſe de réel & de poſitif.

28 Décembre 1684.

J'obtins que l'on fît une réprimande au Réſident des Etats Généraux à Conſtantinople, qui avoit mis les Hollandois, demeurans à Alep, ſous la protection du Conſeil d'Angleterre, & qu'on lui envoyât un ordre bien précis de remettre les Hollandois ſous la protection du Conſeil de France.

28 Décembre 1684.

Le Sieur Muys dit à quelques perſonnes ſamedi dernier, avant que de retourner à Dort, qu'il ſavoit bien que le deſſein du Prince d'Orange étoit de le faire arrêter; mais que

cela ne l'empêcheroit pas de ſe trouver à Dort pour y ſoûtenir les droits de ſa Ville, & qu'il haſarderoit volontiers un voyage à Louvenſtein pour le bien de ſa Patrie. Le Prince d'Orange a été informé de ce diſcours, & en eſt extrèmement offenſé.

Cependant il fit aſſigner par la Cour de Juſtice le Bailli & les Echevins de Dort, pour venir déclarer ſi l'on n'avoit point fait de brigues dans la nomination des Prudhommes qui ont élû les Magiſtrats. Le Bailli ſe préſenta, il ne pouvoit s'en exempter étant dépendant immédiatement de la Cour de Juſtice: mais les Echevins ne comparurent point le premier jour.

Mais Meſſieurs de Dort ayant changé d'avis ſur l'aſſignation qui avoit été donnée par la Cour de Juſtice à leurs Echevins, & croyant qu'il étoit plus à propos d'envoyer quatre de leurs Echevins à la Haye, avec deux Sécretaires, pour déclarer nettement leurs ſentimens au Prince d'Orange, que de demeurer dans le 29 Décembre 1684.

d'autres prérogatives que celles que les Etats lui ont accordées en qualité de leur Gouverneur. Meſſieurs d'Amſterdam firent une réponſe très-forte à cet écrit du Prince d'Orange.

La Ville de Leyde ayant témoigné dans la derniere ſéance des Etats de Hollande, qu'elle ne ſouffriroit pas que l'on comptât les voix des Villes de Gorcum, & de Schonhoven, puiſque leurs Députés demeuroient toûjours à la Haye, & ſans aller rendre compte à leurs Supérieurs, & ſans rapporter à l'Aſſemblée le réſultat de leurs Villes; le Penſionnaire Fagel n'a pû empêcher le Député de Gorcum d'aller communiquer à ſes Supérieurs l'affaire de Dort; il en a rapporté un réſultat conforme aux intérêts de la République.

Le Penſionnaire Fagel, qui eſt maître des Députés de ces deux petites Villes, les avoit empêchés, depuis ſix mois, de rien communiquer à leurs Supérieurs, & les avoit fait opiner dans toutes les affaires ſelon ſon bon plaiſir. Je ne ſai encore ce qui eſt ar-

rivé à l'égard de Schonhoven ; mais je ſai que le Prince d'Orange y a mis depuis peu quelques Compagnies de Cavalerie, par le moyen deſquelles il pourroit dans le beſoin faire approuver la conduite que le Député de cette Ville tient ici dans l'Aſſemblée.

Meſſieurs d'Amſterdam occuperent preſque toute la premiere ſéance de l'Aſſemblée, qui commença le vingtieme de Décembre. Ils poſerent pour fondement la néceſſité abſolue dans laquelle ils trouvoient la Province, d'uſer d'un grand ménage dans l'adminiſtration de ſes Finances, ſans quoi il ſeroit abſolument impoſſible de les rétablir, d'acquitter les ſommes immenſes dont elle ſe trouve en arriere, & de faire goûter au peuple les fruits & les avantages de la paix dont l'Etat joüiſſoit ; ſur ce fondement ils donnerent à l'Aſſemblée quatre points à conſidérer.

1°. Si l'on ne doit pas retrancher quelques Officiers Généraux, & diminuer les appointemens des autres,

puiſque n'étant pas obligés de faire aucun équipage, ni d'aller en campagne, ils pouvoient ſe paſſer des grands appointemens qu'ils touchoient.

2°. Si l'on ne trouvoit pas à propos de faire une réduction des Troupes, & à quoi l'Aſſemblée jugeoit que dût aller cette réduction.

3°. Si l'on ne croyoit pas qu'on dût ſe retrancher ſur la quantité de Miniſtres que les Etats Généraux tiennent dans preſque toutes les Cours de l'Europe.

4°. Si l'on n'étoit pas d'avis de retrancher ſur-tout la grande dépenſe que la Province faiſoit pour entretenir des correſpondances ſecrètes.

Ce point regarde directement le Prince d'Orange & le Penſionnaire Fagel, qui diſpoſent pour ce ſujet d'une groſſe ſomme, ſans en rendre compte à perſonne.

On nomma des Commiſſaires pour examiner cet écrit, & en faire le rapport.

Je ſavois de très-bonne part, que

la réſolution de Meſſieurs d'Amſterdam étoit de diminuer les appointemens des Officiers Généraux, & de retrancher abſolument ceux du Comte de Waldeck.

Bien que les autres choſes que Meſſieurs d'Amſterdam ſont en leur particulier, pour la ſûreté de leur Ville, & pour ſe garantir d'une ſurpriſe, ne ſoient d'aucun effet pour le ſuccès des affaires publiques, cela ne laiſſe pas néantmoins de marquer ouvertement quelque animoſité, & de faire voir ſur-tout l'extrême défiance qu'ils ont du Prince d'Orange. Ils ſont paliſſader les endroits de l'enceinte de leur Ville où il y a le plus à craindre; ils mettent de diſtance en diſtance, & ſur les avenues des canaux, des pontons avec du canon; & ſur le Tay, où eſt le Port, ils ont deux Bâtimens avec de l'Artillerie. Ils ont fait pluſieurs magaſins ſur les remparts, où le canon & les munitions ſont prêtes, pour pouvoir en trois heures les mettre en batterie, & le faire ſervir.

les, qui ſont encouragées par la fermeté de Dort & d'Amſterdam, & qui reconnoiſſent tous les jours de plus en plus la conſéquence de cette entrepriſe du Prince d'Orange; auſſi les Bourguemeſtres de Dort dirent avant-hier, à des perſonnes de l'Etat, que l'affaire ſur laquelle le Prince les attaquoit, étoit la même qui fit révolter les Provinces-Unies contre le Roi d'Eſpagne.

La maniere dont le Prince d'Orange en uſa, lorſqu'il alla il y a dix jours dans l'Aſſemblée de Hollande, a beaucoup contribué à ouvrir les yeux à la plûpart des gens de ce pays; car après qu'il eut expoſé tout ce qu'il avoit à dire contre Meſſieurs de Dort, & que les Députés des Villes eurent répondu qu'ils en communiqueroient à leurs Supérieurs, il ſortit des Etats de Hollande, qui continuerent à parler de cette affaire par forme de diſcours; & comme cette diſcuſſion n'étoit pas avantageuſe au Prince, le Penſionnaire Fagel lui envoya incontinent Benting. Ce Prince rentra dans

l'Aſſemblée ; & leur dit, ſans s'aſſeoir, qu'il les trouvoit bien hardis d'oſer parler d'une affaire après qu'il s'étoit retiré ; & ſur laquelle ils avoient déclaré qu'ils en communiqueroient à leurs principaux ; après quoi il leur tourna le dos, & ſe retira. Un des fondemens que le Prince d'Orange a poſés, dans l'écrit qu'il donna le même jour à l'Aſſemblée pour ſoûtenir ſes droits contre Meſſieurs de Dort, a fait auſſi un très-mauvais effet contre lui ; car il ſoûtient que toutes les prérogatives de Souverain, qui ne ſont pas marquées dans la ſpécification des droits qui appartiennent aux Villes, lui ſont déférées. Cet argument prouveroit que le droit de Souveraineté des Rois d'Eſpagne ſeroit dévolu à la perſonne du Prince d'Orange, & qu'il n'en ſeroit reſté aux Villes qu'autant qu'elles en ont obtenu par des conceſſions, ou par des priviléges particuliers ; au lieu qu'il eſt certain que les Etats de Hollande ont tout le droit de Souveraineté, & que le Prince d'Orange n'a

d'autres prérogatives que celles que les Etats lui ont accordées en qualité de leur Gouverneur. Meſſieurs d'Amſterdam firent une réponſe très-forte à cet écrit du Prince d'Orange.

La Ville de Leyde ayant témoigné dans la derniere ſéance des Etats de Hollande, qu'elle ne ſouffriroit pas que l'on comptât les voix des Villes de Gorcum, & de Schonhoven, puiſque leurs Députés demeuroient toûjours à la Haye, & ſans aller rendre compte à leurs Supérieurs, & ſans rapporter à l'Aſſemblée le réſultat de leurs Villes; le Penſionnaire Fagel n'a pû empêcher le Député de Gorcum d'aller communiquer à ſes Supérieurs l'affaire de Dort; il en a rapporté un réſultat conforme aux intérêts de la République.

Le Penſionnaire Fagel, qui eſt maître des Députés de ces deux petites Villes, les avoit empêchés, depuis ſix mois, de rien communiquer à leurs Supérieurs, & les avoit fait opiner dans toutes les affaires ſelon ſon bon plaiſir. Je ne ſai encore ce qui eſt ar-

rivé à l'égard de Schonhoven ; mais je ſai que le Prince d'Orange y a mis depuis peu quelques Compagnies de Cavalerie, par le moyen deſquelles il pourroit dans le beſoin faire approuver la conduite que le Député de cette Ville tient ici dans l'Aſſemblée.

Meſſieurs d'Amſterdam occuperent preſque toute la premiere ſéance de l'Aſſemblée, qui commença le vingtieme de Décembre. Ils poſerent pour fondement la néceſſité abſolue dans laquelle ils trouvoient la Province, d'uſer d'un grand ménage dans l'adminiſtration de ſes Finances, ſans quoi il ſeroit abſolument impoſſible de les rétablir, d'acquitter les ſommes immenſes dont elle ſe trouve en arriere, & de faire goûter au peuple les fruits & les avantages de la paix dont l'Etat joüiſſoit ; ſur ce fondement ils donnerent à l'Aſſemblée quatre points à conſidérer.

1°. Si l'on ne doit pas retrancher quelques Officiers Généraux, & diminuer les appointemens des autres,

qu'il avoit obligé la Princeſſe d'Orange d'aller au Prêche de Jurieu, ce qui parut fort ſurprenant, non-ſeulement parce que ceux de la Religion Anglicane ne vont point aux Prêches des Preſbytériens; mais encore parce que Jurieu avoit écrit des Livres fort inſolens contre le Roi d'Angleterre, & qu'il avoit traduit en François, & préſenté publiquement au Prince d'Orange le Livre où le Duc d'Yorck étoit accuſé d'avoir coupé la gorge au Comte d'Eſſex dans la priſon.

Comme le Prince d'Orange avoit fort maltraité Chudley, juſqu'à lui mettre devant le nez le bout de ſa canne, & que cela avoit obligé le Roi d'Angleterre de lui défendre de voir ce Prince; on ne fut pas longtems ſans le révoquer; cette ſatisfaction qu'on donna au Prince d'Orange fit un très-mauvais effet, & marqua bien de la foibleſſe.

5 Janvier 1685. Meſſieurs d'Amſterdam eurent beaucoup d'inquiétude, ſur ce que le Prince d'Orange avoit fait ſortir

de Maeſtricht quelques Régimens de Cavalerie pour venir du côté de Hollande. Ils renforcerent leurs Gardes, & firent trois nouveaux Colonels pour commander leurs Troupes. Je mandai au Roi que je ne les détromperois pas là-deſſus ; mais que je ne croyois point que cela les regardât.

Le Prince d'Orange ne ſe donna pas le loiſir d'attendre le ſuccès de la négociation du Sieur Citters pour faire venir à la Haye le Duc de Montmouth ; auſſi paroiſſoit-il n'avoir donné ces inſtructions à ce Miniſtre que par maniere d'acquit, pour ſatisfaire aux remontrances de Mylord Halifax. Il a donc prié M. de Montmouth de venir faire un tour à la Haye. M. de Montmouth y arriva ſamedi à huit heures du ſoir, comme il étoit attendu. Benting ne manqua pas de l'aller trouver à l'Hôtellerie, & l'emmena chez le Prince d'Orange, qui le reçut avec de grandes démonſtrations de joie. Le Duc de Montmouth monta quelque tems 9 Janvier 1685.

après dans l'appartement de la Princeſſe d'Orange. Cette Princeſſe ne vouloit point recevoir de viſite, parce qu'il n'y avoit pas une Dame de la Haye qui fût venue chez elle, à cauſe que c'étoit la veille de la Cêne, & qu'elle étoit déja à demi déshabillée: mais le Prince d'Orange l'obligea de ſe rhabiller, & d'aller dans ſa chambre d'Audience pour y recevoir M. de Montmouth; il monta lui-même incontinent après, & le pria de vouloir bien loger dans l'Hôtel du Prince Maurice, & lui offrit tous ſes Domeſtiques pour l'y ſervir. On ne peut aſſez s'étonner ici de cette nouvelle démarche du Prince d'Orange, & on ne comprend point comment, dans le même tems qu'il fait aſſûrer le Roi d'Angleterre qu'il a abandonné M. de Montmouth, il le fait venir à la Haye, & lui fait tant de careſſes.

Le Prince d'Orange fit procéder contre l'ancien Bailly de Dort, & ordonna à des Huiſſiers de la Cour d'aller à Dort, avec des Sergens de la Cour, pour l'arrêter.

Pour ce qui eſt de ceux de Dort, il ſe contenta de les faire ſimplement avertir qu'ils ne pouvoient procéder légitimement à la nomination qu'ils font tous les ans la veille des Rois, des Députés qui rempliſſent les différens Colleges de la Province de Hollande; mais ils ne laiſſerent pas de le faire, & écrivirent au Prince qu'ils n'avoient pû s'empêcher de ſuivre l'uſage ordinaire, & de faire l'élection de leurs Députés dans le tems marqué par les Reglemens.

Le Prince d'Orange n'a aucun droit ſur la nomination du Magiſtrat d'Amſterdam, excepté ſur les Echevins, ainſi que ſur ceux de toutes les autres Villes, à cauſe qu'ils ſont prépoſés pour rendre la Juſtice, & que le Prince, comme Gouverneur, eſt Chef de la Cour de Juſtice de Hollande, & de toutes les Juſtices particulieres des Villes. Meſſieurs d'Amſterdam ont donc accoûtumé tous les ans, vers le vingtieme de Janvier, de préſenter quatorze perſonnes au Prince d'Orange, dont il choiſit ſept pour

être Echevins. Il doit faire cette élection dans huit jours de tems. Meſſieurs d'Amſterdam, qui croyent que le Prince d'Orange pourroit bien les faire traîner comme il a fait à l'égard des autres Villes, prirent il y a quatre jours réſolution, que ſi le Prince ne faiſoit l'élection des ſept Echevins dans les huit jours qui lui ſont donnés pour cela, ils les choiſiroient eux-mêmes dès que ce terme ſeroit expiré.

Le long ſéjour que le Sieur Span, Général de Brandebourg, & fort attaché à M. le Prince d'Orange, fit à la Haye, fut ſuſpect à beaucoup de perſonnes; & ce qui redoubla la défiance que j'en eus, fut que je fus averti que M. Damerongue, qui avoit ſouhaité juſqu'alors de demeurer encore quelque tems à Berlin, écrit à ſes Maîtres qu'il alloit hâter ſon retour, ayant à leur communiquer des choſes de conſéquence, qu'il ne pouvoit confier à la plume.

Les Etats de la Province de Groningue ont fait une choſe qui eſt ſans

exemple ; ils ont fait une réduction des Troupes qui ſont ſur leur répartition, ſans l'avoir communiqué aux Etats Généraux, & encore moins au Prince d'Orange. Ils ont caſſé ſix à ſept hommes par compagnie, & ont réduit à quarante hommes une Compagnie qu'ils entretiennent dans Embden, & qui étoit de cent deux hommes, & ont fait entendre que ſi les Etats Généraux trouvent à propos de faire une plus grande réforme, ils s'y conformeroient très-volontiers.

Le Prince d'Orange ne pouvant obtenir que le haut Conſeil, qui étoit compoſé de bons Républiquains, révoquât ſon jugement à l'égard du Bailly de Dort ; obligea la Cour de Juſtice, dont il diſpoſoit plus aiſément, par le moyen du Sieur Alwin qui en étoit Conſeiller, & qui, par ſon eſprit intriguant & ſa capacité, y avoit beaucoup de crédit, à déclarer qu'elle pourſuivoit criminellement l'affaire du Bailly de Dort ; il empêcha par ce moyen le haut Conſeil d'en recevoir l'appel, la Cour de

Juſtice jugeant en dernier reſſort les affaires criminelles.

Le Prince d'Orange trouva moyen, par quelques Villes qui dépendoient de lui, d'empêcher qu'on ne parlât de cette affaire pendant deux ou trois jours dans la Province de Hollande, & fit déclarer pendant ce tems-là, par la Cour de Juſtice, que la nomination que la Ville de Dort avoit faite de ſes Régens n'étoit pas valable, & envoya l'Officier de la Cour de Juſti-
2 Janvier ce pour aller ſe ſaiſir du Bailly de
1785. Dort, & fit partir en même tems deux Commiſſaires de cette Cour, avec ordre de déclarer que la Cour de Juſtice avoit caſſé la nomination qui avoit été faite des Magiſtrats de Dort, comme contraire aux Réglemens; de ſommer le Bourguemeſtre-Régent de faire procéder à une autre nomination, & en cas de refus, de citer les chefs des Métiers, & de procéder eux-mêmes à une autre nomination; de faire prendre le Bailly par l'Officier qui étoit parti le jour précédent pour cela.

qu'il s'agiſſoit de décider de ſes droits, & de ceux de la Cour de Juſtice, on expliquoit ſes ſentimens avant que d'avoir entendu ſes raiſons; que cela faiſoit voir la partialité de Meſſieurs d'Amſterdam pour ceux de Dort, & l'animoſité qu'ils avoient contre lui.

Le Prince d'Orange, qui s'étoit rendu maître de la Cour de Juſtice par le moyen du Sieur Alwin, qui en étoit un des Conſeillers, s'en voulut ſervir pour opprimer, ſous un prétexte ſpécieux, la liberté des Villes de Hollande, en venant à bout de ce qu'il avoit entrepris contre celle de Dort; ainſi il faiſoit tous ſes efforts pour en ôter la connoiſſance à la Province de Hollande. C'eſt pour cette raiſon que ſes créatures y avoient déclaré huit jours auparavant qu'ils n'étoient pas inſtruits ſur cette affaire, quoiqu'ils euſſent eu quatorze ou quinze jours pour en délibérer dans leurs Villes. On remit donc au 16 de Janvier 1685 à entrer dans les Etats de Hollande: mais les conteſ- 16 Janvier 1685.

beaucoup plus inſolent, à ce qu'il dit, que je n'ai pas vû, parce qu'il n'a point encore été traduit en François, & qu'il ne ſe vend pas ſi publiquement. J'avois déja eu l'honneur de mander à Sa Majeſté que Jurieu avoit préſenté au Prince d'Orange la traduction du Livre du Comte d'Eſſex comme ſon ouvrage; que le Prince l'avoit reçû, & qu'il avoit obligé après cela la Princeſſe d'Orange d'aller malgré elle au Prêche du Sieur Jurieu.

12 Janvier 1685. Le haut Conſeil prétendit que la Cour de Juſtice n'étoit pas en droit de déclarer que l'affaire du Bailly étoit criminelle. Leur conteſtation fut portée devant des Commiſſaires de la Province de Hollande, où le Prince d'Orange ſe trouva. Les Députés d'Amſterdam, qui étoient de ces Commiſſaires, expliquerent leurs avis en termes aſſez forts, dont le Prince d'Orange ſe plaignoit extrêmement, diſant que ſi le moindre Bourgeois avoit une affaire devant eux ils l'écouteroient; & que lorſ-

qu'il s'agiſſoit de décider de ſes droits, & de ceux de la Cour de Juſtice, on expliquoit ſes ſentimens avant que d'avoir entendu ſes raiſons ; que cela faiſoit voir la partialité de Meſſieurs d'Amſterdam pour ceux de Dort, & l'animoſité qu'ils avoient contre lui.

Le Prince d'Orange, qui s'étoit rendu maître de la Cour de Juſtice par le moyen du Sieur Alwin, qui en étoit un des Conſeillers, s'en voulut ſervir pour opprimer, ſous un prétexte ſpécieux, la liberté des Villes de Hollande, en venant à bout de ce qu'il avoit entrepris contre celle de Dort ; ainſi il faiſoit tous ſes efforts pour en ôter la connoiſſance à la Province de Hollande. C'eſt pour cette raiſon que ſes créatures y avoient déclaré huit jours auparavant qu'ils n'étoient pas inſtruits ſur cette affaire, quoiqu'ils euſſent eu quatorze ou quinze jours pour en délibérer dans leurs Villes. On remit donc au 16 de Janvier 1685 à entrer dans les Etats de Hollande : mais les conteſ- 16 Janvi 1685.

tations continuant toûjours entre le haut Conſeil & la Cour de Juſtice, ſur l'appel interjetté par le Bailly de Dort, & ce même Bailly s'étant pourvû pardevers les Etats de Hollande, ils nommerent des Commiſſaires des Nobles & des dix premieres Villes, pour entendre les Députés du haut Conſeil & de la Cour de Juſtice; cette conférence ſe tint le jeudi, onzieme du même mois, à quatre heures après midi. Le Sieur Hop, pere du Penſionnaire d'Amſterdam, & Doyen des Conſeillers du haut Conſeil, parla avec une hardieſſe & une éloquence extraordinaire; de ſorte que le Penſionnaire Fagel, qui en appréhendoit l'iſſue, & qui avoit ſes deſſeins, propoſa au nom des Nobles de remettre la conférence au lendemain matin, ſous prétexte d'entendre ces Députés ſéparément, en leur ordonnant en même tems de mettre leurs raiſons par écrit, & de comparoître le lendemain à onze heures du matin à l'Aſſemblée de Hollande: mais les Etats

s'étant aſſemblés le vendredi pour cet effet, Muys fut bien ſurpris lorſqu'on le vint avertir que les Commiſſaires de la Cour de Juſtice venoient de partir pour Dort, avec la commiſſion dont j'avois eu l'honneur de rendre compte à Sa Majeſté ce jour-là. Il prit ſur le champ l'avis des autres Députés de Dort, & déclara enſuite au nom de leur Ville à l'Aſſemblée, que jamais on n'avoit vû un pareil attentat, ni de telles entrepriſes ; qu'ils prenoient congé de la compagnie, & que c'étoit peut-être pour la derniere fois qu'ils y paroiſſoient ; qu'ils s'en alloient à Dort, où leur préſence étoit néceſſaire, & où ils ſauroient bien faire tout ce que les anciens Romains faiſoient, *pro aris & focis*. Ceux d'Amſterdam déclarerent qu'ils avoient à faire chez eux juſqu'au mardi ſuivant.

Je mandai au Roi que j'avois pris la liberté de reprendre une partie de ce que j'avois eu l'honneur de mander les deux derniers ordinaires à Sa Majeſté, pour lui faire mieux con-

noître que ce dernier envoi des Commiſſaires à Dort n'étoit pas comme les premiers une ſimple entrepriſe du Prince d'Orange, mais un violement formel des Lois de la République, un mépris de la Souveraineté des Etats de Hollande, & une ſupercherie du Penſionnaire Fagel, qui ayant fait remettre à quelques jours l'affaire générale de Dort, & enſuite celle du Bailly, pour délibérer ſur l'une & ſur l'autre dans les Etats de Hollande, envoyoit cependant exécuter les Sentences de la Cour de Juſtice contre ceux de Dort; ce qui faiſoit dire à tout ce qu'il y avoit de gens les plus ſenſés, qu'il falloit que ces Commiſſaires reconnuſſent un autre Souverain que les Etats du pays. Je crus auſſi que Sa Majeſté jugeroit par le récit de ces circonſtances, de quelle maniere cette affaire devoit être priſe dans les Etats.

Les Commiſſaires de la Cour de Juſtice arriverent un vendredi matin à Dort, & ordonnerent au Bourguemeſtre-Régent d'aſſembler ce même

jour le Conſeil de Ville. Il s'en excuſa ſur ſon indiſpoſition, & témoigna qu'il ne pourroit convoquer aucune Aſſemblée le lendemain, qui étoit la veille de leur Cêne, ni le Dimanche qui en étoit le jour; mais qu'il la convoqueroit pour le Lundi. Ces Commiſſaires envoyerent en même tems leur Officier à la maiſon du Bailly de Dort pour l'arrêter: mais ils ne l'y trouverent point, de ſorte qu'ils manderent au Prince d'Orange qu'ils n'eſpéroient aucun bon ſuccès de leur commiſſion, à moins que le Prince ne les appuyât de ſon autorité.

Le Conſeil de Dort s'étant aſſemblé, de quarante-huit perſonnes dont il eſt compoſé, il n'y en eut que cinq pour les factieux, malgré les cabales & les intrigues du Sieur Allwin, qui avoit ſon frere à Dort, & qui étoit en partie cauſe de cette affaire. 18 Janvier 1685.

Les Commiſſaires de la Cour de Juſtice convoquerent les Echevins: mais ils n'eurent pas plus de ſatisfaction. Cependant les Etats de Hollan-

de s'étoient aſſemblés ſur les affaires de Dort ; il y eut de fort grandes conteſtations, le Prince d'Orange & le Penſionnaire Fagel ayant trouvé moyen de gagner pluſieurs petites Villes, & de corrompre leurs Députés par de l'argent. Toutes ces ſupercheries embarraſſoient beaucoup les honnêtes gens ; car on ne pouvoit former de réſolution dans la Province de Hollande pour arrêter les mauvaiſes procédures de la Cour de Juſtice, & s'oppoſer par ce moyen aux entrepriſes du Prince d'Orange.

Les Députés d'Amſterdam ne laiſſerent pas, malgré tout cela, d'expoſer l'avis de leur Ville dans toute ſon étendue. Ils parlerent pendant plus de deux heures avec beaucoup de véhémence, & s'expliquerent fortement contre les Commiſſaires de la Cour de Juſtice, déclarant qu'ils méritoient une punition exemplaire. Cependant après cette belle déclaration, ils prirent une concluſion aſſez modérée, propoſant de terminer à l'amiable ce différend entre le

Prince

Prince d'Orange & la Ville de Dort, & qu'en attendant on ordonneroit une ſurſéance à la Cour de Juſtice : mais ils ne purent avoir la pluralité des voix ; ainſi on réſolut ſeulement de terminer l'affaire à l'amiable, ſans ordonner de ſurſéance aux Commiſſaires de la Cour, quoique le Sécretaire de Dort repréſentât fortement que dans le tems qu'on feroit venir les Députés de Dort pour chercher des voies d'accommodement, les Commiſſaires de la Cour de Juſtice qui demeuroient à Dort, pourroient faire convoquer les chefs des Métiers, & procéder à une nouvelle nomination.

En effet, les Commiſſaires de la Cour de Juſtice, qui étoient à Dort, ſe mirent en devoir de faire aſſembler les chefs des Métiers, pour procéder à une nouvelle nomination : mais les Régens de Dort s'y oppoſerent avec vigueur, & défendirent aux chefs des Métiers de comparoître à aucune aſſignation.

Le Prince d'Orange ne ſavoit quel- 18 Janv 1685.

les careſſes faire au Duc de Montmouth; il y avoit bien ſouvent de nouveaux bals & de nouvelles parties entr'eux; quatre ou cinq jours auparavant ils avoient été en traîneau ſur la glace, avec la Princeſſe d'Orange, à une maiſon du Prince, qui eſt à trois lieues de la Haye; & lorſque l'on danſoit, c'étoit le Duc de Montmouth qui menoit la Princeſſe d'Orange. Il alloit réglément tous les jours au dîner de cette Princeſſe, bien qu'elle mangeât ſeule & en particulier; & enſuite il alloit dîner avec le Prince d'Orange. On remarqua même que cette Princeſſe, qui ne ſe promenoit jamais à pié dans les lieux publics, alloit preſque tous les jours dans le mail, qui eſt dans un bois très-agréable, aux portes de la Haye, & que M. de Montmouth s'y trouvoit fort régulierement; & on ne comprenoit pas comment le Prince d'Orange, qui eſt né le plus jaloux de tous les hommes, ſouffroit tous les airs de galanterie, dont tout le monde s'appercevoit, entre la Princeſſe d'O-

range & M. de Montmouth. On n'étoit pas moins attentif à découvrir ce que le Roi d'Angleterre penſoit de la conduite du Prince d'Orange ; & le public ſuſpendoit ſon jugement, juſqu'à ce qu'il ſût les ſentimens de Sa Majeſté Britannique.

Les Députés de Dort étant arrivés à la Haye, entrerent en conférence avec ſix Penſionnaires de ſix Villes de Hollande, que l'on nomma Commiſſaires pour cette affaire : mais ils ne purent rien conclurre, parce que trois de ces Penſionnaires étoient dévoüés au Prince d'Orange, & les trois autres dans les intérêts de la République. Ils demeurerent toûjours partagés, quelque propoſition raiſonnable que fiſſent les Députés de Dort.

Cependant le Prince d'Orange manda à ceux de la Cour de Juſtice, qui étoient à Dort, de faire une nouvelle nomination, de quelque maniere que ce fût, & de la lui envoyer ; qu'il feroit ſon élection enſuite, & qu'il verroit ſi Meſſieurs de Dort ofe-

roient refuſer d'admettre ceux qu'il auroit choiſis. Les Commiſſaires firent donc intimer tous les chefs des Métiers, qui ſont au nombre de cent dix-ſept; ils en gagnerent une vingtaine par argent, ou par menaces. Le Bailli de Dort, commis en la place de celui qui avoit été interdit, les conduiſant l'épée dans les reins, juſqu'au lieu où ſe tenoit l'Aſſemblée; & quoique ce nombre fût bien éloigné de celui qui étoit néceſſaire pour procéder à une nomination légitime, ils ne laiſſerent pas de paſſer outre,
23 Janvier 1618. & cette nomination, faite avec ces ſubornations & ces violences, fut apportée au Prince d'Orange le 19 Janvier au ſoir, & le lendemain matin il fit ſon élection. Les Commiſſaires de la Cour de Juſtice retournerent le lendemain à Dort, pour y établir dans le Gouvernement ceux que le Prince d'Orange avoit élûs, & pour en chaſſer les autres.

Le malheur voulut que l'homme de Dort, le plus ferme & le plus accrédité, qui ſe trouvoit Bourgue-

meſtre, tombât malade, & mourût dans ce tems-là. Cet homme ſoûtenoit Muys; & comme il n'avoit ni enfans, ni aucune ſuite de parenté, & qu'il avoit du bien, il ne ſongeoit pas à ménager le Prince d'Orange.

La mort de ce Bourguemeſtre de Dort acheva de ruiner les affaires de cette Ville-là. Il maintenoit par ſon autorité & par ſon crédit, la plûpart des Magiſtrats de Dort dans leurs bons ſentimens; & comme c'étoit lui ſeul, en qualité de Régent en quartier, qui avoit droit de convoquer le Conſeil, il ne l'auroit jamais fait, & les Commiſſaires de la Cour de Juſtice n'auroient pû inſtaller les huit que le Prince d'Orange avoit élûs: mais le Bourguemeſtre qui entra en Régence par ſa mort, convoqua auſſitôt le Conſeil, & fit inſtaller ceux que la Cour de Juſtice avoit préſentés. Muys avoit encore la pluralité des voix: mais je mandai qu'on n'en devoit pas beaucoup attendre, & qu'il y en avoit déja qui cherchoient à ſe bien remettre avec le Prince d'Orange. 25 Janvier 1685.

Tous les honnêtes gens déplorerent ce malheur, & il me ſemble que Meſſieurs d'Amſterdam auroient pû le prevenir, ſi par une conduite plus vigoureuſe ils avoient empêché que le Prince d'Orange & la Cour de Juſtice ne continuaſſent à pouſſer cette affaire auſſi avant qu'ils le firent, en gagnant toûjours du tems par toutes ſortes de moyens. Ils avoient pris à la vérité les meilleures réſolutions du monde. Ils avoient parlé avec beaucoup de fermeté dans l'Aſſemblée : mais ils avoient trop laiſſé traîner cette affaire, & avoient donné lieu par-là au Prince d'Orange & au Penſionnaire Fagel, d'engager dans leurs intérêts les Députés des petites Villes, par argent ou par menaces; & lorſque les Commiſſaires de la Cour de Juſtice retournerent à Dort, au mépris des Etats de Hollande, qui les avoient aſſignés à comparoître le lendemain matin, Meſſieurs d'Amſterdam n'exécuterent pas les réſolutions qu'ils avoient priſes, de ſe ſéparer de l'Aſſemblée

auſſi-tôt que le Prince d'Orange uſeroit de quelque violence ; apparemment qu'ils ne jugerent pas que le départ des Commiſſaires de la Cour de Juſtice pût être pris pour une violence ouverte du Prince d'Orange contre la Ville de Dort. Je crois même qu'ils ont eu trop de peur en ce tems-là, parce que le malheur voulut que tout étoit glacé autour d'Amſterdam, & qu'ils étoient fortement perſuadés qu'il auroit été très-aiſé au Prince d'Orange, dans le tems des glaces, de ſe rendre maître de leur Ville.

Meſſieurs d'Amſterdam s'en retournerent chez eux pour faire la nomination de leurs Echevins. Je ne fus pas informé avant leur départ s'ils avoient délivré à l'Aſſemblée la réſolution qu'ils avoient priſe de réformer douze mille hommes, ou s'ils s'en étoient ſeulement expliqués en particulier : ce que j'en ſavois, étoit qu'ils avoient deſſein de mettre les Compagnies à quatre-vingts hommes, & les Régimens à ſix Compa-

gnies, au lieu de trois, afin de diminuer le nombre des Officiers. Muys étoit convenu avec Meſſieurs d'Amſterdam de cette réforme, & cela auroit été d'un grand poids que la premiere Ville de Hollande eût opiné pour cette réforme. On ne peut dire à cette heure ce qui en ſera, & il eſt à appréhender que Meſſieurs d'Amſterdam ne trouvent pas dans les Villes tout l'appui pour ſoûtenir la réforme qu'ils auroient trouvé, ſi le Prince d'Orange ne fût pas venu à bout de l'affaire de Dort.

Meſſieurs d'Amſterdam comprenoient fort bien de quelle conſéquence il étoit pour la liberté de la République, que le Prince d'Orange fût venu à bout de l'entrepriſe qu'il avoit faite contre la Ville de Dort; c'eſt ce qu'un de mes amis leur repréſenta fortement le 24 Janvier, les ayant fait tomber d'accord que la ſeule vigueur de la Ville d'Amſterdam pouvoit tirer la République du plus dangereux état où elle eût encore été réduite; que le ſeul remede à

ce malheur étoit de ne pas revenir à l'Assemblée suivante ; d'y envoyer un Sécretaire avec une Lettre, dans laquelle ils exposeroient tous les attentats qui avoient été commis contre la liberté & la Souveraineté de la Province, & déclareroient qu'ils ne reviendroient point dans l'Assemblée ; qu'ils fermeroient leur bourse, & ne consentiroient à quoi que ce fût, que toutes choses n'eussent été redressées. Il leur conseilla aussi de rendre cette Lettre circulaire par toutes les Villes, en forme de manifeste, & leur fit voir, que s'ils ne se résolvoient à prendre ce parti, sans considérer s'ils seroient appuyés ou non des autres Villes, il ne falloit plus compter sur la liberté de la République ; que le Prince d'Orange diviseroit dans la suite ceux d'Amsterdam, & qu'enfin les Provinces de Frise & de Groningue les abandonneroient.

Cet homme ajoûta à toutes ces raisons une très-forte considération ; qui est, qu'il auroit bien mieux valu pour la République, qu'Amsterdam

de s'étoient aſſemblés ſur les affaires de Dort; il y eut de fort grandes conteſtations, le Prince d'Orange & le Penſionnaire Fagel ayant trouvé moyen de gagner pluſieurs petites Villes, & de corrompre leurs Députés par de l'argent. Toutes ces ſupercheries embarraſſoient beaucoup les honnêtes gens; car on ne pouvoit former de réſolution dans la Province de Hollande pour arrêter les mauvaiſes procédures de la Cour de Juſtice, & s'oppoſer par ce moyen aux entrepriſes du Prince d'Orange.

Les Députés d'Amſterdam ne laiſſerent pas, malgré tout cela, d'expoſer l'avis de leur Ville dans toute ſon étendue. Ils parlerent pendant plus de deux heures avec beaucoup de véhémence, & s'expliquerent fortement contre les Commiſſaires de la Cour de Juſtice, déclarant qu'ils méritoient une punition exemplaire. Cependant après cette belle déclaration, ils prirent une concluſion aſſez modérée, propoſant de terminer à l'amiable ce différend entre le

Prince

Prince d'Orange & la Ville de Dort, & qu'en attendant on ordonneroit une ſurſéance à la Cour de Juſtice : mais ils ne purent avoir la pluralité des voix ; ainſi on réſolut ſeulement de terminer l'affaire à l'amiable, ſans ordonner de ſurſéance aux Commiſſaires de la Cour, quoique le Sécretaire de Dort repréſentât fortement que dans le tems qu'on feroit venir les Députés de Dort pour chercher des voies d'accommodement, les Commiſſaires de la Cour de Juſtice qui demeuroient à Dort, pourroient faire convoquer les chefs des Métiers, & procéder à une nouvelle nomination.

En effet, les Commiſſaires de la Cour de Juſtice, qui étoient à Dort, ſe mirent en devoir de faire aſſembler les chefs des Métiers, pour procéder à une nouvelle nomination : mais les Régens de Dort s'y oppoſerent avec vigueur, & défendirent aux chefs des Métiers de comparoître à aucune aſſignation.

Le Prince d'Orange ne ſavoit quel- 18 Janv 1685.

les careſſes faire au Duc de Montmouth; il y avoit bien ſouvent de nouveaux bals & de nouvelles parties entr'eux; quatre ou cinq jours auparavant ils avoient été en traîneau ſur la glace, avec la Princeſſe d'Orange, à une maiſon du Prince, qui eſt à trois lieues de la Haye; & lorſque l'on danſoit, c'étoit le Duc de Montmouth qui menoit la Princeſſe d'Orange. Il alloit réglément tous les jours au dîner de cette Princeſſe, bien qu'elle mangeât ſeule & en particulier; & enſuite il alloit dîner avec le Prince d'Orange. On remarqua même que cette Princeſſe, qui ne ſe promenoit jamais à pié dans les lieux publics, alloit preſque tous les jours dans le mail, qui eſt dans un bois très-agréable, aux portes de la Haye, & que M. de Montmouth s'y trouvoit fort régulierement; & on ne comprenoit pas comment le Prince d'Orange, qui eſt né le plus jaloux de tous les hommes, ſouffroit tous les airs de galanterie, dont tout le monde s'appercevoit, entre la Princeſſe d'O-

range & M. de Montmouth. On n'étoit pas moins attentif à découvrir ce que le Roi d'Angleterre penſoit de la conduite du Prince d'Orange ; & le public ſuſpendoit ſon jugement, juſqu'à ce qu'il ſût les ſentimens de Sa Majeſté Britannique.

Les Députés de Dort étant arrivés à la Haye ; entrerent en conférence avec ſix Penſionnaires de ſix Villes de Hollande, que l'on nomma Commiſſaires pour cette affaire : mais ils ne purent rien conclurre, parce que trois de ces Penſionnaires étoient dévoüés au Prince d'Orange, & les trois autres dans les intérêts de la République. Ils demeurerent toûjours partagés ; quelque propoſition raiſonnable que fiſſent les Députés de Dort.

Cependant le Prince d'Orange manda à ceux de la Cour de Juſtice, qui étoient à Dort, de faire une nouvelle nomination, de quelque maniere que ce fût, & de la lui envoyer ; qu'il feroit ſon élection enſuite, & qu'il verroit ſi Meſſieurs de Dort ofe-

roient refuſer d'admettre ceux qu'il auroit choiſis. Les Commiſſaires firent donc intimer tous les chefs des Métiers, qui ſont au nombre de cent dix-ſept; ils en gagnerent une vingtaine par argent, ou par menaces. Le Bailli de Dort, commis en la place de celui qui avoit été interdit, les conduiſant l'épée dans les reins, juſqu'au lieu où ſe tenoit l'Aſſemblée; & quoique ce nombre fût bien éloigné de celui qui étoit néceſſaire pour procéder à une nomination légitime, ils ne laiſſerent pas de paſſer outre,
23 Janvier 1615. & cette nomination, faite avec ces ſubornations & ces violences, fut apportée au Prince d'Orange le 19 Janvier au ſoir, & le lendemain matin il fit ſon élection. Les Commiſſaires de la Cour de Juſtice retournerent le lendemain à Dort, pour y établir dans le Gouvernement ceux que le Prince d'Orange avoit élûs, & pour en chaſſer les autres.

Le malheur voulut que l'homme de Dort, le plus ferme & le plus accrédité, qui ſe trouvoit Bourgue-

eſt le plus jaloux du monde (juſques-là qu'il ne permet pas que la Princeſſe d'Orange reçoive aucune viſite particuliere, non-ſeulement d'aucun homme, mais auſſi d'aucune femme) preſſe lui-même M. de Montmouth d'aller les après-dînées chez la Princeſſe d'Orange, pour lui apprendre des contredanſes. Ils lui firent même faire des perſonnages qui ne conviennent gueres à une Princeſſe, & que je dirois qui ſeroient ridicules pour une femme ordinaire; car dans les grandes gelées qu'il fit cette année là, le Prince d'Orange l'obligea, par la complaiſance qu'elle a pour lui, d'apprendre à aller en patins ſur la glace, parce que M. de Montmouth vouloit auſſi apprendre à y aller. C'étoit une choſe fort extraordinaire de voir la Princeſſe d'Orange avec des jupes fort courtes & à demi retrouſſées, & des patins de fer à ſes piés, apprendre à gliſſer, tantôt ſur un pié, tantôt ſur un autre.

Juſqu'à ce tems-là la vie de la Princeſſe d'Orange avoit été réglée

Tous les honnêtes gens déplorerent ce malheur, & il me ſemble que Meſſieurs d'Amſterdam auroient pû le prevenir, ſi par une conduite plus vigoureuſe ils avoient empêché que le Prince d'Orange & la Cour de Juſtice ne continuaſſent à pouſſer cette affaire auſſi avant qu'ils le firent, en gagnant toûjours du tems par toutes ſortes de moyens. Ils avoient pris à la vérité les meilleures réſolutions du monde. Ils avoient parlé avec beaucoup de fermeté dans l'Aſſemblée : mais ils avoient trop laiſſé traîner cette affaire, & avoient donné lieu par-là au Prince d'Orange & au Penſionnaire Fagel, d'engager dans leurs intérêts les Députés des petites Villes, par argent ou par menaces; & lorſque les Commiſſaires de la Cour de Juſtice retournerent à Dort, au mépris des Etats de Hollande, qui les avoient aſſignés à comparoître le lendemain matin, Meſſieurs d'Amſterdam n'exécuterent pas les réſolutions qu'ils avoient priſes, de ſe ſéparer de l'Aſſemblée

auſſi-tôt que le Prince d'Orange uſeroit de quelque violence ; apparemment qu'ils ne jugerent pas que le départ des Commiſſaires de la Cour de Juſtice pût être pris pour une violence ouverte du Prince d'Orange contre la Ville de Dort. Je crois même qu'ils ont eu trop de peur en ce tems-là, parce que le malheur voulut que tout étoit glacé autour d'Amſterdam, & qu'ils étoient fortement perſuadés qu'il auroit été très-aiſé au Prince d'Orange, dans le tems des glaces, de ſe rendre maître de leur Ville.

Meſſieurs d'Amſterdam s'en retournerent chez eux pour faire la nomination de leurs Echevins. Je ne fus pas informé avant leur départ s'ils avoient délivré à l'Aſſemblée la réſolution qu'ils avoient priſe de réformer douze mille hommes, ou s'ils s'en étoient ſeulement expliqués en particulier : ce que j'en ſavois, étoit qu'ils avoient deſſein de mettre les Compagnies à quatre-vingts hommes, & les Régimens à ſix Compa-

de s'étoient aſſemblés ſur les affaires de Dort; il y eut de fort grandes conteſtations, le Prince d'Orange & le Penſionnaire Fagel ayant trouvé moyen de gagner pluſieurs petites Villes, & de corrompre leurs Députés par de l'argent. Toutes ces ſupercheries embarraſſoient beaucoup les honnêtes gens; car on ne pouvoit former de réſolution dans la Province de Hollande pour arrêter les mauvaiſes procédures de la Cour de Juſtice, & s'oppoſer par ce moyen aux entrepriſes du Prince d'Orange.

Les Députés d'Amſterdam ne laiſſerent pas, malgré tout cela, d'expoſer l'avis de leur Ville dans toute ſon étendue. Ils parlerent pendant plus de deux heures avec beaucoup de véhémence, & s'expliquerent fortement contre les Commiſſaires de la Cour de Juſtice, déclarant qu'ils méritoient une punition exemplaire. Cependant après cette belle déclaration, ils prirent une concluſion aſſez modérée, propoſant de terminer à l'amiable ce différend entre le

Prince

Prince d'Orange & la Ville de Dort, & qu'en attendant on ordonneroit une ſurſéance à la Cour de Juſtice : mais ils ne purent avoir la pluralité des voix ; ainſi on réſolut ſeulement de terminer l'affaire à l'amiable, ſans ordonner de ſurſéance aux Commiſſaires de la Cour, quoique le Sécretaire de Dort repréſentât fortement que dans le tems qu'on feroit venir les Députés de Dort pour chercher des voies d'accommodement, les Commiſſaires de la Cour de Juſtice qui demeuroient à Dort, pourroient faire convoquer les chefs des Métiers, & procéder à une nouvelle nomination.

En effet, les Commiſſaires de la Cour de Juſtice, qui étoient à Dort, ſe mirent en devoir de faire aſſembler les chefs des Métiers, pour procéder à une nouvelle nomination : mais les Régens de Dort s'y oppoſerent avec vigueur, & défendirent aux chefs des Métiers de comparoître à aucune aſſignation.

Le Prince d'Orange ne ſavoit quel- 18 Janv 1685.

les careſſes faire au Duc de Montmouth ; il y avoit bien ſouvent de nouveaux bals & de nouvelles parties entr'eux ; quatre ou cinq jours auparavant ils avoient été en traîneau ſur la glace, avec la Princeſſe d'Orange, à une maiſon du Prince, qui eſt à trois lieues de la Haye ; & lorſque l'on danſoit, c'étoit le Duc de Montmouth qui menoit la Princeſſe d'Orange. Il alloit réglément tous les jours au dîner de cette Princeſſe, bien qu'elle mangeât ſeule & en particulier ; & enſuite il alloit dîner avec le Prince d'Orange. On remarqua même que cette Princeſſe, qui ne ſe promenoit jamais à pié dans les lieux publics, alloit preſque tous les jours dans le mail, qui eſt dans un bois très-agréable, aux portes de la Haye, & que M. de Montmouth s'y trouvoit fort régulierement ; & on ne comprenoit pas comment le Prince d'Orange, qui eſt né le plus jaloux de tous les hommes, ſouffroit tous les airs de galanterie, dont tout le monde s'appercevoit, entre la Princeſſe d'O-

range & M. de Montmouth. On n'étoit pas moins attentif à découvrir ce que le Roi d'Angleterre penſoit de la conduite du Prince d'Orange ; & le public ſuſpendoit ſon jugement, juſqu'à ce qu'il ſût les ſentimens de Sa Majeſté Britannique.

Les Députés de Dort étant arrivés à la Haye, entrerent en conférence avec ſix Penſionnaires de ſix Villes de Hollande, que l'on nomma Commiſſaires pour cette affaire : mais ils ne purent rien conclurre, parce que trois de ces Penſionnaires étoient dévoüés au Prince d'Orange, & les trois autres dans les intérêts de la République. Ils demeurerent toûjours partagés ; quelque propoſition raiſonnable que fiſſent les Députés de Dort.

Cependant le Prince d'Orange manda à ceux de la Cour de Juſtice, qui étoient à Dort, de faire une nouvelle nomination, de quelque maniere que ce fût, & de la lui envoyer ; qu'il feroit ſon élection enſuite, & qu'il verroit ſi Meſſieurs de Dort ofe-

roient refuſer d'admettre ceux qu'il auroit choiſis. Les Commiſſaires firent donc intimer tous les chefs des Métiers, qui ſont au nombre de cent dix-ſept; ils en gagnerent une vingtaine par argent, ou par menaces. Le Bailli de Dort, commis en la place de celui qui avoit été interdit, les conduiſant l'épée dans les reins, juſqu'au lieu où ſe tenoit l'Aſſemblée; & quoique ce nombre fût bien éloigné de celui qui étoit néceſſaire pour procéder à une nomination légitime, ils ne laiſſerent pas de paſſer outre,
23 Janvier 1615. & cette nomination, faite avec ces ſubornations & ces violences, fut apportée au Prince d'Orange le 19 Janvier au ſoir, & le lendemain matin il fit ſon élection. Les Commiſſaires de la Cour de Juſtice retournerent le lendemain à Dort, pour y établir dans le Gouvernement ceux que le Prince d'Orange avoit élûs, & pour en chaſſer les autres.

Le malheur voulut que l'homme de Dort, le plus ferme & le plus accrédité, qui ſe trouvoit Bourgue-

hommes que le Prince d'Orange avoit élûs en conſéquence de la ſeconde nomination. Les Députés d'Amſterdam les appuyerent avec toute la vigueur qu'on peut ſouhaiter : mais lorſqu'on voulut opiner, le Penſionnaire Fagel répondit pour le corps des Nobles, que ces proteſtations étoient inutiles dans une Aſſemblée qui n'avoit rien décerné contr'eux ; que s'ils étoient grevés, ils devoient faire leurs plaintes à l'Aſſemblée, & non des proteſtations. Les Villes de Delft, de Leyde, & la Brille, furent du ſentiment de Meſſieurs d'Amſterdam. Quelqu'autres Députés dirent qu'ils n'étoient pas encore en état d'opiner, & la pluralité fut pour l'avis des Nobles. Le Prince d'Orange s'abbaiſſoit juſqu'à aller ſolliciter les particuliers de la Ville de Dort, pour les prier de changer de parti.

Cependant Meſſieurs d'Amſterdam qui ne veulent pas perdre de tems, ni laiſſer courir l'état de guerre, exécuteront leur réſolution par rapport à ce chef ; & j'ai ſû encore au-

Tous les honnêtes gens déplorerent ce malheur, & il me ſemble que Meſſieurs d'Amſterdam auroient pû le prevenir, ſi par une conduite plus vigoureuſe ils avoient empêché que le Prince d'Orange & la Cour de Juſtice ne continuaſſent à pouſſer cette affaire auſſi avant qu'ils le firent, en gagnant toûjours du tems par toutes ſortes de moyens. Ils avoient pris à la vérité les meilleures réſolutions du monde. Ils avoient parlé avec beaucoup de fermeté dans l'Aſſemblée : mais ils avoient trop laiſſé traîner cette affaire, & avoient donné lieu par-là au Prince d'Orange & au Penſionnaire Fagel, d'engager dans leurs intérêts les Députés des petites Villes, par argent ou par menaces; & lorſque les Commiſſaires de la Cour de Juſtice retournerent à Dort, au mépris des Etats de Hollande, qui les avoient aſſignés à comparoître le lendemain matin, Meſſieurs d'Amſterdam n'exécuterent pas les réſolutions qu'ils avoient priſes, de ſe ſéparer de l'Aſſemblée

auſſi-tôt que le Prince d'Orange uſeroit de quelque violence ; apparemment qu'ils ne jugerent pas que le départ des Commiſſaires de la Cour de Juſtice pût être pris pour une violence ouverte du Prince d'Orange contre la Ville de Dort. Je crois même qu'ils ont eu trop de peur en ce tems-là, parce que le malheur voulut que tout étoit glacé autour d'Amſterdam, & qu'ils étoient fortement perſuadés qu'il auroit été très-aiſé au Prince d'Orange, dans le tems des glaces, de ſe rendre maître de leur Ville.

Meſſieurs d'Amſterdam s'en retournerent chez eux pour faire la nomination de leurs Echevins. Je ne fus pas informé avant leur départ s'ils avoient délivré à l'Aſſemblée la réſolution qu'ils avoient priſe de réformer douze mille hommes, ou s'ils s'en étoient ſeulement expliqués en particulier : ce que j'en ſavois, étoit qu'ils avoient deſſein de mettre les Compagnies à quatre-vingts hommes, & les Régimens à ſix Compa-

de s'étoient aſſemblés ſur les affaires de Dort; il y eut de fort grandes conteſtations, le Prince d'Orange & le Penſionnaire Fagel ayant trouvé moyen de gagner pluſieurs petites Villes, & de corrompre leurs Députés par de l'argent. Toutes ces ſupercheries embarraſſoient beaucoup les honnêtes gens; car on ne pouvoit former de réſolution dans la Province de Hollande pour arrêter les mauvaiſes procédures de la Cour de Juſtice, & s'oppoſer par ce moyen aux entrepriſes du Prince d'Orange.

Les Députés d'Amſterdam ne laiſſerent pas, malgré tout cela, d'expoſer l'avis de leur Ville dans toute ſon étendue. Ils parlerent pendant plus de deux heures avec beaucoup de véhémence, & s'expliquerent fortement contre les Commiſſaires de la Cour de Juſtice, déclarant qu'ils méritoient une punition exemplaire. Cependant après cette belle déclaration, ils prirent une concluſion aſſez modérée, propoſant de terminer à l'amiable ce différend entre le

Prince

Prince d'Orange & la Ville de Dort, & qu'en attendant on ordonneroit une ſurſéance à la Cour de Juſtice : mais ils ne purent avoir la pluralité des voix ; ainſi on réſolut ſeulement de terminer l'affaire à l'amiable, ſans ordonner de ſurſéance aux Commiſſaires de la Cour, quoique le Sécretaire de Dort repréſentât fortement que dans le tems qu'on feroit venir les Députés de Dort pour chercher des voies d'accommodement, les Commiſſaires de la Cour de Juſtice qui demeuroient à Dort, pourroient faire convoquer les chefs des Métiers, & procéder à une nouvelle nomination.

En effet, les Commiſſaires de la Cour de Juſtice, qui étoient à Dort, ſe mirent en devoir de faire aſſembler les chefs des Métiers, pour procéder à une nouvelle nomination : mais les Régens de Dort s'y oppoſerent avec vigueur, & défendirent aux chefs des Métiers de comparoître à aucune aſſignation.

Le Prince d'Orange ne ſavoit quel- 18 Janv. 1685.

les careſſes faire au Duc de Montmouth; il y avoit bien ſouvent de nouveaux bals & de nouvelles parties entr'eux; quatre ou cinq jours auparavant ils avoient été en traîneau ſur la glace, avec la Princeſſe d'Orange, à une maiſon du Prince, qui eſt à trois lieues de la Haye; & lorſque l'on danſoit, c'étoit le Duc de Montmouth qui menoit la Princeſſe d'Orange. Il alloit réglément tous les jours au dîner de cette Princeſſe, bien qu'elle mangeât ſeule & en particulier; & enſuite il alloit dîner avec le Prince d'Orange. On remarqua même que cette Princeſſe, qui ne ſe promenoit jamais à pié dans les lieux publics, alloit preſque tous les jours dans le mail, qui eſt dans un bois très-agréable, aux portes de la Haye, & que M. de Montmouth s'y trouvoit fort régulierement; & on ne comprenoit pas comment le Prince d'Orange, qui eſt né le plus jaloux de tous les hommes, ſouffroit tous les airs de galanterie, dont tout le monde s'appercevoit, entre la Princeſſe d'O-

range & M. de Montmouth. On n'étoit pas moins attentif à découvrir ce que le Roi d'Angleterre penſoit de la conduite du Prince d'Orange ; & le public ſuſpendoit ſon jugement, juſqu'à ce qu'il ſût les ſentimens de Sa Majeſté Britannique.

Les Députés de Dort étant arrivés à la Haye ; entrerent en conférence avec ſix Penſionnaires de ſix Villes de Hollande, que l'on nomma Commiſſaires pour cette affaire : mais ils ne purent rien conclurre ; parce que trois de ces Penſionnaires étoient dévoüés au Prince d'Orange, & les trois autres dans les intérêts de la République. Ils demeurerent toûjours partagés ; quelque propoſition raiſonnable que fiſſent les Députés de Dort.

Cependant le Prince d'Orange manda à ceux de la Cour de Juſtice, qui étoient à Dort, de faire une nouvelle nomination, de quelque maniere que ce fût, & de la lui envoyer ; qu'il feroit ſon élection enſuite, & qu'il verroit ſi Meſſieurs de Dort ofe-

1672, & que les contributions de l'Etat ſont plus que ſuffiſantes pour l'entretien de la Milice, puiſque la recrue faite en 1682 a été entretenue par les mêmes moyens, ſans qu'on ait mis de nouvelles impoſitions.

Ils reprennent Meſſieurs d'Amſterdam d'imprudence & de contradiction, faiſant voir que lorſqu'ils propoſent de rétablir les forces maritimes, enſorte qu'elles donnent à l'Etat la ſupériorité de la Mer, ils attirent la jalouſie des Princes voiſins, & cauſent beaucoup plus de troubles par l'opinion qu'on auroit qu'on voudroit diriger ici les affaires du monde ſuivant ſon bon plaiſir, pendant qu'ils ſoûtiennent eux-mêmes qu'il faut éviter avec ſoin tout ce qui peut au-dehors donner ſujet d'offenſes & de broüilleries.

Qu'ils voyent avec douleur que Meſſieurs d'Amſterdam ont oublié avec quel ſoin & avec quelle peine les Commiſſaires Députés de l'Etat avoient travaillé avec M. le Prince d'Orange à former en 1678 un état de

de guerre ordinaire ſur le pié que le requéroit abſolument la défenſe de l'Etat, puiſqu'ils veulent à préſent, ſans en donner aucune communication au Capitaine général de la Milice, ni aux autres membres de l'Etat, qu'on reçoive comme une choſe infaillible ce qu'ils ont déterminé, & ce qu'ils ont même déclaré, qu'ils ne conſentiront à aucun entretien de la Milice qui excéderoit le nombre, & qui ne ſeroit pas réglé par l'avis de leurs Supérieurs, ce qui eſt contre la conſidération qu'ils doivent avoir pour des membres qui ſont ſi étroitement unis.

Qu'il eſt vrai que la puiſſance maritime de l'Etat eſt tombée dans une grande décadence, puiſqu'ils ne peuvent comprendre eux-mêmes comment, après avoir ſecondé comme ils ont fait le zele avec lequel M. le Prince d'Orange a preſſé les membres de l'Etat de donner les ordres néceſſaires pour le rétabliſſement des fonds maritimes, pluſieurs membres de l'Etat, intéreſſés au commerce,

ont traité cette propoſition comme ſi elle ne les touchoit point ; qu'ils jugent abſolument néceſſaire qu'on mette en délibération les moyens de rétablir la Marine, pour prevenir la ruine inévitable des forces maritimes de l'Etat ; mais que ce ne ſeroit pas pourvoir à la ſûreté de l'Etat de rendre les forces de terre inutiles à ſa défenſe pour rétablir celles de mer.

Qu'ils ne ſavent pas ce qui peut avoir induit Meſſieurs d'Amſterdam à vouloir régler l'état de guerre ſur le pié de l'année 1650, puiſque cet état de guerre a été un ſujet continuel de broüillerie entre les membres & le Capitaine Général de la Milice, & qu'ils ne peuvent croire qu'on voulût à préſent faire naître les mêmes diſputes, par le changement de l'état de guerre de 1678, qui a été dreſſé, après un examen ſi pénible, avec le conſentement unanime des membres de cette Province, & avec celui de toutes les autres.

Que c'eſt ſe tromper de croire que la conſtitution du pays eſt meilleure

qu'elle n'étoit après la paix d'Eſpagne, ſur la ſuppoſition qu'on fait que cette Couronne eſt à préſent intéreſſée à la conſervation de cet Etat, à cauſe de ce qu'elle poſſede aux Pays-Bas; au lieu qu'en ce tems-là elle étoit une ennemie ſi foible, qu'elle faiſoit à peine une guerre défenſive; que l'expérience n'a pas ſeulement fait voir dans ces derniers tems le peu qu'on doit attendre de cette Couronne, tant pour ſa propre défenſe, que pour le ſecours de cet Etat; mais auſſi que ce qu'elle poſſédoit ci-devant de pays, qui couvroit ces Frontieres, eſt ſi diminué, qu'on peut venir droit à Nimegue, ſans laiſſer derriere ſoi aucune Forteresſe.

Qu'après avoir vû juſqu'ici, ſans ſoupçon, le ſoin que Meſſieurs d'Amſterdam ont eu de mettre leur Ville en bon état de défenſe du côté de terre, on pourroit conclurre qu'ils ne ſongent qu'à leur ſûreté particuliere, en inſiſtant qu'on rétabliſſe les forces maritimes, ſi l'on n'étoit for-

tement persuadé que la prospérité de la Ville d'Amsterdam dépend aussi de celle des autres Villes, qu'ils semblent négliger absolument.

Qu'on ne doit pas diminuer la Milice de cet Etat sur l'ancien pié, à cause que les Rois & Princes de l'Europe font aussi des réformes, puisque, excepté l'Espagne, aucun Roi ni Prince n'entretenoit un corps considérable de Troupes en ce tems-là, au lieu qu'à présent ils ont tous des forces considérables sur pié, & que l'Electeur de Brandebourg en a presque autant que cet Etat en entretient.

Qu'ils ne croyent pas que l'Etat doive demeurer armé en tems de paix comme en tems de guerre ; mais qu'ils sont persuadés que l'état de guerre formé en 1678 est absolument nécessaire pour la défense du pays ; qu'en un mot, un Etat qui néglige sa propre défense ne peut espérer aucun secours de ceux qui pourroient lui en donner, s'il ne prend tous les soins qu'il doit de sa conservation.

Après toutes ces conſidérations, les Nobles font dans leur écrit l'apologie des ſervices que les Généraux & les Colonels rendent à l'Etat pour éluder la propoſition que font Meſſieurs d'Amſterdam par rapport au retranchement de leurs appointemens, exagérant ſur-tout les obligations que l'Etat a à M. le Prince d'Orange, d'avoir mis les Troupes ſur un pié qui fait qu'elles ne ſont inférieures à celles d'aucun Prince.

Cet article des Nobles contre Meſſieurs d'Amſterdam, touchant la réforme des Troupes, n'eut pas plûtôt paru, que les Régens d'Amſterdam en firent un autre en réponſe contre celui des Nobles. J'en fus informé ſous main, & il étoit ſous la preſſe lorſque j'eus l'honneur d'en informer le Roi. 16 Février 1685.

Cependant les amis du Prince d'Orange tâchoient d'exciter la haine des autres Villes contre celle d'Amſterdam: ils leur repréſentoient qu'un nombre particulier & égal à eux, n'étoit pas en droit de ſe déclarer auſſi 17 Février 1685.

déciſivement qu'avoit fait Amſterdam ; que cette Ville prétendoit que toutes les autres ſe rendiſſent à ſon ſentiment, & que s'il falloit être maîtriſé par quelqu'un, ce devoit être plûtôt par un Prince, qui étoit leur Gouverneur, que par une Ville particuliere.

Meſſieurs d'Amſterdam de leur côté demeurent également fermes, & dans la même réſolution de fermer leurs Comptoirs, & de ne plus contribuer à rien pour l'état de guerre, ſi la cabale du Prince d'Orange eſt aſſez forte pour empêcher la réforme.

Votre Majeſté eſt bien informée de quelle maniere les Anglois paſſent l'anniverſaire du Roi Jacques premier. Le Prince d'Orange obligea la Princeſſe d'Orange de ſe parer ce jour-là, au lieu de prendre un habit de deüil ; enſuite il la contraignit d'aller dîner, quelque priere & quelque inſtance qu'elle lui fît au contraire. Cette Princeſſe qui dîne toûjours ſeule fut obligée de ſouffrir

qu'on lui portât tous les plats l'un après l'autre ; il eſt vrai qu'elle en mangea peu, ou pour mieux dire point du tout ; & pour rendre public l'outrage qu'il a voulu faire en cela au Roi d'Angleterre, il mena la Princeſſe à la Comédie, quoi qu'elle pût faire pour s'en exempter. Il eſt à remarquer qu'on joue la Comédie quatre fois la ſemaine, & que ce n'étoit pourtant que la troiſieme fois qu'il y avoit été, depuis la Touſſaints juſqu'au 16 de Février, ce qui fait voir que c'eſt par une pure affectation qu'il a été ce jour-là à la Comédie.

Je ne puis ajuſter cette conduite du Prince d'Orange, avec une nouvelle que des perſonnes des premiers du Gouvernement, & des mieux intentionnés, ont reçûe d'Angleterre. Ils prétendent y avoir de fort bonnes correſpondances, & m'ont toûjours paru en être bien informés. On leur mande que M. de Montmouth fait tous ſes efforts pour remettre bien le Prince d'Orange auprès du Roi d'Angleterre, & que les amis de M.

de Montmouth ne déſeſperent pas d'y réuſſir.

Le Sieur Damerongue étoit de retour à la Haye de la Cour de Berlin. Il eut pluſieurs conférences avec le Sieur Spaen ; & comme il avoit beaucoup de crédit dans la République, il communiqua aux Etats Généraux l'état de guerre de M. l'Electeur de Brandebourg, qu'il faiſoit monter à trente mille cinq cents hommes effectifs, & parloit avec beaucoup de chaleur du deſſein de Meſſieurs d'Amſterdam, de diminuer tellement leur état de guerre, qu'ils ſeroient inférieurs en forces à M. l'Electeur de Brandebourg, lui qui n'avoit autrefois que ſix mille hommes lorſque les Etats en avoient quarante mille.

16 Février 685. La Province de Friſe devoit s'aſſembler quelques jours après. Je ſavois de bonne part que la réſolution qu'elle devoit prendre ſeroit conforme aux ſentimens de Meſſieurs d'Amſterdam.

M. de Starembourg envoya aux Etats Généraux des propoſitions

dreſſées par quatorze Miniſtres, pour ſatisfaire au pieux deſſein qu'avoit le Roi, de n'avoir dans ſes Etats qu'une ſeule Religion. Cet écrit étoit fort examiné en Hollande, & y faiſoit bien du bruit.

Les Lettres d'Angleterre du ſeize, arriverent hier à ſept heures du ſoir; elles ont apporté la triſte nouvelle de la mort du Roi d'Angleterre. Le Prince d'Orange ne monta point dans la chambre de la Princeſſe d'Orange, où les Dames de la Haye étoient à faire leur cour; il l'envoya prier de deſcendre, & lui apprit cette nouvelle. M. le Duc de Montmouth s'y trouva auſſi; enſuite M. de Montmouth ſe retira chez lui, & ne revint chez le Prince d'Orange qu'à dix heures du ſoir. Ils demeurerent enfermés eux deux tous ſeuls juſqu'à minuit ſonné. M. de Montmouth eſt parti cette nuit fort ſecretement, & pour mieux cacher ſon départ, il a fait dire ce matin, juſqu'à près de midi, qu'il dormoit encore. J'ai ſû que le Prince d'Orange lui a prêté de

20 Février 1685.

l'argent, mais pas beaucoup; c'eſt apparemment pour les frais de ſon voyage.

22 Février 1685. J'appréhende que les affaires de Dort ne changent de face, le Prince d'Orange prenant toute une autre conduite que celle qu'il a tenue juſqu'à cette heure; il avoit voulu d'abord exclurre Muys du Gouvernement, pour ſe vanger de ce qu'il avoit conclu la Treve; & ce Prince avoit fait ſervir cette affaire d'occaſion naturelle à pouvoir s'attribuer les droits de Souveraineté qui ne ſont pas ſpécifiés dans les anciens priviléges des Villes: mais comme il a vû que cela n'avoit ſervi qu'à faire connoître le deſſein qu'il a de ſe rendre maître de la République, ſans en avoir tiré aucune utilité, & que Meſſieurs d'Amſterdam s'étoient joints à ceux de Dort comme dans une affaire commune, il a commencé à careſſer l'ancien Bailli, & le Sécretaire de la Ville; & n'ayant rien gagné auprès d'eux, il a fait parler à Muys. On ne ſait pas préciſément ce qu'il

lui aura fait dire ; mais il y a grande apparence qu'il lui a fait témoigner qu'il lui pardonneroit volontiers tout ce qu'il avoit fait à la concluſion de la Treve, s'il vouloit rentrer dans ſes intérêts ; que bien loin de le faire ſortir du Gouvernement de Dort, il l'y maintiendroit. Muys a été de tout tems des amis intimes du Penſionnaire Fagel, & l'un & l'autre ſont ennemis déclarés du Sieur Allwin, qui a entrepris l'affaire contre Dort, ainſi le Sieur Muys aura cru plus facilement tout ce que le Penſionnaire Fagel lui aura dit là-deſſus. C'eſt, Sire, par ces motifs, ou par de ſemblables, que Meſſieurs d'Amſterdam s'imaginent que le Prince d'Orange a regagné Muys ; car ils m'ont fait dire que lui & le Bailli de Dort étoient ſur le point de préſenter une Requête pour faire terminer les affaires de Dort à la ſatisfaction du Prince d'Orange. Cela les ſurprend d'autant plus, qu'ils avoient ſoûtenu Muys avec beaucoup de vigueur ; que Muys avoit encore pour lui la plura-

lité des voix dans la Ville de Dort, Que le Prince d'Orange n'avoit pas établi ſon droit par l'entrepriſe qu'il a faite cette année, puiſque ce droit lui avoit été conteſté dans la Province de Hollande par pluſieurs Villes, & que l'affaire y étant demeurée indéciſe, il n'y avoit pas lieu de douter qu'elle ne ſe terminât à l'avantage des bons Républiquains lorſque la réforme ſeroit faite, & que l'on auroit encore diminué entr'autres choſes la trop grande autorité du Prince d'Orange; que d'ailleurs l'ancien Bailli de Dort joüiſſoit à cette heure paiſiblement de ſa Charge, ſans que la Cour de Juſtice oſât lui rien dire.

Meſſieurs d'Amſterdam ont témoigné beaucoup d'indignation de ce procédé de Muys; ils doivent pourtant lui faire parler encore pour le détourner de faire une choſe qui le déshonorera entierement; mais ils n'ont pas beaucoup d'eſpérance d'en venir à bout. Si ces Meſſieurs là ne peuvent retenir Muys dans le bon chemin, il faut croire qu'il n'a tenu

ferme contre le Prince d'Orange, que parce que le Prince le vouloit perdre, & qu'il voyoit bien qu'il y alloit autant de ſa conſervation particuliere, que de celle de la République, & qu'à cette heure qu'il ſe retrouvera, par la protection du Prince, dans les mêmes avantages qu'il a eus auparavant; & délivré de tous les embarras où il s'eſt vû engagé, il ſe ſouciera peu de l'intérêt de la République.

Pour ce qui eſt, Sire, de l'état de guerre, les choſes ſont au même état qu'elles étoient avant-hier. Meſſieurs d'Amſterdam ont donné leur écrit en réponſe de celui des Nobles. Ils ſe juſtifient de ce qu'on leur impute, d'avoir imprudemment propoſé de rendre les forces maritimes de l'Etat ſupérieures à celles de toute autre Puiſſance. Ils prétendent auſſi ſe diſculper de ce que les Nobles leur reprochent ſi ſouvent, d'avoir choiſi l'état de guerre de l'année 1650, préférablement à tout autre. Ils ſavent que le Prince d'Orange & le Penſionnaire Fagel, ont prétendu qu'on

avoit voulu par-là faire ſouvenir le peuple de l'année 1650, lorſque le feu Prince d'Orange voulut ſe rendre maître d'Amſterdam; ce qui fut cauſe qu'on réduiſit ſi fort l'état de guerre. Ils proteſtent dans cet écrit qu'ils n'ont eu en cela aucune penſée particuliere, & finiſſent par la demande qu'ils font d'une conférence pour régler inceſſamment l'état de guerre, jugeant bien que le Penſionnaire Fagel feroit traîner les choſes en longueur ſi l'on faiſoit des écritures de part & d'autre, d'autant plus que le Penſionnaire Fagel ſe ſert de tous ces délais pour gagner les ſuffrages des Villes. Il alla il y a trois jours à Leyde, & Bewerning s'y rendit; & comme ils y ont beaucoup de crédit l'un & l'autre, ils firent tous leurs efforts pour faire changer de ſentiment à cette Ville. D'ailleurs Muys étant dans la diſpoſition de s'accommoder, il n'a pas encore fait prendre la derniere réſolution dans ſa Ville ſur l'état de guerre.

M. de Montmouth n'étoit pas par-

ti, comme on l'avoit cru; ce qui donna lieu à cette nouvelle, fut qu'il étoit ſorti de chez lui ce jour-là devant le jour, à cinq heures du matin, & étoit allé chez M. Benting, où il fut toûjours enfermé, de ſorte qu'on ne ſût qu'à ſix heures du ſoir qu'il étoit encore à la Haye. Je le fis ſavoir le même jour à M. de Barillon; car la poſte d'Angleterre ne part qu'à huit heures du ſoir. M. de Montmouth a été depuis ce tems-là comme un homme déſeſpéré; on l'a entendu, dans la petite maiſon où il loge, faiſant des cris & des lamentations; on dit qu'il eſt parti aujourd'hui entre quatre & cinq heures du matin.

Le changement qui vient d'arriver en Angleterre a fait faire beaucoup de réflexions à Meſſieurs d'Amſterdam. On tient ici pour certain que le Roi d'Angleterre d'à préſent n'aime pas les Hollandois, & que c'eſt un Prince à ne pas vouloir demeurer oiſif, ſans faire quelque choſe.

Quelques perſonnes des mieux in-

tentionnés n'ont pas manqué de représenter à Messieurs d'Amsterdam que cela devoit d'autant plus obliger la République à s'attacher entierement à Votre Majesté, après quoi ils n'auroient rien à appréhender. Ils ont témoigné qu'ils en étoient plus persuadés que ceux qui leur en parloient, & que je ne l'étois moi-même; mais que pouvons-nous faire (ont-ils dit) tant que nous aurons le Prince d'Orange en tête, lorsqu'il s'agit d'une affaire où il faut l'unanimité des suffrages?

Les créatures du Prince d'Orange publient à tout le monde qu'il n'y a rien de plus obligeant que la Lettre que le Roi d'Angleterre lui a écrite, sur la mort du feu Roi d'Angleterre, & le Prince d'Orange témoigna en être très-satisfait.

Van-Buning fut fort consterné de la mort du Roi d'Angleterre. Il savoit qu'il avoit offensé extrêmement M. le Duc d'Yorck; la principale correspondance qu'il avoit conservée en Angleterre étoit avec Mylord Halifax.

Messieurs

Meſſieurs d'Amſterdam me dirent que Muys reprenoit courage, & qu'il s'étoit ſignalé hier dans l'Aſſemblée de Hollande pour la réforme des Troupes, & que la principale indignation qu'ils avoient témoignée n'étoit pas contre lui, mais contre le pere du Bailli de Dort, qui eſt un des Bourguemeſtres de cette Ville-là, & qui veut préſenter une Requête au Prince d'Orange, pour le prier de faire lever la Sentence d'interdiction de la Cour de Juſtice, donnée contre ſon fils. Cet homme s'eſt laiſſé gagner par les careſſes du Penſionnaire Fagel. Meſſieurs d'Amſterdam avouent qu'il ſera bien difficile au Sieur Muys de ſe ſoûtenir après cela dans ſa Ville; ainſi je vois bien que, ſoit que Muys ſoit forcé de ſe ſoûmettre, ſoit qu'il le faſſe volontairement, il eſt à craindre que les affaires de Dort ne prennent bientôt un autre train. 23 Février 1685.

Pour ce qui eſt, Sire, de l'état de guerre, la Ville d'Eneuſe, qui s'eſt déclarée d'abord pour l'avis d'Am-

ſterdam, a toûjours perſiſté. Celles de Dort, de Delft, & de Leyde, déclarerent hier dans l'Aſſemblée de Hollande, qu'il falloit faire une réduction, & qu'ils ne pouvoient conſerver l'état de guerre ſur le pié où il eſt : mais elles ne dirent pas qu'il falloit le réduire ſelon la propoſition de Meſſieurs d'Amſterdam. Cependant, de la maniere que les choſes tournent, il n'y a pas lieu de douter que Meſſieurs d'Amſterdam ne viennent à bout de leur deſſein, s'ils y veulent perſiſter : mais, Sire, je m'apperçus hier au ſoir qu'on ne parloit pas de la même maniere qu'on m'a parlé ces jours-ci. Je vois que la mort du Roi d'Angleterre a apporté quelque altération dans les affaires, & ce qui eſt d'extraordinaire, c'eſt que ceux qui ſont perſuadés que le Roi d'Angleterre n'aime pas les Hollandois, & qu'il pourroit bien leur en donner bientôt des marques ; & ceux qui, ſur de faux fondemens, s'imaginent que le Prince d'Orange, qui n'a plus d'eſpérance de réuſſir dans ſes deſ-

ſeins, ſe va bien remettre avec lui, ſont tous également d'avis qu'il ne faudroit point faire de caſſation à cette heure, & qu'il eſt à propos de voir comment les affaires tourneront en Angleterre & ailleurs : mais ce qui eſt plus ſurprenant, c'eſt que ceux qui craignent que le Roi d'Angleterre & le Prince d'Orange ne ſe raccommodent, ſont ceux qui oſeront moins être pour la réforme. Il ſeroit naturel que les gens qui ſont dans cette opinion s'appliquaſſent à diminuer l'autorité du Prince d'Orange, dans le tems que le Roi d'Angleterre n'y prend aucune part, afin de n'en pouvoir être opprimés lorſqu'il viendroit à ſe réunir avec Sa Majeſté Britannique. Mais, Sire, il y en a peut-être quatre ou cinq dans la République qui raiſonnent de cette ſorte, & j'appréhende que les autres n'entrent pas dans ces mêmes vûes.

C'eſt pourquoi, Sire, il n'y a rien de plus avantageux à cette heure pour le ſervice de Votre Majeſté en ce pays, ſi-non que l'on y ſoit forte-

ment perſuadé que le Prince d'Orange eſt toûjours fort mal avec le Roi d'Angleterre, & qu'il n'eſt pas prêt à s'y pouvoir bien remettre quand il lui plaira ; & je ſai que les mieux intentionnés de ce pays-ci ſouhaitent, & eſperent même, que le Roi d'Angleterre n'ordonnera pas au Sieur Chudley de donner part au Prince d'Orange de la mort du feu Roi d'Angleterre, & qu'il la notifiera ſeulement aux Etats Généraux.

Le Prince d'Orange, qui connoît ce qui lui eſt avantageux dans ce pays-ci, ne s'eſt pas contenté de faire publier ici par ſes créatures qu'il avoit reçû des Lettres fort obligeantes du Roi d'Angleterre : mais il a fait dire ſous main, à quelques perſonnes de l'Etat, que M. de Montmouth ne s'en étoit allé, que parce qu'il lui avoit témoigné qu'il ne pouvoit plus à cette heure le laiſſer à la Haye. Les Envoyés d'Angleterre ſont bien perſuadés du contraire, & m'ont dit eux-mêmes que depuis la nouvelle de la mort du Roi d'Angleterre,

juſqu'à hier matin qu'eſt parti le Duc de Montmouth, il avoit preſque toûjours été enfermé avec le Prince d'Orange.

Ce qui me donne plus de lieu d'appréhender que Meſſieurs d'Amſterdam n'entrent dans quelque tempérament pour l'état de guerre, vient de ce que j'apprens que leurs Députés s'en retourneront demain pour prendre l'avis de leurs Supérieurs ſur cette occurrence. Ce départ me fit conclurre que ces Députés croyent que la conjoncture préſente demande une nouvelle délibération, & peut-être quelque changement à leurs premiers ordres. Je ſupplie très-humblement Votre Majeſté de vouloir être perſuadée que je n'omets rien de tout ce qui peut maintenir ces Meſſieurs-ci dans de bons ſentimens, & je me ſers pour ce ſujet de tous les moyens que je connois les plus propres à les perſuader.

J'ai auſſi entrevû, Sire, ces jours-ci, par de certains diſcours, que le Prince d'Orange a quelque vûe ſur

les affaires de la Religion. Le Comte de Waldeck n'a pû s'empêcher de dire au Sieur Skelton, qui l'alla voir le même jour, mais quelques heures avant qu'on apprît la mort du Roi d'Angleterre, que M. le Prince d'Orange n'avoit pris la protection du Duc de Montmouth, que pour maintenir la Religion Proteſtante en Angleterre. Que le Prince d'Orange ſacrifieroit toûjours tous ſes intérêts, & tout ſon reſſentiment au Roi d'Angleterre ; mais que pour ſa Religion, il ne pouvoit avoir la même complaiſance.

Je donnai avis à M. de Louvois que les François réfugiés établiſſoient des Manufactures de France en Hollande ; qu'il y en avoit une d'étoffes de ſoie à fleurs à Amſterdam, qui réuſſiſſoit fort bien.

27 Février 1685. On commença à appréhender que Muys ne trouvât pas ſes amis auſſi fermes dans Dort qu'ils l'étoient, de ſorte qu'il n'étoit pas auſſi aſſûré d'emporter l'affaire dans ſa Ville, qu'il l'eût été huit jours auparavant.

Il sembloit que le Prince d'Orange voulût changer de conduite à l'égard du Roi d'Angleterre : il fit ses efforts pour tâcher de faire croire qu'il étoit bien avec Sa Majesté Britannique, Il lût à quelques-uns de ses courtisans la Lettre qu'il prétendoit en avoir reçu.

Le Sieur Desmarets, Ministre, & un de ses plus zélés partisans, dit à des premieres personnes de l'Erat, que le Roi d'Angleterre & M. le Prince d'Orange alloient vivre dans une étroite union ; que c'étoit la France qui avoit causé & entretenu la mauvaise intelligence qu'il y avoit eu entre le feu Roi d'Angleterre & le Prince d'Orange ; mais que le raccommodement se faisoit aussi en partie à cause du chagrin que le Roi d'Angleterre avoit conçû contre la France, avec laquelle il alloit se broüiller ; qu'on avoit trouvé dans le cabinet du feu Roi des papiers écrits de la Cour de Sa Majesté, par un de ses Ministres, contre les intérêts du Roi d'à présent. Que Sa Ma-

jeſté Britannique avoit ôté la Charge au fils de Madame de Portſmouth, ſans en rien dire à M. de Barillon; qu'il alloit chaſſer Madame de Portſmouth, & qu'il avoit défendu à M. de Barillon de reparoître à la Cour, & de lui parler autrement que par audiences demandées par le Maître des Cérémonies.

Le Prince d'Orange dit au Réſident de l'Empereur que M. de Montmouth lui avoit fait voir une Lettre qu'il vouloit écrire au Roi d'Angleterre, qui étoit conçûe en termes très-reſpectueux, par laquelle il l'aſſûroit de ſa parfaite obéiſſance, & de ſon entiere fidélité, & lui demandoit très-humblement pardon de tout ce qu'il avoit fait. Le Prince d'Orange témoigna qu'il avoit approuvé entierement cette Lettre, & qu'il avoit conſeillé au Duc de Montmouth de l'envoyer. C'étoit le Comte de Waldeck qui avoit minuté cette Lettre.

Les Sieurs Chudley & Skelton, dont l'un n'étoit pas encore parti, & l'autre étoit arrivé, étoient perſuadés

auſſi bien que moi que le Roi d'Angleterre ne pourroit jamais prendre confiance en M. le Prince d'Orange. Que le Sieur d'Overkerke, Capitaine des Gardes du Prince d'Orange, & entierement dévoüé à lui, ayant donné à manger à M. de Montmouth il y avoit trois ſemaines, ils burent à la deſtruction du Duc d'Yorck, & de tous les Papiſtes. C'eſt une ſanté que le Prince d'Orange & M. de Montmouth burent auſſi à la Fête de Saint Hubert, dont le Sieur Chudley informa pour lors le Duc d'Yorck.

Le Comte de Waldeck témoigna qu'il avoit vû la Lettre, par laquelle le Roi d'Angleterre aſſûroit le Prince d'Orange de ſon amitié, & du ſoin qu'il auroit toûjours pour ſes intérêts. Que le Prince d'Orange avoit répondu à cette Lettre en termes très-reſpectueux & très-ſoûmis. Qu'il avoit aſſûré le Roi d'Angleterre qu'il le reconnoiſſoit pour ſon Roi légitime, & qu'il lui obéiroit comme un fidele ſujet; mais qu'il eſpéroit que le Roi d'Angleterre le reconnoîtroit & Premier Février 1685.

le traiteroit comme le premier de ſes ſujets. Que pour lui il n'auroit jamais d'autres intérêts que ceux de Sa Majeſté Britannique, dans leſquels il ſe jetteroit aveuglement, & quil les ſuivroit en toutes choſes, excepté pour la Religion; mais que pour ce fait là, il n'écouteroit que Dieu ſeul & ſa conſcience.

Le Comte de Waldeck ajoûta que jamais M. le Duc d'Yorck n'avoit diſcontinué d'écrire au Prince d'Orange, & qu'il avoit toûjours entretenu un commerce très-régulier avec lui; & que le feu Roi d'Angleterre avoit eu fort agréable que le Prince d'Orange traitât bien M. de Montmouth.

Je ne doute pas que le Roi d'Angleterre ne faſſe grande réflexion ſur cette reſtriction que le Prince d'Orange a oſé faire, touchant la Religion; c'eſt une pierre d'attente qu'il a laiſſée pour un autre tems. Que ne doit-on pas attendre de lui, lorſqu'il verra l'occaſion de brouiller en Angleterre pourla Religion, s'il parle

ſi hardiment quand il n'y a point de néceſſité de le faire; que tout eſt calme dans ce Royaume là, & qu'il a tant d'intérêt de s'attirer quelque démonſtration publique de la bonne volonté du Roi d'Angleterre.

J'étois perſuadé que le Prince d'Orange ſe ſerviroit même contre les intérêts du Roi d'Angleterre, non-ſeulement de la facilité qu'il trouveroit à ſe remettre dans ſes bonnes graces; mais même de celle qu'il trouvera à recevoir ſeulement des marques extérieures de ſa bienveillance. Prem Mars 161

Je témoignai au Sieur Skelton, qui alloit en Angleterre, qu'on ne devoit point ſavoir bon gré au Prince d'Orange, ni au Duc de Montmouth, des ſoumiſſions qu'ils faiſoient l'un & l'autre. Ils étoient ſurpris, par un coup imprévû, ſans avoir pris leurs meſures; ainſi ils n'avoient garde de faire aucun mouvement qui leur auroit cauſé la perte de leurs plus zélés partiſans, ſans en tirer aucune utilité: mais il y avoit grande apparence,

que s'ils avoient le tems de ſe reconnoître, ils ſuſciteroient bien des affaires au Roi d'Angleterre.

Le Comte de Waldeck dit au Sieur Skelton, que M. le Duc de Montmouth n'avoit pas jugé à propos d'envoyer ſa Lettre au Roi d'Angleterre; qu'il n'avoit pas trouvé cette maniere d'agir aſſez reſpectueuſe, & qu'il avoit jugé plus à propos d'interpoſer les offices de la Ducheſſe de Montmouth, ou de quelqu'un de ſes amis. Pour moi je dis au Sieur Skelton, que c'étoit plûtôt parce qu'il n'avoit pas voulu décourager ceux qui étoient dans ſes intérêts, en donnant des aſſûrances par écrit de ſa ſoûmiſſion au Roi d'Angleterre, & aſſûrément qu'il vouloit prendre d'autres meſures.

La Province de Hollande réſolut d'envoyer trois Ambaſſadeurs en Angleterre, pour faire leurs complimens au Roi d'Angleterre. C'eſt une choſe qu'ils doivent à l'avénement du Roi d'Angleterre à la Couronne.

Les Députés d'Amſterdam arrive-

rent à la Haye avec les mêmes ordres qu'ils avoient eus auparavant, touchant la réforme; ceux de Dort en apporterent de tous ſemblables : mais comme les Députés de la Ville de Leyde dirent qu'ils n'étoient pas encore prêts, je tins cela à mauvaiſe augure, & je crus que le Penſionnaire Fagel eſpéroit de gagner cette Ville par le moyen de Beverning.

Meſſieurs d'Amſterdam me firent encore prier pour la reſtitution du Vaiſſeau la Marie, qui avoit été mené à Toulon, & dont j'avois envoyé les pieces juſtificatives.

Meſſieurs d'Amſterdam demeuroient toûjours fermes dans les déclarations qu'ils avoient faites de ne plus payer au-delà du ſecond mois, qui étant de ſix ſemaines chacun, finiſſoit le 24 de Mars. 2 Mars 1685.

La Province de Friſe ne prenoit aucune réſolution touchant l'état de guerre, & attendoit ce que feroit la Province de Hollande.

Les Etats de Hollande ſe ſéparerent après une longue ſéance, dans la- 8 Mars 1685.

quelle il ne fut rien conclu. Le Penſionnaire Fagel n'oſa faire prendre une réſolution à la pluralité des voix, ayant quatre des plus grandes Villes contre lui ; ſavoir, Dort, Delft, Leyde, & Amſterdam ; il fut bien aiſe de différer juſqu'à la premiere Aſſemblée, qui ſe devoit tenir le 15 du mois, pour voir s'il ne pourroit point encore gagner quelques Villes, ou s'il n'arriveroit point quelque choſe au-dehors qui obligeât les Etats à conſerver leurs Troupes : mais pour ce qui eſt du premier cas, Meſſieurs d'Amſterdam y avoient pourvû ; car le Penſionnaire de leur Ville avoit déclaré le 3 Mars, que quand ils demeureroient ſeuls de leur avis, & que toutes les autres Villes les abandonneroient ; ils fermeroient leur bourſe, & ne payeroient plus les Troupes qu'à proportion de ce qu'ils en vouloient maintenir, quand les deux premiers mois de l'état de guerre ſeroient expirés.

Le Prince d'Orange fit nommer des Ambaſſadeurs qui lui étoient dévoués

pour aller en Angleterre ; tout ce que purent faire Meſſieurs d'Amſterdam, fut de faire ordonner qu'ils n'y ſeroient que deux mois.

Je fus averti par un Domeſtique François, qui étoit à M. d'Odick, & qui alla pour lui parler lorſqu'il étoit avec le Prince d'Orange, qu'il entendit lire, étant à la porte de ce Prince, un écrit qui contenoit, qu'il étoit au déſeſpoir d'avoir déplû à Sa Majeſté Britannique ; que la conſtitution des affaires l'avoit engagé malgré lui à tenir cette conduite, qu'il avoit crû être la plus propre pour détruire les deſſeins de Sa Majeſté, qu'il en demandoit pardon, & promettoit de ſe régler à l'avenir de la maniere qu'il plairoit au Roi d'Angleterre. Il le flatoit enſuite ſur ſa grande généroſité, & ſur ſa fermeté, & lui diſoit qu'il eſpéroit, qu'ayant les ſentimens ſi nobles & ſi généreux, il ne jugeroit pas mal de ceux du Prince d'Orange, & qu'il ſeroit perſuadé que ce n'étoit point par aucun intérêt qu'il lui parloit à préſent de la ſorte ; qu'il ne lui

demandoit aucun avantage particulier; qu'il ne vouloit ſeulement que l'honneur de ſes bonnes graces. Qu'il eſpéroit qu'un auſſi grand Roi que lui ne ſouffriroit pas qu'un Prince qui avoit eu l'honneur d'épouſer ſa fille aînée, continuât à être balotté par le Roi de France; & que quand même Sa Majeſté Britannique voudroit attendre encore quelque tems, pour voir qu'elle ſeroit la conduite du Prince d'Orange, au moins elle voudroit bien lui donner des marques de ſa bonne volonté, afin qu'il ne fût plus en but à ſes ennemis.

Il offroit dans cet écrit, au Roi d'Angleterre, de faire tout ce qu'il lui commanderoit pour ſes intérêts; & il faiſoit quatre ou cinq propoſitions différentes, dont l'une étoit de travailler auprès des Etats Généraux pour les unir étroitement avec l'Angleterre.

Autant que cet homme en peut comprendre, cette inſtruction devoit être envoyée à un Anglois, qui l'examineroit, pour ſavoir ſon ſentiment.

Le

Le Sieur Dickfeld étoit chargé de la conduite de cette affaire, qui n'avoit d'autre but que d'endormir le Roi d'Angleterre, en quoi on a fort bien réuſſi.

Le Comte de Waldeck alla à Amſterdam, pour leur faire voir la néceſſité qu'il y avoit de maintenir leur état de guerre. D'un autre côté le Prince d'Orange tâchoit, pour s'accréditer en Hollande, de faire accroire au public qu'il étoit parfaitement bien avec le Roi d'Angleterre, & que Sa Majeſté Britannique ne conſerveroit pas long-tems une bonne intelligence avec Sa Majeſté. Il fit mettre l'article ſuivant dans la Gazette Flamande.

On a ici nouvelle qu'on a refuſé l'Audience à l'Ambaſſadeur de France, à la Cour d'Angleterre, juſqu'à ce que les Vaiſſeaux Anglois, emmenés par les François, ſous prétexte qu'ils étoient chargés de marchandiſes de Genes, ayent été relâchés.

D'un autre côté, il tâchoit d'augmenter le déplaiſir que l'on avoit en

Hollande de l'état des affaires de la Religion en France. Il fit exagérer la démolition des Temples de la Rochelle, de Saumur, & de Roüen. Outre cela, il y eut des Calviniſtes zélés, qui furent alarmés d'eux-mêmes de l'aveu public que Sa Majeſté Britannique avoit fait de ſa Religion. Ils s'imaginoient que cela ne s'étoit pas fait ſans la participation de Sa Majeſté, & ſans un concert pour la deſtruction de leur Religion.

Cependant le Prince d'Orange juſques-là n'avoit pû ébranler Meſſieurs d'Amſterdam; la ſeule choſe qui leur eût fait quelque impreſſion, & qui en avoit chagriné en effet quelques-uns, étoit ce que leurs Miniſtres leur avoient dit de Saumur & des autres Temples de leur Religion en France. J'évitois de leur parler de cette matiere-là, & je me contentois de leur dire en général, que les choſes n'étoient point comme on le leur faiſoit accroire.

On me donna en ce tems-là avis

que M. de Montmouth étoit à Amſterdam, & je ſûs qu'il étoit venu faire un tour aux environs de la Haye ; & je fus perſuadé, auſſi-bien que l'Envoyé d'Angleterre, qu'il avoit vû M. le Prince d'Orange en ſecret, ce Prince ayant été deux fois tout ſeul, ſans aucune ſuite, telle qu'elle pût être, à une maiſon qu'il a à trois lieues de la Haye.

Les Rebelles d'Angleterre, qui étoient épars dans beaucoup de Villes de Hollande, & dans le Duché de Cleves, s'étoient raſſemblés depuis environ deux mois à Utrecht, ſous la protection de M. Dickfeld. Le jour qu'ils apprirent la mort du feu Roi d'Angleterre, ils firent des feſtins & de grandes débauches, en réjoüiſſance de cette nouvelle. Cette protection des Anglois rebelles, donnée à Utrecht, ne peut être un bon préparatif pour faire bien recevoir le Sieur Dickfeld par Sa Majeſté Britannique.

Quoique je ne doutaſſe point que M. de Barillon ne fût informé de ce

qui s'étoit paſſé dans l'Audience particuliere que le Sieur d'Overkerke eut du Roi d'Angleterre; je ne laiſſai pas d'en rendre compte à Sa Majeſté. Le Prince d'Orange s'étant remis par ſa Lettre pleine de ſoûmiſmiſſions, à ce que le Sieur d'Overkerke diroit de bouche, celui-ci offrit la carte blanche au Roi d'Angleterre, qui le prit au mot, & lui déclara qu'il demandoit trois choſes au Prince d'Orange; qu'il abandonnât abſolument M. de Montmouth, & qu'il ne gardât aucun commerce, quel qu'il pût être, avec lui; qu'il caſſât tous les Officiers Anglois dans le corps de Troupes que les Etats Généraux entretenoient, que le Roi d'Angleterre lui indiqueroit; & qu'il entrât dans tous les ſentimens & dans toutes les vûes du Roi d'Angleterre, ſur les engagemens qu'il voudroit prendre pour le bien de ſes Etats avec ſes voiſins. Il eſt hors de doute que le Prince d'Orange exécutera volontiers ces deux premiers points, dans l'eſpérance de pouvoir éluder le troiſieme.

Le Sieur Wittſen, en m'apportant le mémoire, me parla du Vaiſſeau la Marie, & me pria en même tems de me charger d'une très-humble priere des Bourguemeſtres d'Amſterdam au Roi, pour un Hollandois Proteſtant qui avoit demeuré quelques années à Roüen, & qui demandoit un paſſeport pour pouvoir ſortir lui & ſa famille avec ſes effets.

Tant de perſonnes attachées au Prince d'Orange ſont allées à Amſterdam; qu'il eſt aiſé de voir que l'on tâche de profiter de la préſente conjoncture pour porter cette Ville à donner d'autres inſtructions à ſes Députés, lorſqu'ils viendront le 13 Mars à l'Aſſemblée de Hollande; outre le Comte de Waldeck, & le Réſident de l'Empereur, deux Députés aux Etats Généraux, qui ont quelques habitudes à Amſterdam, y ſont allés. M. Damerongue s'y eſt auſſi rendu, ſous prétexte d'un différend qu'a M. l'Electeur de Brandebourg pour un Vaiſſeau. On m'a dit qu'il veut perſuader Meſſieurs d'Amſter- 9 Mars 1685.

dam d'entrer dans l'alliance que M. l'Electeur de Brandebourg propoſe. J'ai appris qu'il a dit aux Etats Généraux que l'Electeur de Brandebourg les exhortoit à conſerver leurs Troupes, & à ne s'en point défaire dans un tems où tout eſt encore incertain.

Le Prince d'Orange a montré à M. Wittſen la Lettre de Sa Majeſté Britannique. Meſſieurs d'Amſterdam ſont dans une appréhenſion extraordinaire que ce Prince ne ſe remette bien avec le Roi d'Angleterre. Ils ont même quelque inquiétude que Sa Majeſté Britannique, en ſe raccommodant avec le Prince d'Orange, ne le remette dans l'honneur des bonnes graces de Votre Majeſté; enfin, par tout ce que j'apprens d'eux, je vois qu'ils ſont fort en peine, & un peu conſternés; je les raſſûre autant que je puis.

J'ai découvert aujourd'hui que l'on travaille à raccommoder le Prince d'Orange & le Prince de Naſſau. Le Miniſtre Vandervaye, qui a été ſi oppoſé à cette réunion, eſt depuis

deux jours fort en ſecret à la Haye. Le moyen qu'on a pris pour faire agir cet homme, vient de ce qui ſe paſſe en France au ſujet de la Religion prétendue Réformée; on en parle ici plus qu'on n'a jamais fait, & le Prince d'Orange s'en eſt ſervi aſſez utilement en Friſe, à ce qu'il me paroît, ceux de cette Province là étant fort zélés pour leur Religion; on a commencé à en voir des effets, lorſqu'ils n'ont pas voulu prendre de réſolution touchant la réforme des Troupes, & qu'ils ont voulu attendre celle de la Province de Hollande.

C'eſt le Comte de Waldeck qui a conduit toute l'intrigue pour l'accommodement du Prince d'Orange avec le Prince de Naſſau. Il a fait remontrer, depuis plus d'un mois, au Prince de Naſſau, toutes les raiſons qui pouvoient l'obliger à ſe raccommoder avec le Prince d'Orange, ſoit pour ſon intérêt particulier, ſoit pour l'avantage de la République; & enfin, il l'a ſi fort ſollicité d'envoyer 12 Mars 1685.

quelqu'un à la Haye, que ce Prince n'a pas crû pouvoir s'exempter de donner ordre au Miniſtre Vandervaye & au Sieur Arſolt, de venir écouter les propoſitions que le Comte de Waldeck auroit à leur faire.

Le Miniſtre Vandervaye a été en paſſant rendre compte de tout ceci à Meſſieurs d'Amſterdam, qui n'ont pas jugé à propos de s'y oppoſer. Comme il étoit en conférence là-deſſus avec le Comte de Waldeck, ſa femme eſt retombée malade; il l'eſt allé retrouver en Friſe.

Il n'y a pas lieu de douter que le Prince d'Orange n'ait fait faire ces avances au Prince de Naſſau, pour empêcher que la Province de Friſe ne prît réſolution de faire une réforme de Troupes, conformément à l'avis de Meſſieurs d'Amſterdam. J'ai fait remarquer par un de mes amis qui a parlé à Vandervaye, que c'eſt la quatrieme fois que le Prince d'Orange a fait de belles propoſitions au Prince de Naſſau, lorſqu'il a beſoin de lui, ſans que jamais cela ait

abouti à rien quand l'occaſion eſt paſſée, & il eſt aiſé de voir que le Comte de Waldeck ne s'eſt excuſé de n'être pas aſſez bien inſtruit que pour traîner les choſes en longueur, & empêcher que le Prince de Naſſau, dans l'eſpérance de ſon raccommodement avec le Prince d'Orange, ne preſſe la Province de Friſe de former la réſolution ſur la réforme des Troupes.

Le Comte de Waldeck n'a pas moins envie de remettre la bonne intelligence entre le Prince d'Orange & Meſſieurs d'Amſterdam ; c'eſt à ce que j'ai appris, le principal ſujet de ſon voyage en cette Ville-là.

Le Penſionnaire Fagel a témoigné une extrême joie lorſque le Sieur Dalonne eſt arrivé d'Angleterre. Il a dit le lendemain aux Etats Généraux, que l'accommodement alloit être fait entre Sa Majeſté Britannique & le Prince d'Orange.

Le Sieur Dickfeld a fait dire depuis trois jours aux Rebelles d'Angleterre, qui étoient réfugiés à Utrecht,

de ſe retirer le plus doucement & le plus ſecretement qu'il leur ſeroit poſſible.

Le Miniſtre Vandervaye a aſſûré la perſonne qui lui a parlé de ma part, que le Comte d'Argile eſt venu en ce pays-ci dès le vivant du feu Roi d'Angleterre. Il y a grande apparence qu'il venoit concerter avec M. de Montmouth & avec le Prince d'Orange, ce qu'ils avoient à faire, & j'ai ſû aujourd'hui que le Comte d'Argile a joint M. le Duc de Montmouth à Rotterdam, lorſque celui-ci y eſt allé quatre jours après la nouvelle de la mort du Roi d'Angleterre. On vit bientôt après les ſuites de ces entrevûes.

Les Miniſtres Prédicans s'emporterent hier dans tous leurs Prêches, avec beaucoup de véhémence, ſur l'état de leur Religion en France; on veut par ces ſortes de moyens animer le peuple, & cela va ſi loin, que le Réſident de Munſter m'eſt venu parler pour voir ſi je n'y pourrois pas mettre quelqu'ordre: mais il eſt con-

venu avec moi, non-ſeulement que je n'en dois point parler aux Etats, mais même que plus je témoignerois par des diſcours particuliers que cela me fait de la peine, plus les Miniſtres redoubleroient leurs déclamations; car ils agiſſent par les ordres du Prince d'Orange, & ne reconnoiſſent d'autres Souverains que les Etats de la Province de Hollande, qui ne s'en mêleront pas contre l'avis de ce Prince & du Penſionnaire Fagel.

J'ai appris de très-bonne part que le Comte de Waldeck eſt revenu d'Amſterdam, ſans avoir rien pû obtenir de cette Ville là, ni pour un accommodement avec le Prince d'Orange, ni pour l'entretenement de l'état de guerre ſur le pié où il eſt. Ils ſe ſont même moqués de lui, & lui ont demandé s'il croyoit faire grand peur au Roi avec deux ou trois mille hommes de plus. Leurs Députés ſont revenus ici, avec les mêmes ordres qu'ils ont eus ci-devant, & la Ville d'Amſterdam perſiſte à ne vouloir plus payer l'état de guerre paſſé le 24 15 Mai 1685.

de ce mois. Le Bourguemeſtre Heude, & les autres Bourguemeſtres-Régens n'ont pas voulu voir le Comte de Waldeck. Ses amis voudroient fort qu'il ne ſe fût pas commis ſi mal à propos.

On m'a donné en même tems avis qu'une des principales raiſons dont le Comte de Waldeck, & les autres créatures du Prince d'Orange, qui ont été ces jours paſſés à Amſterdam, ſe ſont ſervis pour induire cette Ville là à conſerver l'état de guerre ſur le pié où il eſt, a été, qu'ils ſavent fort bien, que non-ſeulement il y a une union fort étroite entre Votre Majeſté & le Roi d'Angleterre, mais encore qu'il doit ſe faire une alliance plus particuliere, & qu'après la déclaration & la profeſſion publique que Sa Majeſté Britannique a faite de la Religion Catholique, ils voyent évidemment qu'une nouvelle alliance entre Votre Majeſté & le Roi d'Angleterre, eſt néceſſaire à ce dernier, (ils raiſonnoient juſte; mais Sa Majeſté Britannique ne l'a point voulu faire,)

& que cette alliance ne tendra qu'à la ruine de la Religion Proteſtante ; de ſorte que ce ſeroit une imprudence à Meſſieurs les Etats, de ſonger à diminuer leurs Troupes dans une ſi dangereuſe conjoncture.

J'ai été informé par Meſſieurs d'Amſterdam, que leur réponſe a été que les Etats ſeroient bien malheureux s'ils étoient obligés de demeurer toûjours armés pour de ſimples ſoupçons & pour des conjectures, où l'on ne voit pas beaucoup d'apparence ; que pour environ trois mille hommes effectifs de plus que n'eſt le nouvel état de guerre que Meſſieurs d'Amſterdam ont propoſé, les Etats Généraux ne ſeroient pas plus en pouvoir de réſiſter aux grandes forces de Votre Majeſté, qui peut les accabler quand il lui plaira, en quelque poſture qu'ils ſe mettent. Que s'ils ſont en effet menacés, ainſi qu'on vouloit le leur perſuader, ils trouvoient qu'ils étoient d'autant plus obligés d'embraſſer les moyens de faire un bon ménage, & de ſonger au rétabliſſe-

ment des forces maritimes, qui étoient ſeules capables de les ſauver dans les plus grands dangers; que cependant ils étoient perſuadés que c'étoit l'intérêt de Votre Majeſté de conſerver plûtôt la République de Hollande, que de la détruire.

La Ville de Dort perſiſta pareillement en ſes premieres réſolutions, & ordonna à ſes Députés de demander la caſſation de dix mille hommes.

La Ville de Dort étoit en grande agitation pour l'élection des Bourguemeſtres, parce qu'on devoit voir ce jour-là quel parti prévaudroit, ou de celui du Prince d'Orange, ou de celui qui lui étoit contraire.

Le Sieur Vandervaye revint à la Haye, & le Sieur Dalonne repartit pour l'Angleterre.

M. Citters manda que l'accommodement entre le Roi d'Angleterre & le Prince d'Orange, pouvoit ſe comp-
16 Mars 1685. ter comme fait. Meſſieurs d'Amſterdam n'en ſont pas ſans inquiétude; ils jugent que le Prince d'Orange, dans l'embarras où il ſe trouve, ſera

forcé d'accorder tout ce que le Roi d'Angleterre déſire de lui pour rentrer dans ſes bonnes graces ; & qu'après cette réconciliation Votre Majeſté, qui eſt en parfaite intelligence avec Sa Majeſté Britannique, voudra bien avoir des complaiſances pour le Prince d'Orange, dont ils craignent extrêmement les ſuites.

M. Dickfeld, qui vouloit détruire ces préventions, eſt allé débiter à Amſterdam les mêmes choſes que le Miniſtre Deſmarets a répandues ici, du prétendu mécontentement que le Roi d'Angleterre a de la France. Ces impoſtures, toutes groſſieres qu'elles ſont, ne laiſſent pas de faire quelque impreſſion. Votre Majeſté ſait que dans une République, tous les eſprits ne ſont pas capables de pénétrer bien avant dans les choſes : c'eſt pour cela que l'on répand ici tant d'écrits, lorſqu'il s'agit de quelque affaire importante ; on a même recours aux Gazettes, parce que tout le peuple les lit. Le Penſionnaire Fagel a fait mettre dans la derniere, que

16 Mars 1685.

le Roi d'Angleterre avoit témoigné à M. Citters qu'il embraſſeroit toûjours les intérêts de l'Etat, & qu'il ne ſe contenteroit pas de maintenir la bonne intelligence qui étoit entre le feu Roi ſon frere & les Etats; mais encore qu'il ſeroit bien aiſe de faire de nouvelles & de plus fortes liaiſons avec eux.

M. Dickfeld mene avec lui en Angleterre un Miniſtre d'Utrecht, nommé Vicius; c'eſt le plus habile & le plus ſavant de tout ce pays, & il eſt outre cela fort accort & fort inſinuant. Il y en a peu qui ſoient plus capables que lui d'exciter quelque mouvement en Angleterre. Je ſai qu'on le mene en partie pour conférer avec les Miniſtres de l'Egliſe Anglicane; mais principalement pour parler aux Miniſtres Prédicans, pour ſonder quels ſont leurs ſentimens dans la conjoncture préſente, & ſurtout pour les aſſûrer de la fermeté inébranlable du Prince d'Orange pour la Religion Calviniſte: ce que l'on croit d'autant plus néceſſaire à cette

cette heure, que quelques-uns des Proteſtans d'Angleterre, réfugiés en ce pays, ne ſont pas perſuadés que M. le Duc de Montmouth ſoit ferme dans ſa Religion; en effet, j'ai été informé aujourd'hui par un aſſez bon endroit, que la plûpart des factieux Anglois qui ſont en ce pays-ci, ne ſont pas ſatisfaits de M. le Duc de Montmouth, & qu'il n'y en a eu qu'un d'eux qui l'ait été voir lorſqu'il a paſſé par Utrecht, où les chefs de ces mécontens, comme Papillon, & celui qui a été Maire de Londres, avec deux ou trois autres, ſont encore à cette heure; ainſi on n'en a pas fait retirer les principaux.

Le Prince d'Orange a fait encore de nouveaux efforts pour ébranler la fermeté de Meſſieurs d'Amſterdam: il leur a fait donner des avis ſous main qu'il étoit raccommodé avec le Roi d'Angleterre; & pour les confirmer dans cette opinion, il caſſa les Officiers Anglois qu'il avoit fait venir de leurs Garniſons, & s'expliqua en même tems qu'il ne rempliroit leurs pla- 19 Mars 1685.

ces que par les Officiers que le Roi d'Angleterre voudroit lui nommer. Meſſieurs d'Amſterdam ont en même tems reçû des Lettres d'Angleterre qui portoient les mêmes choſes que le Miniſtre Deſmarets & les Créatures du Prince d'Orange ont déja publiées ici. Tout cela a fait croire à Meſſieurs d'Amſterdam que l'accommodement du Roi d'Angleterre avec le Prince d'Orange eſt fait ; d'ailleurs on les allarme par la nouvelle qu'on débite à cette heure, que Votre Majeſté fait ſecretement équiper dans ſes Ports une Flote très-conſidérable pour croiſer dans la Manche. Cependant ils n'ont pas changé pour cela de ſentimens ni de conduite ; ils en donnerent des preuves aſſez fortes le 17 au matin. Le Prince d'Orange croyoit les avoir intimidés, de ſorte que le Penſionnaire Fagel entreprit de faire réſoudre dans l'Aſſemblée de Hollande, à la pluralité des voix, la continuation de l'état de guerre ſur le pié où il eſt. Meſſieurs d'Amſterdam s'y oppoſerent fortement ; ils repréſen-

terent que c'étoit une choſe qui ne pouvoit être conclue que d'un conſentement unanime, & déclarerent que quoi que l'on fît, leur Ville ne fourniroit plus que ſon contingent de l'état de guerre ſur le pié de vingt-neuf mille hommes. Quelqu'un des Députés les plus zélés voulut parler contre l'avis d'Amſterdam; mais le Bourguemeſtre Borſvanuaure l'entreprit avec des termes ſi forts, qu'il le contraignit de ſe taire. Enfin, après beaucoup de conteſtations, qui allerent ſi loin que le Penſionnaire Fagel voulut ſortir de l'Aſſemblée, ce Penſionnaire n'eut d'autre reſſource que de faire déclarer par le corps des Nobles, qu'ils ne conſentiroient plus dorénavant à la continuation du droit de Verponding: mais Meſſieurs d'Amſterdam ne ſe déſiſterent pas pour cela; ils réitérerent au contraire la déclaration qu'ils venoient de faire, de ſorte que l'Aſſemblée ſe ſépara dans une confuſion dont il y a peu d'exemples.

Le droit qu'on appelle ici de Ver-

ponding, eſt proprement une taille réelle; car n'y ayant point d'autres tailles dans le pays, les maiſons & les arpens de terres, tant des Nobles que des Roturiers, ſont taxés à un certain prix; & les deniers qui proviennent du Verponding, ſervent à payer l'intérêt des dettes de la Province, qui montent à ſept millions par an; ainſi Meſſieurs d'Amſterdam ne ſont pas fort en peine de la menace des Nobles; elle eſt chimérique, car l'éxécution ne dépend pas d'eux, & les Villes n'ont garde de ſouffrir que l'Etat tombe dans le déſordre où il ſeroit réduit s'il diſcontinuoit de payer une partie des arrérages.

On tâche auſſi de chagriner Meſſieurs d'Amſterdam contre la France, ſur les affaires de la Religion. Les Miniſtres recommencerent hier avec beaucoup d'emportement leurs déclamations ſur cette matiere là. Ces ſortes de choſes font beaucoup d'effet parmi le peuple, & ont fait même de l'impreſſion ſur l'eſprit de quelques perſonnes du Gouvernement: mais,

Sire, ſi Votre Majeſté jugeoit qu'il fût du bien de ſon ſervice de favoriſer le commerce des Marchands d'Amſterdam dans les occaſions particulieres, cela effaceroit bien les impreſſions que les Miniſtres leur veulent donner, car je les crois bien plus ſenſibles ſur l'intérêt de leur négoce, que ſur celui de la Religion.

Il s'en préſente aujourd'hui une occaſion, au ſujet de quelques Vaiſſeaux qui ont été emmenés à Marſeille & à Toulon. Meſſieurs d'Amſterdam ſe plaignirent il y a environ quinze jours, aux Etats Généraux, de ce qu'on avoit mené à Marſeille deux de leurs Vaiſſeaux. Les Etats Généraux réſolurent de m'envoyer des Députés, & d'en écrire à M. de Starembourg; cependant les Etats ne me ſont point venus parler, parce que les Députés qui ſont au Prince d'Orange ont toûjours trouvé des prétextes pour éviter de me faire des inſtances ſur une affaire qui regarde Meſſieurs d'Amſterdam : c'eſt pourquoi les Députés de cette Ville là me

ment des forces maritimes, qui étoient ſeules capables de les ſauver dans les plus grands dangers; que cependant ils étoient perſuadés que c'étoit l'intérêt de Votre Majeſté de conſerver plûtôt la République de Hollande, que de la détruire.

La Ville de Dort perſiſta pareillement en ſes premieres réſolutions, & ordonna à ſes Députés de demander la caſſation de dix mille hommes.

La Ville de Dort étoit en grande agitation pour l'élection des Bourguemeſtres, parce qu'on devoit voir ce jour-là quel parti prévaudroit, ou de celui du Prince d'Orange, ou de celui qui lui étoit contraire.

Le Sieur Vandervaye revint à la Haye, & le Sieur Dalonne repartit pour l'Angleterre.

M. Citters manda que l'accommodement entre le Roi d'Angleterre & le Prince d'Orange, pouvoit ſe comp-
16 Mars 1685. ter comme fait. Meſſieurs d'Amſterdam n'en ſont pas ſans inquiétude; ils jugent que le Prince d'Orange, dans l'embarras où il ſe trouve, ſera

forcé d'accorder tout ce que le Roi d'Angleterre déſire de lui pour rentrer dans ſes bonnes graces ; & qu'après cette réconciliation Votre Majeſté, qui eſt en parfaite intelligence avec Sa Majeſté Britannique, voudra bien avoir des complaiſances pour le Prince d'Orange, dont ils craignent extrêmement les ſuites.

M. Dickfeld, qui vouloit détruire ces préventions, eſt allé débiter à Amſterdam les mêmes choſes que le Miniſtre Deſmarets a répandues ici, du prétendu mécontentement que le Roi d'Angleterre a de la France. Ces impoſtures, toutes groſſieres qu'elles ſont, ne laiſſent pas de faire quelque impreſſion. Votre Majeſté ſait que dans une République, tous les eſprits ne ſont pas capables de pénétrer bien avant dans les choſes : c'eſt pour cela que l'on répand ici tant d'écrits, lorſqu'il s'agit de quelque affaire importante ; on a même recours aux Gazettes, parce que tout le peuple les lit. Le Penſionnaire Fagel a fait mettre dans la derniere, que

16 Mars 1685.

le Roi d'Angleterre avoit témoigné à M. Citters qu'il embraſſeroit toûjours les intérêts de l'Etat, & qu'il ne ſe contenteroit pas de maintenir la bonne intelligence qui étoit entre le feu Roi ſon frere & les Etats; mais encore qu'il ſeroit bien aiſe de faire de nouvelles & de plus fortes liaiſons avec eux.

M. Dickfeld mene avec lui en Angleterre un Miniſtre d'Utrecht, nommé Vicius; c'eſt le plus habile & le plus ſavant de tout ce pays, & il eſt outre cela fort accort & fort inſinuant. Il y en a peu qui ſoient plus capables que lui d'exciter quelque mouvement en Angleterre. Je ſai qu'on le mene en partie pour conférer avec les Miniſtres de l'Egliſe Anglicane; mais principalement pour parler aux Miniſtres Prédicans, pour ſonder quels ſont leurs ſentimens dans la conjoncture préſente, & ſurtout pour les aſſûrer de la fermeté inébranlable du Prince d'Orange pour la Religion Calviniſte: ce que l'on croit d'autant plus néceſſaire à cette

cette heure, que quelques-uns des Proteſtans d'Angleterre, réfugiés en ce pays, ne ſont pas perſuadés que M. le Duc de Montmouth ſoit ferme dans ſa Religion; en effet, j'ai été informé aujourd'hui par un aſſez bon endroit, que la plûpart des factieux Anglois qui ſont en ce pays-ci, ne ſont pas ſatisfaits de M. le Duc de Montmouth, & qu'il n'y en a eu qu'un d'eux qui l'ait été voir lorſqu'il a paſſé par Utrecht, où les chefs de ces mécontens, comme Papillon, & celui qui a été Maire de Londres, avec deux ou trois autres, ſont encore à cette heure; ainſi on n'en a pas fait retirer les principaux.

Le Prince d'Orange a fait encore de nouveaux efforts pour ébranler la fermeté de Meſſieurs d'Amſterdam: il leur a fait donner des avis ſous main qu'il étoit raccommodé avec le Roi d'Angleterre; & pour les confirmer dans cette opinion, il caſſa les Officiers Anglois qu'il avoit fait venir de leurs Garniſons, & s'expliqua en même tems qu'il ne rempliroit leurs pla- 19 Mai 1685.

la Haye, & que Skelton aura ordre de le voir, & de rétablir avec lui la même correſpondance qui a été auparavant.

Je ſuis toûjours également perſuadé, Sire, que M. le Prince d'Orange éludera l'article qui regarde Votre Majeſté dans l'accommodement qui lui a été propoſé par le Roi d'Angleterre; & que cependant il tirera de grands avantages des marques d'amitié qu'il eſpere que le Roi d'Angleterre lui donnera, après que Sa Majeſté Britannique aura vû qu'il ſe ſera ſoûmis à l'égard des deux autres points, bien qu'on puiſſe dire qu'il n'exécute pas de bonne foi, même à l'égard de ce deuxieme point, ce qu'il a promis à Sa Majeſté Britannique. Il eſt vrai qu'il a caſſé les Officiers Anglois qui étoient déſagréables au Roi d'Angleterre, & qu'il a dit qu'il ne rempliroit leurs places que des Officiers que Sa Majeſté Britannique lui preſcriroit: mais ce qui paroît une grande déférence, (c'eſt-à-dire que le Roi d'Angleterre nom-

me d'autres Officiers,) n'eſt en effet qu'une ruſe, car il eſpere que le Roi d'Angleterre, touché de ſa prompte obéiſſance, lui permettra de rétablir ces mêmes Officiers. Le Comte de Waldeck l'a aſſez témoigné au Sieur Chudley, & lui a dit que l'on avoit donné une grande mortification au Prince d'Orange de l'avoir obligé de caſſer des Officiers qui n'avoient d'autre crime que celui de lui avoir obéi. Que le Prince d'Orange eſpéroit que Sa Majeſté Britannique conſidéreroit que ces Officiers n'avoient pû ſe diſpenſer de ſuivre les ordres de leur Général; que même elle les en eſtimeroit davantage, & qu'elle ne voudroit pas qu'ils demeuraſſent plus long-tems privés de leur emploi. Le Sieur Chudley m'a dit que le Prince d'Orange a parlé à tous ces Officiers ſéparément, & qu'il leur a promis d'employer tous ſes offices, & même d'écrire de ſa propre main au Roi d'Angleterre, pour les faire remettre dans leurs Charges; & on ſe tient aſſûré qu'ils ſeront rétablis, tant on eſt

préoccupé d'une parfaite réunion entre le Roi d'Angleterre & le Prince d'Orange.

Le Comte de Waldeck a dit dans ce même entretien au Sieur Chudley, que le Prince d'Orange ſe ſoûmettroit aveuglément à tout ce que le Roi d'Angleterre ſouhaiteroit de lui, excepté ſur le fait de la Religion, & ſur ce qui regardoit les intérêts des Etats Généraux. Il ne faut qu'une de ces deux réſerves là pour donner prétexte au Prince d'Orange de refuſer tout ce que le Roi d'Angleterre demandera de lui.

Le Prince d'Orange en uſe encore de plus mauvaiſe foi, ſur ce qu'il a promis de n'avoir plus aucun commerce avec M. le Duc de Montmouth; car on a découvert que, depuis qu'il a fait cette promeſſe, M. de Montmouth a été quatre jours à Dort, & a envoyé ici un Page, qui a parlé à M. Benting, à qui il a donné une Lettre, & s'en eſt retourné la nuit, après en avoir reçû la réponſe.

Les Etats de Hollande furent aſſem-

blés le 21 de Mars; on y diſputa ſur l'état de guerre, avec toute l'animoſité & toute l'aigreur poſſible. Le Penſionnaire Fagel voulut gourmander Meſſieurs d'Amſterdam: mais Hop, Penſionnaire d'Amſterdam, ſans s'emporter, l'entreprit de telle ſorte, & lui dit des choſes ſi fortes, que les larmes vinrent aux yeux dudit Fagel, qui dit qu'il aimoit mieux ſortir de l'Aſſemblée que d'y être traité ſi indignement. Ils ſe ſéparerent à deux heures & demie ſonnées, ſans avoir rien conclu; la petite Ville de Munikendam ſe déclara pour Amſterdam.

Il ne m'eſt pas poſſible de repréſenter à Votre Majeſté, les ruſes, les menteries, & même les menaces, que le Prince d'Orange & le Penſionnaire Fagel ont mis en uſage ces jours-ci pour ébranler la fermeté de Meſſieurs d'Amſterdam. Toutes ſortes de gens ſe ſont employés auprès d'eux, ſoit pour les induire par des raiſonnemens, ſoit pour les intimider par de faux avis; & le Prince

d'Orange n'a pas fait plus d'efforts pour obliger les Etats à faire la levée de ſeize mille hommes qu'il en vient de faire, pour empêcher la caſſation. Auſſi rien ne lui peut arriver de plus ſenſible, ni qui intéreſſe plus ſon honneur dans les pays étrangers. Car ſi les Etats ont refuſé la levée, on a pû croire que ce n'étoit point qu'ils manquaſſent pour cela de conſidération pour le Prince d'Orange, mais ſeulement parce qu'ils ne vouloient point de guerre: mais à cette heure il paroît aſſez qu'ils ne font cette réforme que pour diminuer ſon autorité; & pour le mortifier.

Le Miniſtre Vandervaye a recommencé, malgré les remontrances de Meſſieurs d'Amſterdam, d'écouter des propoſitions d'accommodement que le Comte de Waldeck lui a faites, & l'on croit que les choſes ſont ſi avancées, que l'on n'attend plus que le conſentement du Prince de Naſſau. Le Sieur Arſolt partit avant-hier pour le lui aller demander, & Vandervaye eſt demeuré à la Haye.

Meſſieurs d'Amſterdam ſont fort fâchés de ce raccommodement ; & s'il eſt vrai qu'il ſoit fait, ils ne pourront plus compter ſi ſûrement ſur la Province de Friſe. Je ne ſai quel effet cela fera auprès d'eux dans la ſuite : mais cela ne les a point ébranlés pour ce qui eſt de l'état de guerre, malgré toutes les mauvaiſes nouvelles qu'ils ont reçûes en même tems ; car ils apprirent avant-hier que le Prince d'Orange l'avoit emporté d'une voix contre Muys, dans l'élection d'un des Bourguemeſtres de Dort ; que ce Prince étoit raccommodé avec l'Angleterre, & qu'il étoit d'accord avec le Prince de Naſſau.

Il eſt vrai que les affaires des Religionnaires de France ont donné du chagrin à quelques particuliers d'Amſterdam : mais elles n'ont pas fait encore aſſez d'impreſſion ſur l'eſprit en général de ceux du Gouvernement de cette Ville là, pour les avoir fait changer de conduite. Je ſuis toutefois obligé de dire à Votre Majeſté, que les Miniſtres Prédicans, & les re-

lations qu'on envoye de France, les aigriſſent ſi fort, que je ne ſai ce qui en arrivera dans la ſuite.

Pour ce qui eſt de ceux de Friſe, qui ſont fort entêtés de leur Religion, cela a fait de fort mauvais effets, non-ſeulement à l'égard du Miniſtre Vandervaye, auprès de qui M. le Comte de Waldeck s'eſt ſervi de ces moyens-là pour le porter à faire l'accommodement du Prince de Naſſau, mais encore à l'égard de beaucoup d'autres perſonnes de la Régence de la Province, qui, pouſſés par les mêmes motifs, furent les premiers il y a trois ans à conſentir au Traité d'aſſociation propoſé par la Suede.

Il n'y a que les Ariminiens qui ſoient moins ſenſibles à ces ſortes de choſes, quoiqu'ils vouluſſent bien qu'elles allaſſent autrement, parce qu'ils voyent que cela aliene l'eſprit de beaucoup d'autres bons Républiquains, qui autrement ne ſe détacheroient jamais des intérêts de Votre Majeſté: mais ces Ariminiens pouſſent

ſent leurs raiſonnemens encore plus loin que les autres ; & enviſagent ce qui arriveroit s'il venoit faute du Roi d'Angleterre. Ce qui leur a donné lieu de faire là-deſſus leurs réflexions, eſt le bruit qui ſe répandit ces jours paſſés, que Sa Majeſté Britannique ſe trouvoit mal. Ils croyent que le Prince d'Orange parvenant à la Couronne d'Angleterre, propoſeroit tout auſſi-tôt une ligue aux Etats Généraux, pour ſoûtenir la Religion prétendue Réformée, & entreroit le premier en guerre contre Votre Majeſté, & releveroit tellement le parti Proteſtant, qu'il mettroit les Etats Généraux dans la néceſſité d'entrer dans tous ſes deſſeins ; de ſorte que tous les bons Républicains, qui ſont Ariminiens, ſe verroient indiſpenſablement obligés d'y ſouſcrire, quoique dans cette union ils viſſent leur perte inévitable, & la ruine certaine du bon Gouvernement de la République ; car s'ils vouloient s'y oppoſer, ils paſſeroient ici pour les ennemis de la Religion du pays, & ſe-

roient déchirés par le peuple; & il eſt vrai que ſi ce malheur arrivoit au Roi d'Angleterre, & que les eſprits ſe trouvaſſent alors dans la diſpoſition où ils ſont à préſent, il s'en enſuivroit indubitablement ce que ces Meſſieurs prévoyent.

23 Mars 1685. Le Penſionnaire Fagel, & Meſſieurs d'Amſterdam, eurent des diſputes fort violentes Samedi dernier dans les Etats de Hollande; ils n'en eurent pas moins hier matin & aujourd'hui. Il a propoſé pluſieurs expédiens, entr'autres de leur faire trouver la même épargne qu'ils cherchent dans la réduction de l'état de guerre à vingt-neuf mille hommes, en caſſant plus de Cavalerie & moins d'Infanterie, & en réduiſant au denier trois & demi les rentes ſur la Province qui ſont au denier quatre, & pluſieurs autres: mais Meſſieurs d'Amſterdam n'en accepterent aucun, & demeurerent toûjours fermes dans leurs ſentimens.

27 Mars 1685. Les conteſtations recommencerent plus violentes que jamais, entre le

Penſionnaire Fagel & Meſſieurs d'Amſterdam, dans l'Aſſemblée qui ſe tint le 24 de Mars. Il eſt à remarquer que dans ces deux ou trois dernieres ſéances, il n'a pas été ſimplement queſtion de régler l'état de guerre; mais que Meſſieurs d'Amſterdam ont remis ſur le tapis la propoſition qu'ils ont donnée il y a deux mois dans leurs Conſidérations, & ont déclaré qu'ils n'envoyeroient plus au comptoir général l'argent des Troupes; mais qu'ils le délivreroient dans leur Ville aux Officiers de leur répartition, cela diminueroit plus à proportion l'autorité du Prince d'Orange, que ne feroit la réforme; auſſi le Penſionnaire Fagel, & M. Benting, ſe ſont emportés fortement là-deſſus. Le premier déclara que ſi ceux d'Amſterdam n'envoyoient plus leur argent au Comptoir général, les Nobles ne ſouffriroient pas non plus que l'on portât à ce même Comptoir l'argent qui ſe leve ſur le plat pays, & qu'ils ſe ſerviroient des moyens que Dieu & la nature leur avoient

mis en main. Borſvanuaure reprit ces dernieres paroles du Penſionnaire Fagel, & le ſomma de déclarer ce qu'il prétendoit dire; que les Nobles ſe ſerviroient des moyens que Dieu & la nature leur ont mis en main; & le Penſionnaire Fagel étant ſi tranſporté de colere, qu'il ne pouvoit preſque parler, Borſvanuaure lui dit que le plat pays ne dépendoit pas plus des Nobles que des Magiſtrats des Villes, & qu'il y avoit dans Amſterdam des gens plus Nobles, & qui contribuoient plus à l'Etat, & par leur argent, & par leur conſeil, que les ſept Nobles qui étoient là préſens. Il ajoûta que quand on diſoit qu'on ſe ſerviroit des moyens que Dieu & la nature ont mis en main, cela vouloit dire qu'on ſe ſerviroit des voies de fait. Que ſi les Nobles le faiſoient, Meſſieurs d'Amſterdam avoient des bras & des mains qui ſauroient bien ſe faire ſentir. Enſuite ayant conſulté les autres Députés d'Amſterdam, (comme ils le peuvent faire ſans ſortir de leur place,) il ſomma le Pen-

ſionnaire Fagel, au nom de Meſſieurs d'Amſterdam, de déclarer ce qu'il avoit voulu dire lorſqu'il avoit déclaré que les Nobles ſe ſerviroient des moyens que Dieu & la nature leur avoient mis en main. Le Penſionnaire Fagel demeura toûjours fort interdit. Benting, qui étoit à ſon côté, lui dit de répondre à Meſſieurs d'Amſterdam qu'ils entendiſſent ce mot là tout comme ils voudroient, & que s'ils avoient des bras & des mains, les Nobles en avoient auſſi. Là-deſſus un des Nobles prit la parole, pour appaiſer ce déſordre, & M. Benting, & le Penſionnaire Fagel, ne parlerent pas davantage.

Meſſieurs d'Amſterdam furent encore fortifiés ce même jour, par une déclaration préciſe de ceux de Leyde. Cette Ville là avoit déja fait entendre à la vérité qu'il falloit une réduction : mais elle a envoyé dans cette derniere Aſſemblée ſon avis par écrit, conforme à celui de Meſſieurs d'Amſterdam ; ainſi on compte à cette heure ſix Villes de même avis, deſ-

quelles il y en a quatre qui ſont des plus conſidérables; ſavoir, Dort, Delft, Leyde, & Amſterdam; les deux autres ſont Encuſe & Munikendam.

Cependant Meſſieurs d'Amſterdam partirent ce même jour 24, après dîné. Ils ne doivent revenir que ce ſoir, je ne ſai encore pourquoi c'eſt; mais il court un bruit qu'ils continueront de payer l'état de guerre ſur le pié où il eſt, pendant un mois. Ce qui les embarraſſe le plus, c'eſt qu'ils appréhendent que s'ils emportent de haute lute la réforme, ils ne pourront obtenir des autres Villes que l'on donne de l'argent aux Amirautés pour rétablir les affaires de la Marine; elles ſont en ſi mauvais ordre, qu'ils ne ſont pas en état de maintenir leur commerce ſi quelque Prince, comme par exemple le Roi de Danemarck, vouloit le troubler. La protection qu'ils doivent à leurs ſujets demande d'eux qu'ils y apportent quelque remede: mais par-deſſus cela les avis du Prince d'Orange, & leurs propres confreres, les intimident

tous les jours, & leur font appréhender qu'ils recevront quelque déplaiſir des Vaiſſeaux de Votre Majeſté. Cette menace ſeroit contre toute ſorte d'apparence, & ſans fondement, ſi les Vaiſſeaux de Votre Majeſté ne viſitoient tous les jours les Vaiſſeaux de la République, & n'en enlevoient pas publiquement les marchandiſes, comme ils viennent de faire tout récemment à quelques Vaiſſeaux Hollandois, qui portoient des marchandiſes de Genes. C'eſt, Sire, ce qui me fait prendre la liberté de repréſenter à Votre Majeſté, que ſi Elle jugeoit qu'il y eût quelque juſtice dans la très-humble priere que Meſſieurs d'Amſterdam ont ſouhaité que je fiſſe de leur part à Votre Majeſté, le plûtôt que je pourrois leur donner ſatiſfaction là-deſſus ſeroit le mieux pour le ſervice de Votre Majeſté; & que moins ils auront de ſujets d'inquiétude ſur leurs Vaiſſeaux, moins ils ſeront preſſés à s'engager dans de certaines choſes, qu'ils ſeront peut-être obligés de faire pour avoir le conſentement

des Villes qui ſont au Prince d'Orange, ſur le rétabliſſement de la Marine.

Les Etats Généraux m'ont envoyé ce matin les pieces qui regardent les dernieres plaintes qu'ils ont faites; c'eſt la même choſe dont Meſſieurs d'Amſterdam m'avoient déja parlé; auſſi, en cas que Votre Majeſté leur faſſe quelque grace là-deſſus, je rendrai réponſe à Meſſieurs d'Amſterdam, avant que d'en rien dire aux Etats Généraux. J'envoye toutes les pieces à M. le Marquis de Seignelay. Ils ſe plaignent ſur-tout d'un Vaiſſeau qui a été pillé & maltraité à la Rade de Livourne le 5 de Février, ſur ce qu'il n'avoit pas voulu aller à bord de M. du Queſne, ſur quoi ils ont allégué que ce Vaiſſeau n'avoit pas le Pavillon de France, & qu'ainſi ils ne le reconnoiſſoient pas pour un Vaiſſeau Royal.

On ne parloit d'autre choſe à la Haye que de la Lettre que le Roi d'Angleterre a écrite au Prince d'Orange après le retour du Sieur Dalonne, dans laquelle Sa Majeſté Bri-

tannique l'appelle ſon fils, l'aſſûre qu'il le conſidérera toûjours comme tel, & qu'il lui feroit avoir ſatisfaction, avec le tems, ſur tout ce qu'on avoit fait contre lui en France; mais qu'il ſe donnât patience, & que cependant il ne ſe brouillât pas avec le Roi; qu'il regardoit la Princeſſe d'Orange comme ſa fille aînée qu'il aime tendrement, & beaucoup d'autres expreſſions encore plus fortes & plus tendres.

Le Prince d'Orange a lui même montré cette Lettre à des premieres perſonnes de l'Etat: cela fait un très-mauvais effet, car on en conclut, ou que le Roi d'Angleterre remettra le Prince dans l'honneur des bonnes graces de Votre Majeſté, ou qu'ils demeureront étroitement unis enſemble; & ni l'un ni l'autre n'accommode ces Meſſieurs-ci. Votre Majeſté voit par-là que le Prince d'Orange n'omet rien de tout ce qui peut ſervir à ſes deſſeins, ſoit vrai, ſoit ſuppoſé; en quoi le Sieur Citters le ſert fort bien par les nouvelles particulie-

res dont il remplit ſes Lettres; c'eſt dans cette vûe qu'il a mandé que le Roi d'Angleterre a refuſé un million que Votre Majeſté lui a fait offrir.

29 Mars 1685. Meſſieurs d'Amſterdam furent très-fâchés de l'accommodement que le Miniſtre Vandervaye avoit ſigné entre le Prince d'Orange & le Prince de Naſſau, & les Etats de Friſe n'en furent pas moins mécontens. J'employe aſſez utilement quelques perſonnes de mes amis, & des plus conſidérables de l'Etat, auprès de Meſſieurs d'Amſterdam, pour leur faire comprendre la néceſſité où ils ſont de s'attacher entierement à Votre Majeſté, & qu'ils doivent être d'autant plus portés à le faire, que le Roi d'Angleterre paroît diſpoſé à recevoir le Prince d'Orange dans ſes bonnes graces. Meſſieurs d'Amſterdam ont aſſez bien compris toutes les raiſons qui leur ont été alléguées, dont je n'importunerai point Votre Majeſté, pour avoir rejetté fortement la propoſition que Van Buning leur a faite de ſe raccommoder avec le Prince

d'Orange. Cet homme, qui a toûjours des vûes contraires au bien de ſon pays, & au bon ſens, s'eſt extrêmement réjoüi d'apprendre que le Roi d'Angleterre & le Prince d'Orange étoient dans une bonne intelligence; car il le ſuppoſe de la ſorte. Il a repréſenté à Meſſieurs d'Amſterdam qu'il ne tenoit plus qu'à eux de conſerver la paix dans toute l'Europe, & de mettre leur commerce en ſûreté, qu'ils pouvoient aiſément procurer l'un & l'autre, ſi en oubliant leurs démêlés particuliers & domeſtiques, ils ſe raccommodoient avec le Prince d'Orange, qu'il n'y auroit après cela qu'à faire une étroite alliance avec l'Angleterre, qu'ils trouveroient aſſez d'autres Princes pour ſe joindre à eux, & qu'ils pouvoient s'aſſûrer de voir par ce moyen un parfait repos dans toute l'Europe, & une entiere ſûreté dans leur navigation. Tous ces raiſonnemens, & d'autres ſemblables, dont Van-Buning fatigue inceſſamment les Bourguemeſtres d'Amſterdam, n'ont fait juſqu'à préſent

aucune impreſſion ſur eux, on leur a fait comprendre au contraire que leur véritable intérêt les doit porter à prendre des meſures toutes oppoſées aux perſuaſions & aux conſeils de Van-Buning ; & je vois que les raiſons qui ont été alléguées ſur ce point à Meſſieurs d'Amſterdam, leur ont paru d'autant plus fortes, qu'ils ne peuvent ſoupçonner qu'elles leur ſoient inſinuées de ma part ; & de cette ſorte les mêmes perſonnes que j'ai employées ont lieu de pouvoir plus efficacement travailler à faire entrer Meſſieurs d'Amſterdam dans une plus étroite correſpondance avec moi, comme ils firent lorſqu'il s'agiſſoit de la levée de ſeize mille hommes, & de la concluſion de la Treve.

Les Députés d'Amſterdam étant revenus dans l'Aſſemblée de Hollande le 29 Mars, ils déclarerent que le 24 étant paſſé, ils ne payeroient plus l'état de guerre qu'à proportion de ce qu'ils vouloient bien conſerver de Troupes ; cela fit naître de grandes

conteſtations : mais enfin les Députés des autres Villes voyant la fermeté de Meſſieurs d'Amſterdam, & que cette Ville fermoit ſes Comptoirs, ils demanderent permiſſion d'en aller informer leurs Supérieurs; ainſi l'Aſſemblée ſe ſépara pour juſqu'au 31 de Mars.

Enfin Dickfeld partit avec des ordres de l'Etat, de faire de ſimples complimens au Roi d'Angleterre ; il en avoit d'autres du Prince d'Orange, de tâcher de renouveller l'alliance avec Sa Majeſté Britannique, bien que dans le fonds cela ne fût pas néceſſaire, puiſque l'alliance qu'ils avoient faite avec le feu Roi n'étant pas expirée, elle continuoit avec celui-ci comme il arrive dans les Royaumes ſucceſſifs ; mais ce n'étoit que pour endormir Sa Majeſté Britannique, car il alloit pour prendre des liaiſons avec ceux du Parlement, & les principaux Proteſtans, contre le Roi d'Angleterre ; & ce fut dans cette Ambaſſade qu'il jetta les fondemens de l'entrepriſe que nous avons vûe éclater trois ans après.

Lettre de M. de Seignelay, du 11 Mars 1685.

M. de Seignelay me manda que le Roi ſe feroit rapporter les raiſons des Marchands Hollandois pour les marchandiſes qui étoient ſur le Vaiſſeau la Demoiſelle Marie, réclamé depuis ſi long-tems par Meſſieurs d'Amſterdam, & qu'il me feroit ſavoir ce qu'il auroit décidé ſur ce ſujet.

Lettre du Roi, du 20 Mars 1685.

Le Roi me manda qu'il lui paroiſſoit par tout ce que lui écrivoit M. de Barillon, que le Roi d'Angleterre étoit bien éloigné de prendre beaucoup de confiance aux promeſſes qui lui ſeroient faites de la part du Prince d'Orange; & que comme celui-ci ne pourſuit ſon accommodement que pour en tirer ſes avantages particuliers, le Roi d'Angleterre a auſſi la même intention, & ne prétend pas faire ſon ami d'un Prince dont il a tant de ſujet de ſe défier.

7 Avril 1685.

Comme le Miniſtre Vandervaye avoit inſéré beaucoup de choſes dans l'accommodement qu'il avoit fait entre le Prince d'Orange & le Prince de Naſſau, qui intéreſſoient les Provinces de Friſe & de Groningue; ils en-

voyerent des Députés au Prince de Naſſau, qui lui déclarerent que la Province de Friſe ne pouvoit plus ſouffrir que le Miniſtre Vandervaye eût dorénavant aucune part dans les affaires de leur Province, où il avoit été admis juſqu'à cette heure de la part du Prince de Naſſau; que s'il vouloit lui conſerver la place qu'il lui avoit donnée de ſon Conſeiller, & lui laiſſer la direction de ſes affaires, ils ne pouvoient l'en empêcher; mais que tant qu'il garderoit cet homme, ils n'auroient plus la même confiance en lui, qu'ils auroient ſans cela, & qu'ils ne lui accorderoient pas non plus beaucoup de choſes qu'ils lui pourroient accorder, s'il l'éloignoit de ſa perſonne.

Les Etats de la Province de Friſe écrivirent en même tems au Conſeil d'Etat qu'ils étoient fort ſurpris qu'il ſe mêlât de donner une nouvelle Compagnie de Gardes du Corps à leur Gouverneur. Que s'ils vouloient qu'il en eût, ils la lui donneroient eux-mêmes, & que c'étoit à eux, &

non pas au Conſeil d'Etat, à régler ces ſortes de choſes qui regardent leur Gouverneur.

Le Sieur SKELTON, nouvel Envoyé du Roi d'Angleterre, alla voir M. le Prince d'Orange, & lui redit, de la part du Roi d'Angleterre, tout ce que Sa Majeſté Britannique avoit déja dit au Sieur d'OVERKERK. Le Prince d'Orange lui donna ſa parole qu'il n'y auroit jamais aucun commerce avec lui & M. de Montmouth, l'aſſûra qu'il ne ſavoit pas même où il étoit à cette heure-là; enſorte que le Sieur SKELTON fut aſſez bon pour être perſuadé que le Prince d'Orange eſt de bonne foi ſur ce chapitre-là. Sur le ſecond point il lui dit qu'il avoit caſſé les Officiers Anglois, & qu'il mettroit en leur place ceux que le Roi d'Angleterre lui avoit recommandés. Sur le troiſieme, il témoigna qu'il ſouhaitoit la paix, & qu'il ne feroit rien qui la pût troubler; & ſur le quatrieme, qui regardoit Sa Majeſté, il s'étendit en de grandes plaintes; il promit néantmoins qu'il feroit

enſorte

enſorte de ſatisfaire le Roi d'Angleterre là-deſſus, pourvû qu'il ne demandât rien contre le ſerment qu'il devoit à l'Etat; & enfin qu'il entreroit aveuglement dans ſes intérêts, excepté ſur ce qui regarde la Religion.

Van-Buning fit tous ſes efforts dans le Conſeil qui ſe tint le trois d'Avril à Amſterdam, pour perſuader cette Ville là qu'elle ne pouvoit maintenir ſon commerce ſi elle n'étoit appuyée de l'Angleterre; & pour ce ſujet il exagéra extrèmement ce qui s'étoit paſſé entre les Vaiſſeaux de Sa Majeſté & ceux des ſujets des Etats Généraux, & s'appuya de ce qu'ils n'avoient pas eu depuis quatre mois réponſe ſur le Vaiſſeau la Sainte Marie; il leur repréſenta qu'on les inſultoit toûjours ſans avoir la moindre conſidération pour eux. Quelques perſonnes des mieux intentionnés d'Amſterdam m'en firent avertir, car ils appréhendoient que Van-Buning ne ſe fît enfin écouter par une partie du Magiſtrat & des Trafiquans: c'eſt

pourquoi je pris la liberté de repréſenter encore une fois ces choſes-là à Sa Majeſté, afin qu'Elle voulût bien y faire telle attention qu'Elle jugeroit à propos.

10 Avril 1615. Je donnai avis au Roi que le Sieur Skelton, qui eſt un homme fort léger & fort inconſtant, s'attachoit fort au Prince d'Orange, que cela faiſoit un mauvais effet, & autoriſoit fort les diſcours que l'on avoit de l'accommodement du Prince d'Orange avec le Roi d'Angleterre, car il aſſûroit toutes les perſonnes des Etats à qui il parloit, qu'il y avoit une tendre amitié entre le Roi d'Angleterre & le Prince d'Orange.

Van-Buning faiſoit bien ſon profit de toutes les démarches du Sieur Skelton, car auſſitôt qu'il l'a ſû, il a harangué dans le Conſeil d'Amſterdam pour faire voir la néceſſité qu'il y avoit, non-ſeulement de s'allier avec l'Angleterre pour maintenir le repos dans l'Europe; mais encore de s'accommoder promptement avec le Prince d'Orange, pour n'être pas ac-

cablé par lui, comme il les pourra tous opprimer l'un après l'autre.

Les amis du Prince d'Orange ſont devenus auſſi, depuis ces démarches du Sieur SKelton, d'une grande inſolence. Un d'eux, & qui eſt des premiers dans le Gouvernement, dit le neuvieme d'Avril, dans l'Antichambre du Prince d'Orange, que ce Prince ſauroit bien à cette heure ſe vanger de ceux qui ont voulu diminuer ſon autorité, & qui l'ont ſi maltraité depuis un certain tems.

Mais toutes ces impreſſions dont on eſt prevenu à cette heure, vont bien augmenter par la harangue que fera le Sieur SKelton aux Etats Généraux, qu'il m'a lûe: il a mis qu'il eſpéroit d'autant plus aiſément continuer à maintenir la bonne intelligence entre le Roi d'Angleterre & les Etats Généraux, que le Roi d'Angleterre & le Prince d'Orange étoient unis, non-ſeulement par une tendre amitié, mais encore par le mariage, &c. Le Sieur SKelton m'a dit qu'il n'avoit pû s'empêcher de parler ainſi

du Prince d'Orange, parce que ce Prince l'en avoit prié ; qu'il lui avoit témoigné qu'il lui ſeroit fort avantageux dans la conjoncture préſente qu'il inſérât quelque choſe dans ſa harangue, par où il parût qu'il étoit parfaitement bien avec le Roi d'Angleterre, qu'il n'avoit point d'ordre de le faire, mais qu'il n'avoit oſé le lui refuſer. De l'humeur qu'eſt le Prince d'Orange, il n'eſt pas homme à mendier ces ſortes de choſes ; & je ſuis perſuadé qu'il fit cela de ſon chef.

12 Avril 1615. Le Prince d'Orange fait ſes derniers efforts pour empêcher la caſſation des Troupes ; il a tâché pour cet effet de faire concourrir trois ou quatre choſes différentes pour abbattre le courage de Meſſieurs d'Amſterdam. La harangue du Sieur SKelton, qui a confirmé ce matin dans les Etats Généraux ce qu'il a dit à tout le monde en particulier, de la tendre amitié qui eſt entre le Roi d'Angleterre & le Prince d'Orange ; le raccommodement de ce Prince avec le Prince de

Naſſau, qui s'eſt jetté ſi aveuglément dans les intérêts du Prince d'Orange, qu'il a déja engagé trois Cantons de la Province de Friſe à demander la continuation de l'état de guerre ſur le pié où il eſt ; l'arrivée de ce même Prince à la Haye, où il eſt attendu depuis hier ; tout cela a été employé par le Prince d'Orange pour intimider Meſſieurs d'Amſterdam, & pour les faire conſentir à continuer au moins pendant encore quelque mois l'état de guerre.

Mais Meſſieurs d'Amſterdam ſont auſſi fermes que jamais dans leur réſolution. Ils avoient ſommé le ſix Avril le Penſionnaire Fagel de prendre une concluſion ſur l'état de guerre : ce Penſionnaire leur répondit qu'il ne pouvoit conclurre, ni pour ſix Villes contre douze, ni pour douze contre ſix. Meſſieurs d'Amſterdam lui répliquerent qu'il n'avoit pas toûjours été ſi délicat, & qu'il avoit bien conclu autrefois à la pluralité des voix ; qu'il le pouvoit bien faire encore ; mais qu'ils déclaroient à

l'Assemblée que les Villes qui avoient opiné à la continuation de l'état de guerre, le payeroient si bon leur semploit; & que pour eux ils ne contribueroient qu'à proportion de la réforme qu'ils ont demandée. Le Pensionnaire Fagel sépara là-dessus l'Assemblée, qui fut remise à hier matin.

Tant de différentes prorogations de l'Assemblée ont bien fait connoître à Messieurs d'Amsterdam que le Pensionnaire Fagel ne vouloit que les amuser & gagner du tems, qu'il falloit une fois finir cette affaire. Là-dessus ils ont pris leurs mesures avec les autres Villes qui sont de leur sentiment, & hier matin Messieurs d'Amsterdam sommerent encore une fois le Pensionnaire Fagel de conclurre; il refusa de le faire, sous le même prétexte dont il s'étoit servi auparavant. Mais Dort, Delft, Leyde, Enchuse, & Munikendam, ont déclaré que puisque le Pensionnaire Fagel ne vouloit point conclurre cette affaire, ils n'en vouloient plus entendre parler, & qu'ils tenoient la cassation ré-

ſolue, & ne payeroient rien à l'avenir pour l'état de guerre, que ſur le pié de la caſſation propoſée; auſſi les Committers de Rades n'expédient aucunes Ordonnances pour le payement des Officiers, parce que le Député d'Amſterdam, qui eſt dans ce College, refuſe d'y conſentir.

Le Prince d'Orange ayant envoyé un Huiſſier à Dort pour aſſigner le Bailli, le Conſeil de Ville lui défendit d'obéir, lui ordonna de continuer ſes Charges, & commanda aux Bourgeois de la Ville de le défendre ſi on lui vouloit faire quelque violence.

Meſſieurs d'Amſterdam me firent avertir que Van-Buning & ſes amis profitoient du chagrin que les Marchands d'Amſterdam témoignoient de la priſe des marchandiſes qui étoient dans les Vaiſſeaux Hollandois, & qu'ils ſe ſervoient utilement de ce prétexte pour attirer quelques perſonnes du Conſeil d'Amſterdam dans leurs ſentimens. Ils m'ont fait demander depuis deux jours ſi je n'avois point quelque bonne réponſe à

rendre là-dessus aux Députés d'Amsterdam. Je leur ai communiqué celles que Votre Majesté m'a fait l'honneur de m'envoyer : mais ils m'ont témoigné que l'on seroit fort surpris à Amsterdam de la déclaration qui porte que les marchandises du Vaisseau Marie Burn ont été confisquées, & que celles du Vaisseau la Demoiselle Marie ont été retenues, parce que les premieres avoient été pour la plûpart chargées à Genes pour des Marchands Génois, & celles du Vaisseau la Demoiselle Marie étoient pour les Espagnols. Ils m'ont représenté qu'on ne pouvoit confisquer ni retenir des marchandises qui sont dans leurs Vaisseaux lorsqu'ils sont en paix avec Votre Majesté, sans sapper les fondemens du Traité de Commerce, qu'un Vaisseau ami sauve toutes les marchandises qu'il porte (qui ne sont pas de contrebande) quand même elles seroient portées d'un Port ennemi à un autre Port ennemi. Ils m'ont dit de plus, que quand même Votre Majesté auroit la bonté de leur faire

rendre à cette heure leurs marchandiſes, il y en a beaucoup qui ſont dépéries, entr'autres le blé qui étoit ſur le Vaiſſeau la Demoiſelle Marie.

A M. de Croiſſy, le 12 Avril 1685.

Je puis vous aſſûrer que les éclairciſſemens que j'ai donnés à Meſſieurs d'Amſterdam, ſur les priſes auxquelles ils ont le plus d'intérêt, ne les ont pas ſatisfaits; & comme il eſt vrai que c'eſt abſolument contre la teneur des Traités de prendre des marchandiſes qui ne ſont pas de contrebande dans un Vaiſſeau ami, je n'ai pas preſſé ceux d'entr'eux à qui j'ai parlé de communiquer la réponſe de Sa Majeſté au Conſeil de Ville d'Amſterdam; car aſſûrément Van-Buning en feroit un mauvais uſage, & je vous ſupplie d'être bien perſuadé qu'une prompte & favorable juſtice ſur cette affaire ſeroit fort utile dans la conjoncture préſente pour le ſervice de Sa Majeſté. Vous voyez, Monſieur, tout ce que Meſſieurs d'Amſterdam ont à ſoûtenir; Van-Buning eſt un de ceux qui leur fait le plus de peine; leurs Bourgeois & leurs Marchands

non pas au Conſeil d'Etat, à régler ces ſortes de choſes qui regardent leur Gouverneur.

Le Sieur SKELTON, nouvel Envoyé du Roi d'Angleterre, alla voir M. le Prince d'Orange, & lui redit, de la part du Roi d'Angleterre, tout ce que Sa Majeſté Britannique avoit déja dit au Sieur d'OVERKERK. Le Prince d'Orange lui donna ſa parole qu'il n'y auroit jamais aucun commerce avec lui & M. de Montmouth, l'aſſûra qu'il ne ſavoit pas même où il étoit à cette heure-là; enſorte que le Sieur SKELTON fut aſſez bon pour être perſuadé que le Prince d'Orange eſt de bonne foi ſur ce chapitre-là. Sur le ſecond point il lui dit qu'il avoit caſſé les Officiers Anglois, & qu'il mettroit en leur place ceux que le Roi d'Angleterre lui avoit recommandés. Sur le troiſieme, il témoigna qu'il ſouhaitoit la paix, & qu'il ne feroit rien qui la pût troubler; & ſur le quatrieme, qui regardoit Sa Majeſté, il s'étendit en de grandes plaintes; il promit néantmoins qu'il feroit enſorte

enſorte de ſatisfaire le Roi d'Angleterre là-deſſus, pourvû qu'il ne demandât rien contre le ſerment qu'il devoit à l'Etat; & enfin qu'il entreroit aveuglement dans ſes intérêts, excepté ſur ce qui regarde la Religion.

Van-Buning fit tous ſes efforts dans le Conſeil qui ſe tint le trois d'Avril à Amſterdam, pour perſuader cette Ville là qu'elle ne pouvoit maintenir ſon commerce ſi elle n'étoit appuyée de l'Angleterre; & pour ce ſujet il exagéra extrèmement ce qui s'étoit paſſé entre les Vaiſſeaux de Sa Majeſté & ceux des ſujets des Etats Généraux, & s'appuya de ce qu'ils n'avoient pas eu depuis quatre mois réponſe ſur le Vaiſſeau la Sainte Marie; il leur repréſenta qu'on les inſultoit toûjours ſans avoir la moindre conſidération pour eux. Quelques perſonnes des mieux intentionnés d'Amſterdam m'en firent avertir, car ils appréhendoient que Van-Buning ne ſe fît enfin écouter par une partie du Magiſtrat & des Trafiquans: c'eſt

Généraux vouloient faire alliance avec lui, il ne craindroit aucune puiſſance de l'Europe. Il y avoit encore dans cette même Lettre quelques endroits ſur leſquels on fit en Hollande beaucoup de réflexions; entr'autres que le Roi d'Angleterre avoit témoigné aux Ambaſſadeurs de l'Etat, qu'il avoit toûjours eu beaucoup d'eſtime & d'inclination pour la perſonne du Prince d'Orange, qui étoit de la Famille Royale, dont Sa Majeſté Britannique étoit le Chef, & que pour cette raiſon elle feroit toûjours paroître qu'elle vouloit du bien au Prince d'Orange, & auſſi que le Roi d'Angleterre avoit eu leurs perſonnes d'autant plus agréables, qu'ils avoient été envoyés ſur l'avis & ſur la propoſition du Prince d'Orange.

Je donnai avis au Roi que les Anglois réfugiés ſe donnoient beaucoup de mouvement; que ceux qui étoient à Dort, à Amſterdam, à Utrecht, & dans les autres Villes, s'étoient rendus à Rotterdam, & que quelques-

uns étoient déja paſſés en Angleterre ; que les autres les alloient ſuivre, & que j'étois perſuadé que M. de Montmouth vouloit haſarder d'y aller lui-même.

Je fus informé auſſi en grand ſecret que le Prince d'Orange cherchoit avec empreſſement à gagner l'amitié de Mylord Rocheſter, & qu'il faiſoit toutes les avances pour cela.

Le Prince de Waldeck a donné au plus ſéditieux de tous les Officiers Anglois, que le Roi d'Angleterre a fait caſſer, des Lettres de recommandation, adreſſées au Prince de Bade, & aux Officiers Généraux de l'Armée de l'Empereur.

J'ai trouvé moyen ces jours-ci de parler à quelques-uns des principaux de l'Etat : je leur ai fait comprendre que la réunion entre le Roi d'Angleterre & le Prince d'Orange, n'étoit ni ne pouvoit être ſincere ; & qu'en tout cas ils devoient s'aſſûrer que Votre Majeſté demeureroit toûjours dans les mêmes ſentimens où elle eſt à leur égard, à quoi j'ai ajoûté que 29 Avril 1685.

je leur déclarois une fois pour toutes, que l'intention de Votre Majeſté étoit de conſerver le repos dans leur voiſinage, & de faire fleurir leur commerce; de maintenir leur Etat & leur liberté; que le Prince d'Orange & les Autrichiens ne manquoient pas de gens pour faire courir de faux bruits; que s'ils s'y laiſſoient ſurprendre, ils s'en imputaſſent la faute, puiſque je leur déclarois de la part de Votre Majeſté, que toutes les fois qu'ils auroient quelque appréhenſion, ils n'auroient qu'à me la communiquer, & que Votre Majeſté détruiroit tellement ces fauſſes impreſſions, qu'il ne leur reſteroit aucun lieu de douter, & qu'ils auroient le plaiſir de pouvoir vivre dans une entiere ſûreté, tant que leur conduite répondra à la bienveillance que Votre Majeſté a pour eux.

On ne doute pas que le Prince de Naſſau ne faſſe tous ſes efforts pour porter les Etats de Friſe à continuer l'état de guerre; on dit même que ſes amis ont déja fait changer quel-

ques particuliers de ce Gouvernement; ainſi quelque eſpérance que Meſſieurs d'Amſterdam ayent eu depuis quelques jours, que cette Province concluroit à une réforme, je ne puis en rien dire de bien certain à Votre Majeſté, juſqu'à ce qu'elle ſoit une fois décidée dans les Etats de Friſe.

Van-Buning a ſi fort fatigué les Bourguemeſtres-Régens d'Amſterdam, des propoſitions qu'il leur a faites continuellement depuis plus d'un mois, de faire une alliance avec l'Angleterre, qu'ils n'ont pû s'empêcher de lui en témoigner leur mécontentement, & de lui déclarer qu'il leur feroit plaiſir de ne les pas pouſſer davantage ſur une affaire qu'ils ne croyent pas être de l'intérêt de leur République. Van-Buning ne ſe rebutera pas pour cela, & je ne doute pas que dans quelque tems il ne recommence ſes pratiques. Il leur a témoigné depuis quelques jours qu'il vouloit ſe retirer du Gouvernement; il attendoit ſans doute qu'on le prieroit

d'y vouloir demeurer : mais on n'a garde de le faire, car on voudroit qu'il en fût déja dehors.

Je ne ſai, Sire, ſi le Prince d'Orange ne ſe ſervira point de l'ordre que Votre Majeſté m'a donné, de faire ſavoir aux Etats Généraux le ſujet de l'Audience que M. le Marquis de Feuquieres doit demander au Roi d'Eſpagne, pour tâcher d'obtenir la continuation de l'état de guerre au moins pour un mois ou deux. Cependant, Sire, je ne vois pas qu'on en puiſſe tirer la moindre conſéquence. Il me paroît tout au contraire, que, de la maniere que Votre Majeſté s'explique, les Etats Généraux doivent s'aſſûrer d'une parfaite tranquillité dans les Pays-Bas, & que ceci leur doit être une nouvelle certitude des ſinceres intentions de Votre Majeſté pour le repos de leur voiſinage. J'ai pris même les précautions que j'ai crû néceſſaires pour prevenir là-deſſus les bien-intentionnés, car j'en ai donné part au Bourguemeſtre Witzen, qui l'a mandé à Meſſieurs d'Amſterdam.

ſterdam. Il m'a paru très-perſuadé du deſir ſincere qu'a Votre Majeſté de conſerver la paix dans l'Europe, ou du moins (ſi cela ne ſe peut) de la maintenir dans les Pays-Bas. Je ne doute pas que la premiere impreſſion qui en aura été donnée ce matin à Meſſieurs d'Amſterdam, ne faſſe un fort bon effet.

J'ai donné la même communication cette après dînée aux Etats Généraux, qui ſont venus chez moi. Ils n'ont pas manqué de me demander, à leur ordinaire, de leur donner par écrit ce que je leur avois dit; j'aurois pû m'en défendre ſi je l'avois voulu abſolument, en leur témoignant que ce n'étoit point une affaire ſur laquelle je demandois qu'ils délibéraſſent; qu'il me ſuffiſoit de leur faire ſavoir les ſentimens de Votre Majeſté, & ſes bonnes diſpoſitions; mais il m'a paru qu'il étoit plus avantageux de le leur donner par écrit, parce que l'on connoît aiſément, par toutes les précautions que prend Votre Majeſté, la ſincérité de ſes intentions, au

lieu que le Penſionnaire Fagel pourroit donner toute une autre face à cette affaire, & l'expoſer de telle ſorte dans les Provinces, qu'il en tireroit avantage.

Lettre du Roi, du 24 Avril 1685. Le Roi me manda qu'il étoit ſatisfait de la réponſe du Roi d'Eſpagne, ſur l'Electeur de Baviere.

5 Mai 1685. Le Penſionnaire Fagel avoit déja fait connoître qu'il cherchoit à tirer de grands avantages de cette affaire, juſques-là qu'il avoit réſolu d'en faire un point de convocation pour les Etats de Hollande, & les faire aſſembler inceſſamment, afin que le mouvement que cela donneroit dans la Province de Holſande, fît croire au peuple que cette affaire étoit de grande conſéquence, & fît même impreſſion ſur l'eſprit de quelques-uns des Régens des Villes, qui ne ſont pas tous également éclairés.

Skelton m'apprit qu'on n'avoit pas jugé à propos qu'il allât témoigner aux Bourguemeſtres d'Amſterdam qu'ils feroient plaiſir au Roi d'Angleterre de ne ſe plus oppoſer au Prince

d'Orange ; mais qu'il avoit ordre de les aſſûrer qu'il y avoit une parfaite intelligence, & une étroite union, entre le Roi d'Angleterre & le Prince d'Orange.

J'envoyai au Roi deux Lettres des Ambaſſadeurs de Hollande en Angleterre, qui faiſoient bien voir le contraire de ce que le Sieur Skelton m'avoit aſſûré, que le Roi d'Angleterre ne vouloit rien demander au Prince d'Orange, ni faire rien non plus en ſa faveur, qu'après que le Parlement d'Angleterre ſeroit ſéparé ; puiſque ces Lettres marquoient que le Roi d'Angleterre avoit déja donné plein pouvoir à des Commiſſaires, pour travailler à un Traité d'alliance avec les Etats Généraux, & qu'il avoit donné ordre à ſon Envoyé extraordinaire en France, de faire des inſtances ſi preſſantes en faveur dudit Prince, qu'ils ne doutoient pas que Sa Majeſté Très-Chrétienne ne fût obligée de le rétablir dans la Souveraineté d'Orange.

Comme il étoit de mon devoir

d'informer Sa Majeſté de l'état du pays, & que je le pouvois faire plus commodément par le retour du Courier que je renvoyois, je lui mandai que ſi le Roi d'Angleterre preſſoit les Etats Généraux de faire une alliance, je ne pourrois me ſervir des mêmes menaces que j'avois employées autrefois pour l'empêcher. Les Etats avoient crû alors qu'ils s'attireroient infailliblement la guerre s'ils concluoient un Traité de Ligue avec l'Angleterre; qu'à cette heure ils n'appréhendoient pas la guerre, & même qu'ils ne craignoient pas, quoique je puſſe dire, qu'elle s'en enſuivît pour cela, & que je ne ferois que commettre Sa Majeſté ſi je tenois une pareille conduite.

Que je croyois bien que Meſſieurs d'Amſterdam s'oppoſeroient fortement à une alliance avec l'Angleterre, & qu'autant qu'on pouvoit juger de l'avenir dans une République, le Prince d'Orange ne les y feroit pas conſentir; mais qu'il étoit à craindre qu'il ne la fît conclurre à la pluralité

des voix, ſi les Provinces de Friſe & de Groningue entroient dans ſes ſentimens, que celle de Groningue ne le feroit pas; mais qu'on ne pouvoit répondre que le Sieur Picard, Penſionnaire des Ommelandes, ne les rebroüillât de nouveau avec la Ville, & ne rendît caduque la voix de cette Province; que pour ce qui étoit de celle de Friſe, je n'en pouvois rien dire de certain, ceux qui en avoient la Régence ne s'accordant que pour chaſſer le Miniſtre Vandervaye, & pour refuſer de conſentir à l'accord fait entre le Prince d'Orange & le Prince de Naſſau; qu'ils étoient fort diviſés ſur tout le reſte depuis cet accommodement. Que d'ailleurs le motif de la Religion, dont le Prince d'Orange ſe ſervoit auprès d'eux, avoit fait quelque effet dans cette Province-là; & que comme on croyoit en Hollande que le principal ſujet de l'envoi du Sieur Fucks regardoit la Religion, j'appréhendois beaucoup ſon arrivée.

Que je tâcherois d'être encore plus

particulierement informé des ſentimens de Meſſieurs d'Amſterdam ſur la préſente conjoncture, & de ſavoir ce qu'on pouvoit attendre d'eux; mais que je ne le pouvois de quelques jours. Qu'il ne m'étoit pas ſi aiſé d'avoir une correſpondance réglée avec eux, parce que Van-Buning s'y oppoſoit, & que Heude, qui avoit le plus de crédit dans cette Ville-là, étoit d'une timidité extraordinaire; de ſorte qu'il n'auroit oſé haſarder d'avoir aucun commerce, & j'étois obligé de me ſervir de beaucoup de détours pour entretenir une correſpondance.

Qu'il m'étoit aſſez aiſé de faire ſavoir à Meſſieurs d'Amſterdam les intentions de Sa Majeſté, & ce n'étoit pas peu d'avoir fait conſentir le Sieur Heude à cela; que je pouvois auſſi apprendre, quoiqu'avec peine, leurs ſentimens; mais que c'étoit par ceux d'entr'eux, qui étoient les plus zélés pour la liberté du pays, & les mieux intentionnés; que je n'avois encore pû parvenir à en être informé de la

part de la République, & en ſon nom, comme ils avoient fait lors de la levée de ſeize mille hommes, & du tems de la négociation de la Treve, Van-Buning s'étoit alors rangé à l'avis de toute ſa Ville; ainſi, étant tous d'accord, ils oſerent communiquer avec moi: c'eſt le ſeul bien que fît Van-Buning, quoique ceux qui n'étoient pas bien informés lui en attribuaſſent davantage, & beaucoup plus qu'il n'en méritoit; car même à peine fût-il engagé dans ces affaires, qu'il s'en repentit.

Lorſque le Sieur Damerongue alla à Amſterdam, ce fut dans le deſſein de raccommoder Van-Buning avec le Prince d'Orange; il étoit ami intime de ce Bourguemeſtre, & n'étoient ni l'un ni l'autre amis du Penſionnaire Fagel. Le Sieur Damerongue trouva Van-Buning entierement diſpoſé à rechercher, par toutes ſortes de voies, les bonnes graces du Prince d'Orange. Van-Buning lui déclara que ſon ſentiment étoit que les Etats devoient s'unir étroitement à l'Angleterre, en-

ſorte qu'ils n'euſſent que le même intérêt. Qu'il falloit, quand cela ſeroit fait, renoüer avec les autres Princes les dernieres alliances qu'ils avoient contractées par les Traités d'aſſociation, & qu'il promettoit au Prince d'Orange que s'il vouloit quelque choſe de plus, il entreroit dans tous ſes deſſeins, & ſeroit dorénavant attaché à ſes intérêts.

Damerongue convint qu'il lui manderoit fidelement ce que le Prince d'Orange répondroit à ces avances, & vint à la Haye en rendre compte à ce Prince: mais quoiqu'il le preſſât extrêmement, & qu'il lui remontrât fortement ſes intérêts, le Prince d'Orange ne voulut point écouter aucune propoſition d'accommodement à l'égard de Van-Buning, & ne fit d'autre réponſe, ſinon qu'il étoit un faquin, & qu'il ne vouloit jamais avoir affaire à lui. Damerongue ne jugea pas à propos de rendre cette réponſe; de ſorte que Van-Buning s'impatienta, & envoya Hemskerk, ſon neveu, pour demander au Sieur Damerongue ce

que le Prince d'Orange lui avoit dit ; alors Damerongue l'apprit au Sieur Hemskerk.

Le Prince d'Orange ne ſe montra pas en cela fort politique ; car s'il avoit eu Van-Buning dans ſes intérêts, quoiqu'il ne pût pas pour cela engager les Bourguemeſtres d'Amſterdam à entrer dans ſes ſentimens, il les auroit embarraſſés, du moins il les auroit fatigués par tous les raiſonnemens de Van-Buning, qui peut-être en auroit perſuadé quelqu'un, & auroit mis par ce moyen la Ville d'Amſterdam hors d'état de ſe ſoûtenir, que très-difficilement, contre le Prince d'Orange.

Je mandai au Roi que le Duc de Montmouth, le Comte d'Argile, Mylord Gray, & les Anglois de leur parti, avoient fretté trois Bâtimens à Amſterdam ; que Mylord Gray s'étoit déja embarqué dans l'un des trois pour aborder en quelque endroit des Côtes d'Angleterre. Que le Comte d'Argile devoit inceſſamment s'embarquer dans le ſecond, qui étoit 10 Mai 1685.

de dix-huit pieces de canons, pour aller dans quelque Iſle, ſur les Côtes d'Ecoſſe. Le troiſieme devoit auſſi aborder en Angleterre, par un autre endroit; qu'ils portoient beaucoup d'armes en Angleterre; qu'ils avoient fait faire quantité de caſaques d'un rouge couleur de pourpre, & qu'ils prétendoient faire un ſoulevement en trois lieux différents, c'eſt-à-dire en Ecoſſe, & en deux endroits d'Angleterre. Qu'ils étoient perſuadés que, quoiqu'ils fuſſent en petit nombre au commencement, bien des gens ſe joindroient à eux, & que cette affaire devoit éclater dans le dernier de Mai.

Le Sieur Skelton envoya un homme à Amſterdam, pour les avertir que M. de Montmouth avoit au Texel deux Bâtimens chargés d'armes, qu'il vouloit faire porter en Angleterre, pour exciter des ſoulevemens contre le Roi de la Grande-Bretagne; qu'il les en avertiſſoit, afin qu'ils y donnaſſent ordre, puiſque tout étoit encore dans leur Port, & qu'ils

étoient maîtres de l'empêcher. Meſſieurs d'Amſterdam répondirent à cet homme qu'ils n'avoient aucun pouvoir hors de leur Juriſdiction ; qu'elle ne s'étendoit pas juſqu'au Texel, & que cela dépendoit des Etats Généraux, à qui M. Skelton devoit s'adreſſer. Il reçut le huitieme Mai au ſoir cette réponſe, & alla en même tems trouver le Préſident des Etats Généraux, lui demanda un ordre pour faire arrêter ces Bâtimens ; le Préſident des Etats Généraux lui témoigna qu'il n'avoit pas ce pouvoir de ſon chef, mais qu'il en feroit le rapport le lendemain à l'Aſſemblée des Etats Généraux, ſi le Sieur Skelton vouloit lui en donner un mémoire ; il ne le voulut pas faire, & ſe tint fort offenſé de ce refus.

Meſſieurs d'Amſterdam, & le Préſident des Etats, lui avoient dit vrai dans leurs réponſes ; mais c'étoit à prendre les choſes à la derniere rigueur, car il eſt conſtant que s'ils avoient voulu effectivement obliger le Roi d'Angleterre, il auroit ſuffi,

pour y mettre ordre, qu'ils en euſſent été informés, ſans même que M. Skelton les en eût averti, & encore moins ſans qu'il eût été obligé de leur en donner un mémoire.

Un des principaux motifs de l'envoi du Sieur Fucks en Hollande, étoit pour unir l'Electeur de Brandebourg avec le Roi d'Angleterre & les Etats Généraux.

Le prétexte du voyage du Sieur Fucks étoit pour demander la ſatisfaction aux Etats ſur le mémoire que M. l'Electeur de Brandebourg avoit donné au Sieur Damerongue à ſon départ de Berlin. Il contenoit trois chefs, le premier regardoit les arrérages des ſubſides dont M. l'Electeur de Brandebourg demandoit d'être payé, ainſi que l'avoient été les Evêques d'Oſnabruck & de Munſter, juſqu'au jour que les Etats avoient fait la paix avec Sa Majeſté, & que les Etats ne prétendoient payer que juſqu'à la fin de 1676. Le ſecond conſiſtoit dans le dédommagement que les Etats devoient à l'Electeur de

Brandebourg, en vertu de leur Traité, des pertes que le Duché de Cleves avoit ſouffertes pendant la derniere guerre. Le troiſieme regardoit auſſi le dédommagement que prétendoit M. l'Electeur de Brandebourg, pour les Etats de la Poméranie, qu'il avoit été obligé de reſtituer à la Suede.

Le Sieur Silverkroon, autrefois Réſident de Suede en Hollande, & qui, depuis trois ans, a preſque toûjours été en Suede, ou dans le Duché de Breme, eſt de retour ici depuis trois ou quatre jours. Il m'eſt venu voir auſſi-tôt après ſon arrivée; & de la premiere viſite qu'il m'a rendue, il s'eſt expliqué à moi du deſſein qu'a le Sieur Oliverkrans, qui a été Ambaſſadeur à Nimegue. Il a commencé par me demander ſi je croyois que Votre Majeſté n'eût point déſagréable que le Sieur Oliverkrans, qui étoit allé à Rome trouver la Reine Chriſtine, repaſſât par la France, & ſi je pouvois diſpoſer les choſes afin qu'il y fût agréablement reçû. Je lui témoignai que je n'avois pas beſoin de

prendre beaucoup de mesures pour le faire recevoir avec toute l'estime qu'on devoit à une personne de son mérite ; que M. le Marquis de Croissy l'avoit bien connu, & qu'il l'avoit toûjours estimé & considéré. J'ajoûtai à cela beaucoup de choses obligeantes pour le Sieur Oliverkrans, qui en effet étoit très-bien intentionné, comme je l'avois reconnu par les discours, & encore plus par la conduite du Sieur Cantenstorn, son gendre, qui avoit été Résident quelque tems à la Haye. Le Sieur Silverkroon me témoigna une extrême joie de ce que je lui disois au sujet du Sieur Oliverkrans, & autant que j'en puisse juger, il vouloit avoir cette assurance avant que de s'expliquer à moi, comme il fit incontinent après ; car il me dit qu'on avoit donné beaucoup d'impressions au Roi son Maître, qui sans doute étoient très-fausses ; que M. Oliverkrans étoit bien aise de s'en éclaircir ; qu'il souhaitoit fort aussi de voir qu'elles pouvoient être les dispositions de Sa Majesté pour le Roi

de Suede. Que le Sieur Oliverkrans étoit peut-être le plus habile homme qui fût en Suede ; qu'il avoit pris une affection pour la France qui n'étoit pas imaginable. Qu'il connoiſſoit la néceſſité indiſpenſable où étoit la Suede, d'être unie à la France. Qu'il n'avoit aucun ordre de rien propoſer ; que peut-être même ne ſeroit-il pas en état de profiter incontinent après ſon retour en Suede, des éclairciſſemens qu'il avoit pris en France ; mais que ce qui ne ſe faiſoit pas en un mois ſe faiſoit en deux ; qu'en un mot, il avoit pouvoir de me dire, mais dans le dernier ſecret, & pour Sa Majeſté ſeulement, que c'étoit de l'aveu & du conſentement du Roi de Suede, que le Sieur Oliverkrans devoit paſſer en France, & avoir l'honneur de faire la révérence à Sa Majeſté, ſi Elle lui en donnoit la permiſſion. Il ne ſouhaitoit pas que le Sieur Lillieroot eût connoiſſance que le Roi de Suede avoit approuvé ou ſû ce voyage.

Fin du Tome IV.

FEB 27 1915